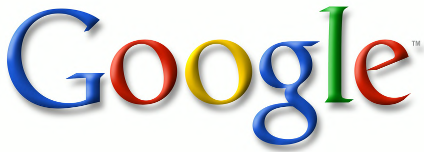
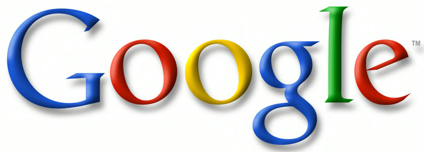
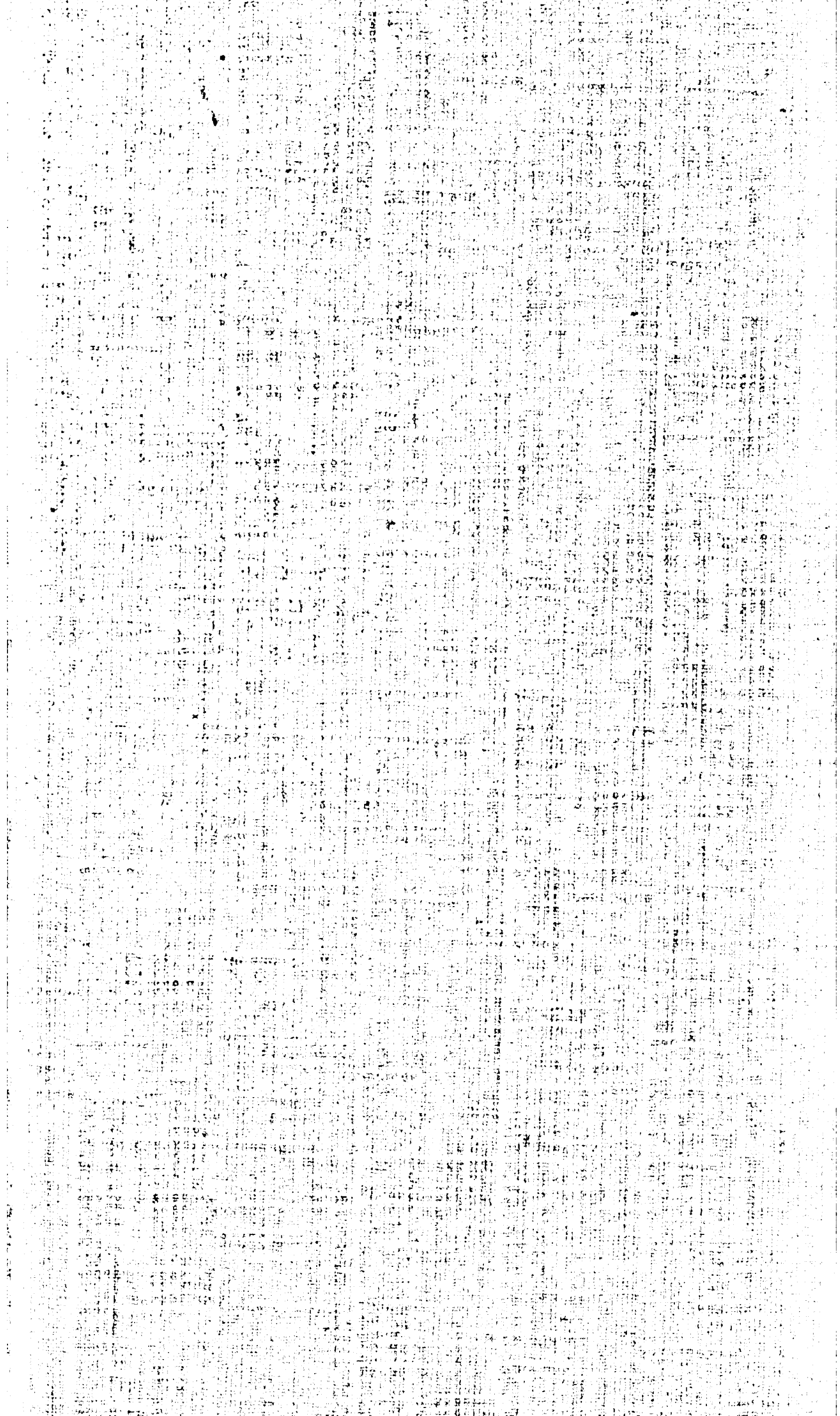
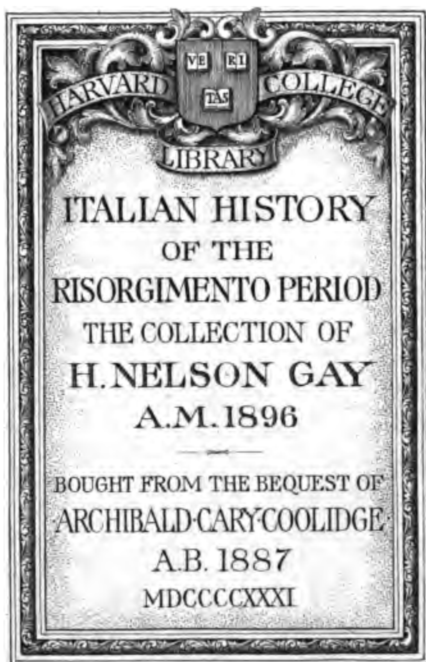







VE RI TAS
HARVARD COLLEGE
LIBRARY
ITALIAN HISTORY
OF THE
RISORGIMENTO PERIOD
THE COLLECTION OF
H. NELSON GAY
A.M. 1896
BOUGHT FROM THE BEQUEST OF
ARCHIBALD·CARY·COOLIDGE
A.B. 1887
MDCCCCXXXI

CAMORRA & MAFIA

NOTES SUR L'ITALIE

PAR

ANGELO UMILTA

PROFESSEUR A L'ACADÉMIE DE NEUCHATEL



PARIS
LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER

NEUCHATEL
LIBRAIRIE JULES SANDOZ

GENÈVE
LIBRAIRIE DESROGIS

1878

CAMORRA & MAFIA

CAMORRA & MAFIA



NOTES SUR L'ITALIE

PAR

ANGELO UMILTA

PROFESSEUR A L'ACADÉMIE DE NEUCHATEL



NEUCHATEL

IMPRIMERIE DE JAMES ATTINGER

1878

CAMORRA & MAFIA

Camorra et **Mafia**..... Lorsque, pour la première fois, ces deux mots barbares ont été lancés, comme deux boulets remplis de matière explosible et délétère, dans le domaine de la publicité, la curiosité publique a été vivement excitée; chacun demanda à son voisin ce que cela pouvait signifier? Dès que ces mots énigmatiques ont fait leur apparition dans les dépêches de Rome, de Naples et de Palerme, la presse s'en est emparée avec une espèce de fièvre mêlée de défiance, et chaque journaliste s'est cru en devoir d'en donner une définition, qui souvent était bien loin de contenter le lecteur. Enfin, tout affreux qu'ils nous paraissent, ces deux mots *Camorra* et *Mafia* ont pris leur place dans le dictionnaire, à côté des noms les plus inoffensifs et les plus gracieux, en attendant qu'un Littré du socialisme humanitaire vienne les illustrer.

Camorra et *Mafia*..... Dans la composition de

ces deux mots, il n'y a absolument rien d'extraordinaire; néanmoins ils sonnent mal à l'oreille; en les entendant prononcer, on comprend qu'ils n'annoncent rien de bon; on y flaire pour ainsi dire le moisi des habitations souterraines et l'odeur fétide de la prison.

Eh bien! nous allons satisfaire la curiosité légitime du public: nous allons démontrer qu'il a raison de s'en méfier.

En effet, *Camorra* et *Mafia* sont à l'ordre moral et économique ce que le *colorado* et le *phylloxera* sont à l'agriculture: parasites dévorant les fruits de la terre et du travail de l'homme. Et pour continuer la comparaison, nous ajouterons : Il ne suffit pas de savoir que le *colorado* détruit les pommes de terre et le *phylloxera* empoisonne la vigne; il faut apprendre à détruire ces terribles insectes, il faut empêcher qu'ils se reproduisent, et, ce qui est encore plus difficile, sans arracher la vigne, sans faucher les plantes de pommes de terre. Une génération parasite suppose un milieu corrompu, une décomposition végétale favorisant l'éclosion des insectes. Ainsi la *Camorra* et la *Mafia*, plantes vénéneuses du corps social, ont dû éclore et se développer à la faveur de circonstances exceptionnelles et propres à la vie interlope de sociétés qui ont pour but de s'emparer du bien des autres par la ruse et par la violence.

Etablir la diagnose de cette maladie sociale, qui fait de si grands ravages dans certaines contrées, étudier les causes de ce phénomène morbide, c'est chercher les moyens de le faire disparaître.

Je ne sais ce qu'on pensera de l'idée qui m'est venue d'entretenir le public d'un sujet si triste et si peu attrayant que celui d'étudier les causes du brigandage et des associations malfaisantes qui pullulent dans l'Italie méridionale. Peut-être m'accusera-t-on de manquer de patriotisme et de céder à un sentiment de haine contre les institutions de mon pays. En effet, j'avoue qu'il m'a fallu faire un effort sur moi-même pour étouffer ce sentiment de chauvinisme qui souvent nous aveugle ou nous entraîne à excuser, non-seulement les péchés mignons, mais aussi les crimes de nos compatriotes. Oui, il a fallu, il faut du courage pour dévoiler à l'étranger les plaies hideuses qui affligent ces belles contrées de l'Italie méridionale. Mais ce courage est nécessaire; car c'est manquer au devoir de bon citoyen que de cacher les maux qui accablent le pays; le silence, l'indifférence, n'ont fait qu'aggraver la maladie et en ont jusqu'à présent rendu la guérison impossible. Je ne comprends pas ce patriotisme qui consiste à caresser la vipère qui mord le sein de la patrie.

Que ceux qui voudront me suivre à travers les carrefours, dans les bouges infectes où grouillent

la *Camorra* et la *Mafia*, se rassurent: en faisant avec moi la diagnose d'une maladie sociale engendrée par de mauvaises institutions et perpétuée par l'ineptie des gouvernants actuels, ils ne seront saisis, j'en suis sûr, que d'un sentiment de pitié profonde pour ces pourvoyeurs inconscients de la prison et de l'échafaud qu'on appelle *Camorristi*, *Mafiosi*... en un mot brigands! Nous pouvons, sans crainte, sonder la profondeur des plaies qui infestent une partie de l'Italie, nous n'en apprécierons que davantage le bienfait des institutions morales et démocratiques que nous lui souhaitons. Notre dévouement à la cause de la liberté et notre amour pour l'humanité souffrante n'en seront que fortifiés.

Dans un pays bien administré, où la loi est l'expression de la conscience et la volonté de tous, où le respect de la propriété et de la vie humaine est au-dessus de toutes les passions, on ne saurait concevoir l'idée de former une société ayant pour but le vol et le meurtre. Ces associations malfaisantes ne peuvent naître que là où la morale est violée, où l'autorité a perdu son prestige et la loi son empire, où la révolte est en quelque sorte justifiée par l'injustice et la brutalité des institutions. Prouver que le brigandage est moins un produit du sol que des institutions, c'est en indiquer la cause. Les populations de l'Italie méridionale, quoi qu'on ait pu débi-

ter sur leur compte, ne sont ni plus mauvaises ni meilleures que leurs gouvernements ne l'étaient. Nous allons détruire peut-être bien des illusions sur les prétendus progrès accomplis, bien des préjugés lorsque la lumière sera faite sur les *causes primordiales prédisposantes et permanentes* du brigandage dans les provinces méridionales. Sur cette grave question de la prédisposition, nous ne partageons ni les craintes exagérées de certains hommes politiques, ni les préventions de certains écrivains. Lorsque tout aura été dit, lorsque la vérité entière sera connue, la fantasmagorie des criminels célèbres s'évanouira comme les ténèbres se dissipent au lever du soleil : le terrible brigand napolitain sera dépouillé de son prestige légendaire et ramené aux proportions d'un type dégradé, d'un malheureux abruti dès son enfance.

Dans la plupart des cas, il n'y a absolument aucune différence entre le crâne d'un brigand et celui d'un crétin. Jusqu'à présent, on ne sait au juste où commence la bosse de l'idiotisme et où finit celle de la bestialité et du crime. Le front déprimé, l'œil trouble et farouche, le zygome fuyant ou rentré, la bouche large, les lèvres pendantes, etc., sont en général les traits caractéristiques de tous ceux qui naissent et vivent dans un milieu malsain; l'atrophie du cerveau souvent n'est que la conséquence de l'atrophie de l'estomac, l'une et l'autre engen-

drées par les privations et les souffrances. Aussi n'est-il que trop constaté que le brigand est le plus proche parent de l'idiot; souvent brigand et crétin ne font qu'un.

C'est une erreur de croire que les associations ou plutôt les sectes de malfaiteurs qui se forment, disparaissent et renaissent à des périodes déterminées, soient, comme quelques-uns l'ont affirmé, une génération spontanée. Il serait trop aisé de conclure que, puisque la Camorra et la Mafia sont des maladies endémiques, propre à un certain sol et enracinées dans les mœurs, on ne doit s'occuper d'elles qu'autant qu'elles deviennent menaçantes pour la sécurité publique. Il est des personnes qui s'acharnent à vouloir découvrir sur la tête d'un *cafone* la bosse du vol et du meurtre, comme si les observations phrénologiques pouvaient aboutir à une conclusion sérieuse. Ce système d'expliquer les phénomènes des crimes et délits ne résiste pas, selon nous, à l'examen, parce que, s'il pouvait aboutir, il conduirait au fatalisme, à l'apathie des gouvernements et à la démoralisation. En outre, ces observations sur la forme du crâne et sur l'état pathologique de certains hommes, observations variables de leur nature, se fondent sur des indices trop vagues et souvent contradictoires, pour qu'elles puissent suffire à expliquer pourquoi des hommes préfèrent marcher sur le chemin qui conduit directement

à la galère et à l'échafaud, plutôt que de suivre la grande route de la droiture et de l'honnêteté. C'est que, dans la plupart des cas, il n'y a d'autre issue que la pente périlleuse du mal : la forme du cerveau, le sol, la nature, sont peut-être des causes lointaines; les causes prédisposantes sont des causes *morales, politiques* et *économiques*.

Quelle que soit notre répugnance à soulever de pareilles questions, nous allons faire l'anatomie morale de la société italienne. Quand nous aurons pour ainsi dire touché du doigt les plaies qui rongent l'intérieur de cette belle et malheureuse Italie, nous saurons pourquoi — bien que les causes du mal soient connues — on n'a pas réussi à détruire ce mal, à l'étouffer dans ses racines. Si, après avoir constaté que la racine du mal réside dans les institutions plutôt que dans la nature des hommes, le lecteur est disposé à adopter nos conclusions, nous serons heureux de n'avoir point travaillé inutilement.

CHAPITRE I

Causes primordiales et prédisposantes du brigandage dans l'Italie méridionale.

Il est à la fois triste et risible de voir des ministres, dans leur vanité et dans leur petitesse, occuper le télégraphe pour faire connaître *urbi* et *orbi* qu'un gouvernement de 27 millions d'habitants, disposant de 14,000 gardes de police, 24,000 gendarmes et 250,000 fantassins et cavaliers de l'armée active, plus un nombre inconnu de mouchards, de limiers au fin nez — a finalement réussi à mettre la main sur tel ou tel coquin, sur tel ou tel brigand, comme si, en tuant un homme, on avait tué le brigandage. Mais il est encore plus triste de voir des magistrats envoyer à la galère et à l'échafaud des *aliénés*, ces brutes à figure humaine qu'on appelle *cafoni*, avec la même assurance que s'ils frappaient des hommes conscients, convaincus d'avoir tué et volé pour le simple plaisir de tuer et de voler.

Ces condamnations à mort ou aux travaux forcés à perpétuité, édictées « d'un cœur léger », devraient lourdement peser sur la conscience des juges, car il

est désormais constaté par une expérience de quatre-vingts ans, que la répression violente seule, que ces tueries légales, semblables à une forte saignée sur un homme pléthorique, sont impuissantes à guérir cette maladie sociale. Eh bien ! non : les juges, qui ne sont pas toujours des magistrats mais des officiers de l'armée chargés de poursuivre les brigands, n'y regardent pas de si près. On amène le *cafone* devant le général ; celui-ci le regarde avec curiosité et mépris ; il lui adresse même quelques interrogations auxquelles le cafone répond invariablement : « Excellence, je n'ai rien fait de mal », puis il dit à l'officier avec nonchalance : « Fusillez-le... ! » Cinq minutes après, tout est fini. Le général va se coucher, content d'avoir débarrassé le pays d'un homme qui était la terreur de tous ceux qui ont quelque bien au soleil. De cette façon, on en a tué je ne sais plus combien de mille. Mais on a beau les tuer, en tuer par centaines, par milliers, les brigands, comme les monstres d'Anthée, surgissent du sol, se reproduisent, pullulent comme des champignons.

C'est que ces hommes, véritables sauvages dans la civilisation moderne, sont portés au vol et au meurtre moins par la haine ou par la conscience du mal qu'ils font, que parce que c'est le seul moyen d'existence que la société telle qu'elle est organisée leur accorde. « Pour détruire le brigandage », dit un auteur que nous aurons souvent l'occasion de citer,

« nous avons versé des flots de sang, mais jamais nous n'avons songé aux moyens radicaux dont parle mon collègue, M. Castagnola, ni aux torts de la société dont parle le général Govone. En cela, comme dans d'autres circonstances, l'urgence de *moyens* de *répression* nous a fait perdre de vue les *moyens* de *prévention*. En politique *nous avons été de bons chirurgiens* mais de mauvais médecins. Nous avons fait de nombreuses amputations, nous avons cautérisé les humeurs cancéreuses par le feu..., mais *nous n'avons rien fait* pour purifier le *sang du malade*...; la situation de l'agriculteur, ce paria de la société moderne, n'a jamais été l'objet d'aucune étude sérieuse, d'aucune mesure intelligente... »

La *Camorra*, la *Mafia*, le brigandage dans toutes ses formes ne datent point d'hier; c'est l'héritage funeste que nous ont légué les gouvernements déchus. C'est un morbus devenu chronique, contre lequel le gouvernement unitaire, jusqu'à présent, n'a essayé que le fer et le feu (*ferro e fuoco,* disait le général Govone dans une proclamation à la population de Basilicata). A l'exemple de ce médecin qui n'avait trouvé rien de plus efficace contre la fièvre intermittente que d'administrer une forte dose d'arsenic qui emportait la fièvre... et le malade, le gouvernement actuel n'a fait que tuer les hommes. Or, on s'est aperçu que, bien qu'on ait tué celui qui en était atteint, la maladie n'a pas disparu; elle a sim-

plement changé de place; elle ne disparaîtra pas si vite, car c'est le milieu qui la produit, comme la *mal'aria* produit les fièvres *malariche*, le scorbut et le typhus. — Nous allons voir d'abord que le brigandage de l'Italie méridionale, dont la Camorra et la Mafia ne sont que des ramifications de formes variables, date de la première révolution, 1796-1800; que la *Camorra* proprement dite naquit au commencement de notre siècle de l'anarchie morale qui suivit la restauration des Bourbons dans les Deux-Siciles; puis que la *Mafia* trouve son explication, sa raison d'être, dans la position faite aux ouvriers et aux laboureurs en Sicile par l'exploitation dont ils sont l'objet.

« Le brigandage sous toutes ses formes, écrivait il y a quelques jours à peine l'avocat Avellone, est bien moins dû à une disposition spéciale des esprits ou à de mauvais instincts qu'à l'absence de moyens légitimes d'existence, au manque de travail, au défaut de viabilité, à l'insuffisance des salaires, à la mauvaise distribution de la propriété et à sa concentration excessive, à la peur que les capitaux ont à s'engager dans des entreprises industrielles et agricoles (qui ne rapportent jamais les bénéfices qu'on tire des capitaux engagés sur la rente de l'Etat), à l'immobilité traditionnelle des communes rurales, à leur esprit de résistance pour tout ce qui marque un progrès, à l'absence de bonnes loi politiques et administratives, à la fatale influence du clergé, à la misère, à l'ignorance du prolétariat... »

M. Avellone est député à la Chambre; il siége à droite et vote toujours avec le parti modéré ou conservateur.

Non, le brigandage n'est pas un phénomène isolé, une maladie endémique contre laquelle la science n'a pas de remèdes, mais plutôt et avant tout une *question de morale et d'économie politique.* Rappelons ici que, sur une population de 27,482,114 habitants, il n'y a en Italie que 4,875,981 propriétaires. Il y a donc 22,606,133 citoyens qui ne possèdent ni les instruments de travail, ni un pouce de terrain. En outre, le service de la dette publique (8,404,995,000) et des autres obligations de l'Etat, absorbe 670 millions par an. Un capital placé sur la rente publique rapporte le 7 1/2 en moyenne; il a même atteint 8 et 10 %. Il y a dix milliards placés de la sorte. Ce joli denier est simplement soustrait à la production. Comment donc les capitaux accumulés par le travail des Ilotes siciliens, napolitains, vénitiens, etc., s'engageraient-ils dans des entreprises industrielles et agricoles, lorsque, sans rien faire, sans courir aucun risque, on peut en tirer le 7 1/2 et même le 10 %?

Voilà une des causes multiples du malaise économique qui afflige l'Italie.

Quant au brigandage sous ses formes plus redoutables de bandes armées parcourant les provinces, tuant çà et là des gendarmes, des soldats, pillant,

volant, imposant des rançons, etc., la cause de ce désordre social, de cette rébellion rurale remonte à l'époque où les armées de la Sainte Alliance vinrent remettre les Bourbons sur le trône des Deux-Siciles. Oui, les Bourbons sont responsables devant l'histoire et devant les hommes du mal qu'ils ont fait à ce beau et malheureux pays. Par haine du libéralisme, les Bourbons et la cour de Rome soulevèrent les paysans contre les habitants des villes, lancèrent les pauvres contre les riches, les *Lazzari* et les *Cafoni* contre la bourgeoisie républicaine. Toutes les haines furent allumées, toutes les convoitises excitées, toutes les passions déchaînées contre la république naissante de la Parthénope, qui pourtant fut une des gloires du peuple napolitain. On vit alors le cardinal Ruffo s'allier à un chef de brigands — Fra Diavolo — s'associer avec des assassins, soulever la populace, courir la campagne, la ravager, fondre sur Naples et massacrer en masse les libéraux... L'incendie, le pillage, le viol et le meurtre accompagnaient partout les défenseurs émérites du trône et de l'autel.

Des scènes d'horreur accompagnèrent et suivirent l'entrée des Bourbons à Naples. Ce fut une orgie de sang, une hécatombe de patriotes.

En affirmant que la responsabilité de ce désordre social retombe tout entière sur le gouvernement

clérical et despotique des Bourbons, que la cour de Rome, par son esprit de résistance contre tout ce qui constitue un progrès, par ses intrigues et ses conspirations antinationales, a puissamment contribué à désorganiser et à démoraliser le pays, je ne cherche pas à dégager la responsabilité des hommes qui, après 1860, ont été appelés à la direction suprême des affaires en Italie. Nous verrons tout-à-l'heure jusqu'à quel point le régime actuel est responsable de la continuation de ce désordre.

Le despotisme farouche et aveugle, l'immoralité proxénétique, l'arbitraire qui caractérisaient leur gouvernement, l'incapacité absolue des Bourbons de Naples à gouverner même par la force, ont brisé tous les liens moraux qui unissaient les différentes classes sociales entre elles. Avant la révolution de 1860, un abîme s'est creusé entre le propriétaire du sol et le cultivateur des champs, entre l'ouvrier et le patron, entre le noble et le bourgeois, entre le citoyen et le plébéien; tous pourtant étaient au même niveau, tous étaient égaux dans l'esclavage! L'antagonisme des classes a produit cet état d'anarchie et d'hostilité permanente dont le brigandage, la *Camorra* et la *Mafia*, ne sont que des symptômes extérieurs. A l'appui de ces affirmations, nous citons ici le témoignage d'un homme qui ne saurait être suspect de malveillance pour les Bourbons, M. le marquis Xavier Del Carretto, qui a été ministre tout-puissant

sous Ferdinand II et qui, en cette qualité, s'est acquis, à juste titre, une triste célébrité dans l'histoire du royaume des Deux-Siciles.

En 1836, M. Del Carretto publiait un mémoire ayant pour titre : « *Sedici Anni* » (de 1820 à 1836) et portant la dédicace : « A Ferdinand II. » Dans cette brochure, moins remarquable par sa forme ampoulée que par la hardiesse avec laquelle il dénonçait les ministres du roi, M. Del Carretto, après avoir rapidement rappelé les événements qui se sont succédé depuis la mort tragique de Joachim Murat à 1836, exposait avec netteté et franchise, à son futur maître, les conditions du royaume après la restauration.

« En 1819, dit-il, sous le règne de Charles III et de Ferdinand I, les populations des Deux-Siciles commençaient à peine à respirer, à se relever des terribles secousses politiques et sociales qui avaient agité le royaume pendant vingt ans, lorsqu'un homme, M. *Medici,* fut, pour notre malheur, appelé à la direction des finances. Hautain, orgueilleux, insubordonné, Medici n'accorda sa confiance et sa protection qu'à des hommes nuls, faux et serviles : les hommes honnêtes, capables, dévoués, étaient haïs, éloignés du pouvoir. Si l'un d'eux s'avisait de résister, on le terrassait ou l'écrasait par la calomnie, arme impitoyable et toujours dangereuse entre les mains des puissants. Ses favoris étaient des hommes tarés au dernier point.

» C'est dans cette catégorie qu'il choisissait son

personnel pour toutes les places et les plus hautes fonctions de l'Etat. M. Medici, ministre des finances, n'avait de M. de Richelieu que les défauts sans aucun de ses talents; en compensation, il a voulu imiter Fouquet, le dissipateur des finances françaises sous le règne de Louis XIV; mais, coupable comme Fouquet, Medici ne fut point puni : tandis que Fouquet est mort prisonnier au fond d'un château, Medici se promenait à côté du roi qu'il trahissait... En rentrant dans ses états, le souverain avait avec lui le prince del Canosa, homme aux idées étroites, surannées, exagérées, qui ne savait gouverner que par la force et la répression. M. de Canosa ne connaissait d'autre principe que celui de l'autorité et de la force; la morale et le droit n'existaient point pour lui. Cependant il avait quelques bonnes intentions, mais il était souvent trahi, débordé par son entourage; homme franc et tout d'une pièce, il regardait la ruse comme indigne de lui et la clémence comme une faiblesse; l'histoire et l'expérience ne lui avaient rien appris; il s'imaginait qu'au XIX[e] siècle on pouvait encore gouverner le monde par la terreur. M. *Intonti*, ministre de police, athée d'élection, était un intrigant dont le plus grand mérite était de savoir par tous les moyens *nuire* à *l'honneur et à la réputation des honnêtes gens*. A cet effet, il avait autour de lui une nuée de délateurs et de mouchards qu'il encourageait en leur donnant les meilleures places et en les comblant d'honneur. Aussi les victimes de ses ténébreuses machinations se comptaient-elles par milliers! C'est ainsi que tous les sentiments généreux furent étouffés et que la scélératesse *(la nequizia)* et l'im-

moralité se répandirent partout, envahirent tout... : la vertu opprimée devint muette.

» Quels remèdes a-t-on apportés à une situation si déplorable? L'instruction publique, les écoles élémentaires, des institutions morales et moralisantes? Hélas! non. — Voyez quel est le fond de notre instruction publique, de qui dépend-elle, qui en est le directeur et le chef? Un homme moins que médiocre (Monseigneur Colangelo). Qu'a-t-il fait, monseigneur l'évêque-président pour avoir droit de diriger l'instruction publique d'une grande partie de la nation italienne? Rien ne nous indique qu'il soit jamais entré dans la république des lettres ou qu'il se soit rendu célèbre par quelque ouvrage. Inconnu, obscur, s'ignorant lui-même, jamais sa réputation d'homme de science n'a franchi les murs de sa cellule....; son influence ne s'étend qu'aux employés de son cabinet, et ces derniers au lieu de recevoir ses ordres lui en donnent. Et comme ces messieurs ne connaissent nullement les besoins des populations et ne savent eux-mêmes que ce qu'ils ont appris sur les bancs des écoles *(ignorantins et jésuites)*, on peut aisément deviner quelle sera l'instruction générale du peuple. Ce n'est pas de leur faute s'ils n'enseignent que ce qu'ils savent. C'est à ceux qui les ont choisis pour instituteurs de notre pays.

» Mais l'étonnement de Votre Majesté sera encore plus grand, lorsqu'elle apprendra que la *cause primitive de ce mal vient de ceux-là même auxquels est confié le dépôt sacré de la religion et de la morale.*

» Sire, pour notre malheur, le clergé n'est pas tel que le Christ l'aurait voulu; loin de là! notre clergé

est un ramassis de tous les fainéants, c'est le cloaque des vices les plus hideux! A part quelques rares exceptions, vous ne trouverez pas, dans les innombrables phalanges des prêtres réguliers et irréguliers, un brin de doctrine, de savoir.»

Ici, M. Del Carretto propose des changements de personnel, des réformes dont, suivant lui, dépendent le salut et le bien-être du royaume: réformes qu'il s'est bien gardé d'introduire lors de son avénement au pouvoir, et de doter le pays d'institutions morales et progressives, dont il se contentait de faire l'éloge en théorie. Au contraire, son nom est devenu synonime d'oppresseur et son administration l'apothéose de la violence et de l'arbitraire. A cette époque, il n'était pas ministre, mais simplement homme d'opposition aspirant au pouvoir. Et comme s'il voulait prédire les effets bienfaisants des changements qu'il rêvait, l'auteur ajoutait:

« Alors, le *vol organisé dans toutes les administrations publiques céssera*... les dépenses considérables que fait le gouvernement pour les services publics ne serviront plus uniquement à *corrompre les citoyens*, à *enrichir quelques privilégiés*, mais elles atteindront leur but et contribueront au bien-être de nos malheureuses populations.

» Je viens maintenant,» continuait-il, «à l'administration de la justice, qu'il serait plus exact d'appeler l'*organisation de l'injustice*. Dans cette branche principale de l'administration de la chose pu-

blique le désordre est à son comble...; tout homme de bien détourne les yeux de ce navrant spectacle.

» ... L'échange n'est plus une transaction volontaire, c'est un *baratto*, un ignoble marché de la vie et de la propriété de vos sujets, marché qui se fait malheureusement sous la protection de la loi, laquelle si équitable dans ses dispositions, devient pourtant une arme fatale dans les mains de ceux qui devraient en être les zélés défenseurs et les soutiens les plus solides. Les *magistrats faussent, altèrent, troublent, insultent la loi* qu'ils sont appelés à appliquer contre l'homicide et le rebelle; ceux qui devraient élever un boulevard inexpugnable pour défendre l'innocence opprimée, foulent aux pieds nos droits les plus sacrés.

» Sire, souvent, trop souvent l'intrigue, la séduction de l'or, la *Cabale (Camorra)* ont réussi à dépouiller une famille, une commune de leur propriété, pour la faire passer dans les mains d'usurpateurs insolents. Bien des assassinats se sont accomplis sous l'égide, sous la protection de la loi. Il y a plus: ceux qui ont commis ces méfaits ont été récompensés par les maîtres de la Cabale avec de gros bénéfices, des places et des décorations.

» La vie n'a pas été respectée davantage. N'a-t-on pas vu supprimer et disperser les traces d'un crime au moyen du poison et de l'assassinat, par le seul fait que la victime avait été désignée à la vengeance, sacrifiée à la haine d'un pouvoir souterrain *(tenebrosa cambriciola)* ou à l'orgueil outrecuidant d'un grand seigneur qui, couvert de broderies et fort de ses armoiries légendaires, s'indigne que la justice

ait quelque chose à démêler dans ses desseins criminels. »

A quarante ans de distance, ces horreurs se sont répétées, non plus sous la protection d'un pouvoir sans contrôle, dans des cavernes de brigands, au milieu des sombres forêts de la Calabre, mais en pleine civilisation, au centre de la vie, à Florence capitale, sous les yeux de la magistrature et sous la protection tacite de l'autorité. Et voici comment. Le ministre des finances, Cambrai-Digny, est accusé à tort ou à raison d'avoir acheté le vote d'un certain nombre de députés dont on déclinait les noms: Brenna, Fambri, Civinini, etc.; on désignait même un agent de change, Tringali, comme ayant traité l'affaire. On indiquait la somme donnée ou promise; Tringali eut, dit-on, un million en actions de la régie; Civinini cent mille francs, etc. Un député, M. Christian Lobbia, se présente à la Chambre pour dénoncer les tripotages et les tripoteurs. La Cabale, la Camorra s'écrie: « A bas le calomniateur! des preuves! des preuves! » « Les preuves, les voici! » répond Lobbia en étalant sous les yeux de la Chambre un gros portefeuille qu'il tenait à la main, « Déposez-les au bureau! » s'écrient les lansquenets de la droite.

— « Non, car vous les feriez disparaître comme le dossier de l'enquête sur les chemins de fer méridionaux » dit vivement Lobbia; « je demande qu'il

soit nommé une commission chargée de recevoir les documents et responsable de leur disparition. Le dépôt, je ne le ferai que devant notaire et par un acte public. »

Là-dessus Lobbia sort de la Chambre. On sait ce qui arriva : Lobbia est assailli par des assassins masqués qui veulent le poignarder. Il est blessé à la poitrine et à la tête, il se défend courageusement, le portefeuille pare le coup qu'on lui portait au cœur. Quelques jours après, un nommé Scotti, qui avait été témoin de l'attentat, se meurt empoisonné, dit-on; les femmes de via Amorino n'ont rien entendu. Plus tard, on trouva Fabruzzi, l'assassin présumé, noyé dans l'Arno; son complice se sauva en Amérique, et Lobbia, accusé de simulation de délit, fut condamné à trois ans de prison. Un procureur général qui ne veut pas se prêter à cette sanglante comédie judiciaire donne sa démission en expliquant ses motifs; un autre magistrat, moins scrupuleux, M. Cantini, se charge de la besogne, et pour cette fois encore la haute Camorra est sauvée. C'est qu'on avait des millions à brasser et le contrat de la régie fut voté malgré l'opposition et au grand étonnement du pays. Ceci est de l'histoire, histoire de hier, et si ce n'est pas de la Camorra, quel autre nom y donnerez-vous ? Le pauvre Lobbia, renvoyé de Hérode à Pilate, est mort de chagrin quelques jours avant que le tribunal de

Lucques prononçât son innocence et sa réhabilitation.

Mais revenons au mémoire de M. del Carretto.

«L'homme s'habitue vite au mal», dit-il. «Des juges injustes familiarisent les citoyens avec l'injustice. Sans cette longue habitude de voir foulés aux pieds nos droits les plus sacrés, nous devrions frémir des violences qui nous sont faites, des dangers qui nous menacent, des maux qui nous accablent. En vain nos cris de détresse s'élèvent avec confiance vers le trône. Les intrigues des adulateurs, l'haleine des reptiles qui rampent dans la cour, en laissant partout leur poison, ont réusi à *peupler le temple de Thémis d'hommes vendus à la merci des autres. Pendant vingt ans nous avons demandé justice, pitié, sans être écoutés.* Maintenant ces cris ont cessé, parce qu'on se lasse de crier au désert, parce que le lourd fardeau que nous supportons nous a rendus insensibles à nos malheurs. La plus grande partie de vos sujets n'ose plus espérer que ces malheurs auront une fin. Ces malheurs sont si grands que la main tout-puissante du souverain pourrait seule déchirer le voile épais qui couvre à ses yeux les plaies du peuple, seul le souverain pourrait fournir les moyens de panser ces plaies... Sire, désormais les rares magistrats qui se sont conservés honnêtes sont placés dans la dure alternative de choisir entre l'injustice et la persécution...; repoussés, haïs, persécutés, ils vivent dans la misère *(vivono poveri e perseguitati)*. Ah! nous marchons sur un gazon couvert de fleurs cachant un abîme

insondable, affreux, dont les sentiers vermoulus s'écrouleront avec les voûtes.

» L'instruction qu'on nous donne nous démoralise en faisant de nous des hypocrites savants...; la morale de nos jours nous rend irréligieux: elle nous enseigne que par l'immoralité, la corruption et la bassesse, nous pouvons obtenir les honneurs et les richesses du pouvoir.

» La religion telle qu'on la pratique nous rend incrédules et impies, car elle est faussée, dénaturée par les prêtres ennemis de la philosophie dont elle devrait être la mère, puisque l'une et l'autre enseignent la charité, la justice et l'amour... *Les prêtres se rangent du côté de l'injustice; ils sont pour l'injustice, ils la prêchent, ils la veulent, parce qu'elle leur profite. Les scélératesses, les infamies sans nom qui se commettent sous leurs yeux, ne sont plus des infamies, des scélératesses, dès qu'elles peuvent leur être utiles.* Tout leur amour se concentre dans la satisfaction des appétits sensuels et des passions coupables.

» Où sont-ils donc, les incorruptibles disciples d'Astrée qui punissent les coupables et qui sachent résister à la violence des passions brutales envahissantes? Depuis cinq ans le ministère de la justice est dirigé par un homme immoral. Reniée par ceux-là mêmes qui devraient la défendre, la timide Déesse est devenue la proie des indignes qui l'ont livrée à la séduction, à la *Cabale*, aux dépens et au mépris de la vertu, de l'honnêteté, de la vérité et du droit.

» Comme nous sommes loin de l'idéal de justice et d'ordre que nous rêvions, et que la différence

entre un ministère de police qui garantit la vie, les biens, l'honneur des citoyens, qui veille à la sûreté générale, qui suit partout le voleur, l'incendiaire, le séducteur, le meurtrier, en l'arrêtant à l'instant même où il croit atteindre la victime désignée à sa convoitise, et ce terrible tribunal devant lequel il ne suffit plus d'être innocent pour tomber dans des filets invisibles qui nous rappellent l'inquisition à jamais maudite! Ce tribunal qui, au lieu d'être le châtiment des méchants, est la terreur des honnêtes gens, une peste qui dévaste le royaume!

» La justice n'est plus maintenant qu'une exception, l'injustice est la règle. Oui, je le répète, sire : l'injustice est la règle! »

Citons encore un autre témoin, le baron F.-A. Gualterio, qui a été ministre de l'intérieur et en dernier lieu ministre de la maison royale d'Italie.

Dans son ouvrage *Gli ultimi rivolgimenti italiani*, riche en documents rares et authentiques, M. Gualterio, en parlant des conditions générales du Napolitain, écrit :

« Charles III avait hérité un royaume ravagé par les barons, malmené par les classes dirigeantes, dépourvu de bourgeoisie, ayant une plèbe ignorante, superstitieuse et misérable sous tous les rapports. Les Bourbons n'eurent de flatteries que pour cette plèbe dont ils aimaient à entretenir la fainéantise, à ménager les préjugés et la grossièreté.

» Sous le règne de François Ier, la corruption était à son comble. Rien de semblable ne s'était vu en Europe. On vendait les emplois publics, on mar-

chandait les grades; la corruption avait envahi toutes les classes, les plus honteuses concussions étaient excusées, les marchés les plus scandaleux étaient considérés comme légitimes. Medici tout-puissant, maître de tous les ministres; les valets du roi, d'accord avec lui, vendaient les emplois publics et, ce qui est pire encore, non à l'insu mais avec le consentement tacite du roi, qui faisait de ces tripotages un sujet de plaisanterie. Ces marchés se traitaient avec tant d'impudence qu'on obligeait l'acheteur à déposer d'avance le prix convenu pour le poste qu'il convoitait. Viglia, le *cameriere* du roi, et la camériste de la reine ramassèrent ainsi une fortune colossale. Plus tard, le confesseur de la reine et la police remplacèrent Viglia dans le commerce des places. On fit marché de tout: les condamnations, la prison, l'exil, l'évasion, tout était devenu sujet à spéculation. Ce Del Carretto, qui avait si énergiquement flétri le gouvernement précédent, dépassa tous ses devanciers en corruption, en violence, en moyens d'abrutissement. Del Caretto organisa la délation sur une grande échelle; les voleurs de profession et les femmes de mauvaise vie offraient à l'envi leurs services au gouvernement, qui s'empressait de les accepter sans scrupule, pour défendre, disait-il, la société menacée et la religion méprisée par les libéraux. C'est à M. Del Carretto que revient l'honneur d'avoir introduit la peine du fouet dans le royaume. Del Carretto hérita (et il ne l'a pas volé) de la renommée néfaste, de toute la haine attachée jadis au nom du prince de Canosa.

» La misère du peuple était d'autant plus grande qu'il existait de nombreuses institutions de bien-

faisance disposant de capitaux énormes pour soulager ces misères : quelque chose comme seize millions seulement pour la ville de Naples! Malheureusement, entre les mains de la police toute-puissante, la bienfaisance devint un instrument de corruption protégeant le vice, le vagabondage et l'oisiveté.

» En vertu d'une ordonnance royale du 13 décembre 1832, l'administration des biens des institutions de bienfaisance dans les provinces était confiée au clergé, dans la ville aux Jésuites. Ces asiles des pauvres et des orphelins devinrent ainsi de vrais foyers d'infection. L'*Albergo dei Poveri*, l'hôtel des pauvres, à Naples, qui hébergeait 4,000 personnes des deux sexes avec une rente de 1,250,000 francs, était transformé en un asile de fainéants. En 1835, ce même hôtel hébergeait 6,310 personnes.

» L'*Annunziata* ou maison d'enfants abandonnés, avec 500,000 francs de rente, était si mal dirigée qu'il en mourrait 82 $^0/_0$ chaque année. (Voir le rapport de la commission royale de statistique de 1842.) Les hôpitaux étaient devenus des centres d'infection, où les malades mouraient par milliers à la suite de mauvais traitements et par l'incurie, l'oubli de toute règle d'hygiène. »

A Naples, les institutions de bienfaisance, *opere pie*, sont actuellement au nombre de 349 avec une rente annuelle de 7,154,859 livres.

Comme on le voit, il y aurait de quoi soulager bien des souffrances. Mais la bureaucratie, cette immense pieuvre qui, dans ses étreintes, étouffe la

nation, absorbe la plus grande partie de ces rentes; le parasitisme religieux, le népotisme politique sont autant de suçoirs qui ne laissent qu'une partie minime de ce joli revenu aux pauvres et aux malheureux; la rente des institutions charitables est gaspillée pour faire face à des dépenses inutiles et même contraires au but que ces institutions se proposent.

Il y aurait là-dessus tout un long chapitre à écrire, mais il faut nous borner à quelques citations. L'hôtel des pauvres, *Albergo dei Poveri*, par exemple, a toujours une rente de 1,235,786 livres. Il n'entretient plus ni 6,000 ni 4,000 pauvres, mais 2,000 à 2,100 en moyenne. On croirait que ces 2,000 pauvres, ayant quelque chose comme 6120 francs de rente chacun, doivent vivre en grands seigneurs et l'établissement faire des avances considérables. Eh bien! non: les pauvres ont horreur de cet asile, parce qu'ils y sont mal nourris et tenus comme des esclaves. L'*Albergo dei Poveri*, malgré sa rente de 1,235,786 francs, a un déficit annuel de 200,000 à 220,000 livres!

La nourriture réglementaire des *ricoverati* (abrités) consiste en pain, 523 grammes par jour pour les hommes et 428 grammes pour les femmes. Le pain est distribué en proportions microscopiques trois fois par jour; semoule 51 grammes, macaronis 121 grammes, total 685 à 695 grammes de farinacés. Deux fois par semaine, le jeudi et le dimanche, on

se permet le luxe d'ajouter à ce menu farineux 107 grammes de viande de vache et une fois par semaine une ration inappréciable de fruits. Par une prévoyance que tout bon végétarien trouvera louable, mais que les hygiénistes condamnent, le nouveau régime y a supprimé le vin, bien que un verre de bon vin ne coûte à Naples qu'un sou. Ce qui fait dire aux pauvres que « c'était beaucoup mieux quand c'était pire. » — En revanche, le solde du personnel du secrétariat, composé de 708 employés, s'élève à francs 197,119. Pour soigner, surveiller et administrer 2,545 vieillards, 708 personnes, c'est un peu trop! Notez encore que sur les 2545 pauvres admis en 1876 dans l'Albergo, il y en a 558 entretenus aux frais des familles et des communes dont ils sont ressortissants. En réalité, la rente de 1,235,786 francs ne sert qu'à soutenir 1987 pauvres des deux sexes, ce qui, avec le déficit annuel de 220,000 livres, fait une somme de 1,445,786 francs. En général, il faut que les pauvres soient réduits à la dernière extrémité pour se risquer à entrer à l'asile. Le directeur d'un établissement comme l'*Albergo dei Poveri* a 13,000 à 14,000 livres par an; les frais de culte s'élèvent à 17,000 francs, il y a 11 prêtres et 12 chapelains; les fonctionnaires d'administration, au nombre de 38, touchent 4,280 fr. chacun, savoir 162,640 francs par an; pour l'impôt on exige une somme de 89,106 francs. Ainsi on

peut dire que l'Etat, au lieu d'assister les pauvres, leur prend une bonne partie de leurs biens.

C'est, paraît-il, le *nec plus ultra* de la science sociale de nos régisseurs.

« A côté de cela », ajoute le baron Gualterio, « une aristocratie ruinée et corrompue, servile et abjecte, se livrant à toutes les bassesses, se contentant du luxe et des vanités d'une cour bigotte et débauchée. La propriété mal divisée, le tiers-état encore peu nombreux, les déshérités innombrables, le gouvernement laissant prendre les biens de domaine *(demaniali)* par les grands propriétaires, seigneurs de provinces tout entières; les petits propriétaires écrasés par les gros; les propriétaires de troupeaux, ne payant qu'un faible droit de pâturage, devenus par le fait les seuls maîtres des terrains communaux. De là des extensions immenses de terrains incultes, de là la décadence de l'industrie pastorale elle-même et la diminution du bétail. Défaut de communications, impossibilité d'écouler les produits autrement que par mer, les salaires au-dessous du strict nécessaire pour vivre, enfin la misère dans un paradis terrestre. »

Voilà les effets immédiats des mauvaises institutions. En dehors des *causes économiques*, favorables au développement des associations malfaisantes, il y avait aussi des *causes politiques* et *morales* prédisposant à la révolte. En voici quelques-unes :

La cour de Rome a de tout temps fait appel au brigandage pour tenir tête à la révolution. En 1796,

elle s'avisa d'arrêter la marche des armées françaises, en organisant le brigandage sur toute la ligne qui s'étend des Apennins à Bologna, Porretta et Vergato, jusqu'à Reggio en Calabre.

C'est à cette époque que fut fondée la secte des *Concistoriali* et *Sanfedisti*, dont les *Centurioni* étaient les prétoriens armés. Il n'y a pas de place ici pour une notice historique sur les sectes politico-religieuses des *Concistoriali* et *Sanfedisti* qui comptaient dans leurs rangs, des princes, des cardinaux, des rois et même des empereurs. Pour que le but de ces sociétés secrètes soit connu, nous nous bornerons à citer ici une page de l'histoire contemporaine.

En 1831, le cardinal Rivarola, délégué pontifical dans les Romagnes, c'est-à-dire préfet et gouverneur avec pleins pouvoirs, donna à l'organisation des *Centurioni* des soins particuliers, et en fit dans les provinces une garde armée du Saint-Siége, garde doublement redoutable par son caractère de société secrète et par l'impunité à l'abri de laquelle elle perpétuait toute sorte de méfaits, car les *Centurioni* n'étaient en réalité que de vulgaires assassins, des brigands organisés par bande de cent hommes, d'où le nom de *Centurioni*. On vole, on tue, on assassine au nom du trône et de l'autel. Les *Framassoni*, les *Carbonari*, c'est-à-dire les libéraux, étaient les victimes désignées à leur vengeance, et quand ils ne

pouvaient, comme dans le Cilento, les atteindre par groupes et les fusiller ou les pendre par centaines, ils les tuaient en détail et par surprise. La Romagne et la Calabre devinrent un foyer de conspiration, de guerre horrible entre citoyens. Les libéraux s'organisèrent aussi en sociétés secrètes pour défendre leur vie et leurs principes, et la guerre civile allumée par les réactionnaires prit une forme nouvelle. Pour chaque libéral tué, les *Centurioni* payaient de leur vie; l'assasinat devint le seul moyen d'obtenir et de se faire justice.

En 1835, ce même cardinal Rivarola acheva son procès-monstre contre les *Carbonari*, et dans toute l'Italie on ne vit que gibets dressés et bourreaux y pendant les libéraux. Rivarola à lui seul, dans les Légations de Bologna, Ferrara, Ravenna et Forli, en fit condamner par des commissaires je ne sais plus combien de centaines et pendre par vingtaines. L'armée autrichienne était l'exécuteur des hautes œuvres de la papauté et des princes vassaux. Après tant d'exécutions capitales, le parti national voua une haine implacable aux partisans du Saint-Siége, aux amis des Bourbons et des Autrichiens qui, en définitive, n'étaient que des traîtres à la patrie. Toute l'Italie se trouva enveloppée dans une vaste conspiration : la conspiration était devenue une seconde nature en même temps qu'une nécessité, puisque les gouvernements eux-mêmes

de ces princes ennemis des pays qu'ils tyrannisaient, étaient en révolte permanente contre leurs sujets qu'ils ne parvenaient à dompter, à soumettre qu'à l'aide d'armées étrangères. De là l'organisation des sectes, de là l'habitude de se faire justice soi-même. Le meurtre passa dans les mœurs comme une nécessité de la lutte engagée contre un pouvoir qui ne se soutenait que par le crime. Est-il étonnant que dans cette anarchie morale la notion du bien et du mal se soit perdue chez des gens et dans des milieux voués à l'ignorance, à la misère et à la haine? Les vieilles sectes n'existent plus maintenant; mais l'esprit de révolte subsiste encore, car aucun gouvernement n'a su inspirer aux masses la confiance et le respect de la loi et de l'autorité.

Qu'on ne dise pas que tout cela est vieux. Pour un pays qui, jusqu'à 1860, a été à juste titre appelé « la Chine de l'Italie », cela date d'hier. Une fois les mauvaises passions éveillées, une fois l'idée de la rébellion ancrée chez un peuple qui meurt de faim, au milieu d'un paradis rempli de tous les biens de la terre, on ne peut étouffer la passion, la haine que dans le sang. Et le sang des paysans a coulé par ruisseaux depuis 1796 jusqu'à nos jours, sans que le brigandage ait cessé de ravager ces belles provinces. C'est que de Championnet à Govone, de Saliceti à Nicotera, c'était toujours le même mot : tuez! tuez! Je ne sais combien de brigands a fait tuer Cham-

pionnet, mais depuis l'avénement du gouvernement actuel quatorze mille ont mordu la poussière, une vingtaine de mille ont été envoyés au bagne. Est-on plus avancé? Je ne le crois pas, le brigandage est l'hydre aux mille têtes.

Rappelons-nous encore que les cours de Rome et des Bourbons en 1861 et 1862 ont, dans l'espoir d'une restauration impossible, fait appel aux haines et aux passions d'une autre époque, et qu'un brigandage nouveau, formé des ramassis de tous les pays d'Europe, commandés par des Vendéens fanatiques, s'était organisé dans les provinces méridionales. On pouvait alors croire que c'était la rébellion politique qu'on avait à écraser. Mais la rébellion sociale subsiste et toutes les lois exceptionnelles du monde ne sauraient l'étouffer.

De la fin du siècle dernier à nos jours, le brigandage n'a cessé de sévir dans les provinces méridionales avec plus ou moins d'intensité, visible ou latent, suivant les vicissitudes que traversait le pays et suivant les causes qui le provoquaient.

Il y eut pourtant un moment de répit; ce fut en 1860, lorsque Garibaldi, victorieux et acclamé, parcourait le Midi, chassant devant lui les armées de François II. A cette époque, on n'entendit point parler de brigands, si ce n'est à Subiaco et à Isernia, où les Jésuites parvinrent à émeuter des paysans ignorants et fanatiques contre une poignée de vo-

lontaires romains qui, au milieu des plus grands périls, traversait le Sannio pour se joindre à l'armée de Garibaldi. A la tête des paysans émeutés se voyaient d'anciens soldats, des agents de police, des zouaves pontificaux; cette échauffourée fut bientôt terminée par l'arrivée du colonel Chiassi sur le lieu de l'action, où il dégagea les braves et infortunés volontaires romains. (Voir les chapitres LIII, LIV, LV, LVI, LVII du livre: *Les Mille du général Garibaldi.*)

C'est qu'alors le *lazzaro,* le *cafone* espéraient une amélioration de leur triste sort. Cette légitime espérance détruite, cette illusion dissipée, les fils des associations malfaisantes se groupèrent de nouveau; le brigandage, la Camorra et la Mafia recommencèrent de plus belle après le départ de Garibaldi.

CHAPITRE II

Origine de la Camorra.

N'allons pas chercher dans des légendes romanesques l'origine de la Camorra, née de la boue, de la prison et du bagne!

A la page 255 et suivantes, volume II, de l'ouvrage *Gli ultimi rivolgimenti italiani* du baron F. A. Gualterio, déjà cité, il est dit:

« Les employés, les gardiens d'abord, y ont organisé (dans la prison) le vol, l'escroquerie, la subtilisation, le tripotage, qui existent encore aujourd'hui, sur les vêtements, sur la paille, sur tout, sans compter que, malgré le règlement, on peut, avec de l'argent, obtenir dans la prison tout ce qu'on désire. De tout temps, la fourniture de la prison a été l'objet de la plus odieuse exploitation. En outre, les prisons ne sont pas des maisons de détention, mais des bouges infects, de sombres cavernes, des cloaques immondes que les bêtes refuseraient d'habiter. *Antri di belve, sepolture di viventi* (tanière de bêtes fauves, tombeau des vivants). Rien ne pourrait vous donner une idée du régime dégradant auxquels sont soumis les détenus dans les maisons de correction et de force. Ils sont réduits à un état d'abjection qui les rend inférieurs aux brutes. Dans une de ces prisons, celle de la Vicaria, plus de 700 détenus sont entassés les uns sur les autres comme des sardines dans un tonneau, les uns à côté des autres, cognés dans de grande salles, étendus tout nus, sans paillaisse sur le parquet, les enfants et les adultes pêle-mêle. Cela tient à ce que les fournisseurs ne pensent qu'à empocher l'argent des objets qu'ils ont à fournir mais qu'ils ne fournissent pas, ou à ce que les détenus affamés revendent aux mêmes fournisseurs, pour un morceau de pain ou pour une pipe de tabac, les mauvaises nippes qu'ils en reçoivent. Point de lits, point de matelas; ils couchent tous ensemble sur le plancher humide et froid, se chauffant au contact les uns des autres. Je passe sous silence les conséquences délétères de ce contact abrutissant. Ces hommes, prévenus ou condamnés,

sont mille fois plus malheureux que les troupes de sauvages qui peuplent les régions inexplorées de l'Amérique centrale, car ceux-là du moins ont la liberté de leurs mouvements et jouissent de la lumière du soleil, dont sont impitoyablement privés ces pauvres prisonniers. Plus que les sauvages, ils devaient sentir le besoin d'une direction, d'un gouvernement, d'un pouvoir quelconque, qui mît un peu d'ordre dans cet horrible pandemonium. Or, les chefs de ce gouvernement galérien s'appelaient précisément *Camarristi* (chefs de chambre.)

» Ils étaient d'abord une espèce de juges tranchant les différends entre galériens; puis ils devinrent les maîtres instructeurs dans l'école des crimes et des délits. Une méchante nature, la force physique, la promptitude à frapper et un grand nombre de délits commis étaient autant de titres donnant droit au grade et à l'autorité de Camarriste.

» Le chef des Camarristes dispose à son gré de l'argent (s'ils en ont) et des rares et tristes vêtements de chacun des détenus. Il juge et condamne sans appel à des peines sévères, voire même aux coups de poignard, ceux d'entre eux qui lui semblent coupables. »

En quoi consistera cette culpabilité? quel sera le criterium moral sur lequel se fondent les jugements d'un tel tribunal, sinon dans le refus de commettre un crime et dans le bouleversement complet des notions les plus élémentaires du bien et du mal?

« Séparés du monde des vivants », conclut l'auteur des *Rivolgimenti italiani*, « reniés par la so-

ciété, sans possibilité d'amélioration, livrés à toutes les excitations, à la haine, au vice, au crime, à toutes les mauvaises passions qui devaient s'éveiller dans ces fosses aux lions, les prisonniers ne pouvaient que former entre eux un pacte infernal, une société d'anthropophages. »

Un homme qui, par son caractère élevé et par ses talents hors ligne, jouit d'une réputation européenne, M. Charles Lucas, a visité jadis les prisons du royaume de Naples et a eu l'occasion d'exprimer l'horreur qu'elles lui inspiraient, dans un rapport que je regrette de n'avoir pas sous la main. L'autorité de ce nom illustre suffira, car à la suite de ce rapport, un inspecteur général des prisons françaises, M. Boilay, fut, en 1845, envoyé par le ministre Guizot à Naples pour visiter les prisons du royaume.

« Il fallut toute l'autorité d'un représentant d'une grande nation », dit Gualterio, « pour obtenir la permission d'entrer dans ces horribles fosses. M. Boilay en conçut une telle horreur, un tel dégoût, qu'en partant de la Vicaria, il s'écriait, le front tout mouillé de sueur : « *Mais ceci est un gouffre d'enfer!* » Et dans son rapport au ministre Guizot il employa la même expression pour rendre l'horrible spectacle auquel il avait assisté. »

Plus tard, lord Gladstone a fait un récit très émouvant et donné des détails saisissants sur ce qui se passait dans ces horribles tanières.

Les souffrances physiques et morales de toutes sortes auxquelles les prisonniers étaient exposés, devaient naturellement les exciter à la haine, faire naître en eux l'idée de la révolte et de la vengeance. En prison ils ont appris la *solidarité du crime ;* en sortant du bagne, ils mettent en pratique ce principe redoutable. Ainsi, ce qui, hors de la prison, n'était qu'un fait isolé, presque sans conséquences, devint, par le concours des circonstances, un mal complexe et permanent, un danger social, une calamité publique. C'est dans la prison que l'art du vol et du meurtre se perfectionne et prend la forme d'une véritable école, d'un système de spoliation fonctionnant régulièrement.

CHAPITRE III

Conditions morales et économiques des paysans dans les provinces méridionales.

L'ancien régime, en excitant les passions, en soulevant la haine, en répandant la corruption à pleines mains, a brisé tous les liens qui unissent les hommes entre eux ; il a creusé un abîme entre la campagne et la ville, qui, pour longtemps encore, vivront en hostilité permanente : le seigneur exploitera le paysan, celui-ci se rattrapera sur le premier

venu. Au moment donné, le *cafone* prendra les armes contre le *signorino*, qui lui enverra une armée de soldats pour l'écraser. En présence d'un pareil état de choses, la Chambre italienne, préoccupée à juste titre de la persistance et de l'extension du brigandage, ordonna une enquête sur les causes qui l'engendrent et le perpétuent.

En 1861, M. Massari, rapporteur de la commission d'enquête, fit, au grand étonnement de ses collègues, des révélations contraires à tout ce qui s'était répété jusqu'à ce moment. Notons en passant que M. Massari est un modéré, un conservateur, ami de la royauté et des priviléges qui s'y rattachent. Il siége à l'extrême droite de la Chambre dont il est le Falstaff légendaire, mais avec cela un savant et un courtisan sans gêne et sans scrupules. Il ne saurait donc être soupçonné d'idées subversives ni de faiblesse pour ce qu'on est convenu d'appeler la populace des *lazzari* et des *cafoni*. Voici ce qu'il dit dans son rapport (voir Actes du parlement, F° 58 B, de 1861) :

« Les causes premières du brigandage sont des causes *prédisposantes ;* la première de toutes c'est les *conditions sociales* et *économiques* des travailleurs des champs, conditions qui sont des plus malheureuses, justement dans les provinces où le brigandage a pris le plus d'extension. Rien ne rattache le paysan à la terre ; ces pauvres gens mangent du pain dont les chiens ne voudraient pas. Il a été

mainte fois constaté, entre autres dans les prisons de Capitanata[1], que presque tous les brigands qui y sont détenus (il y en a plus de 400) étaient des paysans. Si les bandes de Caruso et de Crocco, si souvent détruites, ont pu se reconstituer avec tant de facilité, c'est qu'elles trouvaient des éléments tout prêts au sein des campagnes.

» Il est si vrai que la misère entre pour une très grande part dans les causes prédisposantes du brigandage que, dans la même province, le contingent qui lui était fourni par les différentes localités, était d'autant plus grand que la misère y était plus intense.

» Dans les Abruzzes, par le seul fait que le paysan peut à peu de frais émigrer dans l'*Agro romano*, l'état de choses n'est qu'accidentel et transitoire. »

On sait ce que signifie émigrer dans l'*Agro* pour y travailler : C'est rester toute la journée, du matin au soir, sous un soleil brûlant, exposé à la piqûre des moustiques et des cousins, près des marais pestilentiels, dans ce milieu où règne constamment la *mal'aria*. Le soir, le laboureur s'abrite sous une tanière faite de joncs, où le guette la fièvre qui le surprendra tôt ou tard et dont il deviendra inévitablement la victime, car les fièvres « *malariche* », comme les médecins italiens les appellent, ne pardonnent jamais. Le voyage, pour y aller, se fait

[1] Les provinces d'Avellino, Terra de Lavoro, Abruzzo et Capitanata, sont celles qui fournissent le plus de brigands.

dans un wagon de marchandises ou dans les wagons à bétail, où les hommes sont entassés par centaines, debout, sans pouvoir une seule fois descendre pendant un trajet de huit heures. C'est une affaire pour le paysan que de mettre de côté sept ou huit francs pour pouvoir quitter le pays et aller dans les marais! Au retour, les rangs de ces malheureux laboureurs sont décimés par la fièvre et le genre de vie qu'ils ont enduré. Les survivants apporteront peut-être trente ou quarante francs pour l'hiver. Or, si telle est l'existence qu'ils préfèrent, quelle est donc est celle qu'ils fuient?

« N'est-ce pas là une preuve évidente, conclut M. Massari, que ce ne sont pas des tendances brutales au crime chez les populations agricoles du Napolitain, mais le désespoir qui les pousse au brigandage, lequel, en définitive (de l'aveu même des conservateurs), n'est qu'une protestation sauvage de la misère contre d'anciennes iniquités. »

Nous nous en rapportons au témoignage d'hommes éclairés autant que modérés, tels que M. Pierre Villari, de Florence, professeur et membre du Parlement. Dans ses *Lettere meridionali*, récemment publiées par l'*Opinione*, organe du parti conservateur, M. Villari déclare que la Camorra, la Mafia, le brigandage sous toutes ses formes, *sont le produit naturel, logique et fatal de l'ordre de choses actuel.*

« Les ouvriers des champs en Apulie », écrit M. Villari, « vivent, sur la terre qu'ils cultivent pour compte de leurs patrons, séparés de leur famille, qu'ils ne vont voir au village que toutes les deux ou trois semaines. Ils sont logés dans une ou plusieurs cabanes qui n'ont qu'une pièce. Le long des parois de cette pièce, des niches creusées horizontalement et garnies d'un sac de paille servent de couche au pauvre paysan, qui s'y étend tout habillé; car il ne se déshabille jamais [1]. Tous les matins, à l'aube, le *massaro* (intendant) leur distribue un pain noir et plat du poids d'un kilogramme; puis ils se rendent au travail, qui dure jusqu'au coucher du soleil. A dix heures seulement ils ont une demi-heure de repos, pendant laquelle ils mangent leur pain. Le soir, le travail fini, le *massaro* fait du feu dans l'âtre de la grande cabane; sur ce feu, il fait chauffer une marmite avec de l'eau et une pincée de sel. Pendant que l'eau bout, les paysans rangés autour taillent leur soupe dans des écuelles de bois. L'opération finit par la distribution de cette eau chaude (souvent malpropre), que le massaro asperge de quelques gouttes d'huile rance. Telle est la nourriture quotidienne du pauvre paysan. »

Il n'est pas le moins du monde question de viande, de bouillon, de fromage ou d'autre nourriture plus saine et plus confortable.

« Cet ordinaire », ajoute M. Villari, « ne subit de

[1] Nous connaissons ce genre de gîte; on ne peut y dormir déshabillé, la paille piquerait, et au moindre mouvement égratignerait, écorcherait même la peau du dormeur.

modification qu'à l'époque de la moisson. On y ajoute un ou deux litres de petit vin, afin de stimuler les forces du travailleur et le rendre capable de supporter les rudes fatigues du moment. »

Quand l'on pense que le bon vin pris en gare à Bari coûte *quatorze francs l'hectolitre*, on se demande si l'exploitation de l'homme par l'homme, poussée à un tel excès, n'est pas le plus odieux des brigandages. Pauvre laboureur, quand il aura travaillé douze, quatorze, seize heures par jour, il aura gagné *trente-six centimes !*

M. Villari qui a fait partie de la commission chargée d'une seconde ou troisième enquête à ce sujet, qui a visité le pays et vu les choses de près, dit encore :

« Le salaire du travailleur est de 132 livres (en papier monnaie) par année, soit 36 $^1/_2$ centimes par jour, pour des journées qui durent de douze à quatorze heures, plus un demi-*tomolo* (demi-hectolitre) de blé, et si la récolte est abondante, autant de fèves. Ces paysans *(cafoni)* se laissent facilement aller au vol et aux attaques à main armée. »

Cela n'est pas étonnant; nous savons déjà que les bandes de brigands qui se tiennent à la campagne ne se composent en grande partie que de paysans affamés, irrités, abrutis par la misère.

Le général Govone, qui a été pendant plusieurs années le commandant en chef des forces militaires pour la répression du brigandage dans les provinces

méridionales, dit que « les *cafoni* (laboureurs des champs) ont une grande sympathie pour le brigand. Cette sympathie provient de ce que les *cafoni voient dans le brigand le vengeur des torts de la société à leur égard.* »

Qu'on ne dise pas que les hommes du Midi sont enclins à la paresse et qu'on ne paye ces travailleurs que pour ce qu'ils valent. M. Villari, auquel nous empruntons en grande partie les données qui suivent, prouve que cette opinion des aptitudes du paysan napolitain n'est ni juste ni fondée.

« Le paysan napolitain », écrit-il dans la suite de ses lettres méridionales, « *peut être rangé parmi les meilleurs travailleurs de l'Europe*... cela a été constaté par le rapporteur d'une enquête anglaise faite par ordre de lord Palmerston. »

Cette appréciation a été confirmée par un ingénieur des mines allemand, qui, étant allé passer quelques jours de vacances dans le Napolitain, dit à son retour à M. Villari :

« J'ai vu le paysan napolitain au travail et je déclare que le *dolce far niente*, dont on l'accuse, est une *atroce calomnie!* Il ne serait pas possible de plier notre paysan allemand ou notre ouvrier à un labeur aussi rude et aussi prolongé que le sien, et avec la rétribution que l'on sait. »

M. Franchetti, publiciste toscan, qui a, lui aussi, visité le pays et vu les choses de près, déclare à

son tour qu'il est possible de trouver des paysans qui travaillent mieux, mais impossible d'en trouver qui travaillent davantage et à un prix aussi bas.

« J'ai pu constater dans les Abruzzes et dans la province de Molise », écrit-il à M. Villari, « que les paysans y deviennent d'année en année plus dépendants des propriétaires et des exploiteurs agricoles pour leur nourriture (la plus sobre qu'on puisse imaginer) et pour leur subsistance (la plus maigre du monde).

« On s'en rend compte par la dureté croissante et le vague étudié des conditions des contrats de fermages, qui parfois sont telles qu'elles nous ramènent aux temps du servage. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, le maître se réserve le droit illimité d'exiger de ses paysans des prestations en travail, et disons-le, il ne se fait pas faute d'en user. »

Tel et tel maître a ses champs dont la culture ne lui coûte rien; il fait charrier la plus grande partie de la récolte et du fumier par les paysans, sans que cela compte dans le fermage. En hiver, le paysan va travailler pour le patron à faire des fossés, des routes, et même à bâtir des maisons. Dans ce dernier cas, lorsqu'il travaille près de la maison du patron, il reçoit la nourriture.

« J'ai vécu pendant quelque temps à St-Bartolomeo-in-Galdo, misérable chef-lieu d'arrondissement de la province de Benevento, dans la partie montagneuse de l'Apulie », écrit un ingénieur à Madame Jessie Wihite Mario. Les paysans habitent le bourg

(parce que les environs sont malsains), dans de misérables cabanes à lapins, à un seul étage à plain-pied, sans cheminée ni lieu d'aisance, bâties sur les pentes raides de la montagne, auxquelles on arrive par des routes étroites et rocailleuses. Le sol cultivable est maigre et pierreux, mais grâce à l'ignorance des paysans et à l'incurie traditionnelle des propriétaires : on remue la terre avec un gros clou fixé à une charrue préhistorique ou à force de bras ! Aussi la culture est-elle imparfaite et le rapport seulement de quatre à cinq fois la semence; quantité de céréales insuffisantes pour nourrir les laboureurs et pourvoir à l'entretien du propriétaire oisif et fainéant. Ces pauvres paysans travaillent raide toute l'année; qu'il fasse beau ou mauvais temps, ils quittent de bon matin le bourg pour se rendre aux champs fort éloignés, marcher et manier la bèche toute la journée. Le soir, revenant exténués de fatigue, ils doivent aller chercher de l'eau potable, car il n'y a point de puits dans le bourg, mais seulement une fontaine, si l'on peut appeler fontaine, un sale réservoir d'eau trouble en hiver, tarie en été. Et encore le *cisternone*, la grande citerne de la commune, ne s'ouvre-t-elle qu'à des heures données. Alors tout le monde se presse et fait queue pour avoir un peu d'eau trouble pour assouvir la soif et faire son potage. Dans les années de sécheresse, plus d'eau; il faut aller la chercher à de grandes distances. Toutefois la fontaine donne un petit filet d'eau même en été, mais comme le tuyau qui porte l'eau au cisternone est le même qui dessert le réservoir particulier de M. le baron, on a arrangé les choses de façon que l'eau ne manque jamais

dans le réservoir du seigneur, même quand tout le monde meurt de soif dans les environs. S'il y en a de trop, les domestiques du baron s'arrangent de manière que la veine rafraîchissante se répande dans le jardin pour arroser les fleurs et les légumes du feudataire. Pourtant il ne faudrait pas des efforts ni des frais considérables pour multiplier les réservoir et amener l'eau de la montagne qui souvent se répand dans les environs marécageux. Mais la municipalité est composée de seigneurs qui, à force de ne rien faire, n'ont point le temps de s'occuper de ces misères! Et pourtant, outre leur travail, les pauvres payent pour avoir de l'eau, des routes et des maîtres d'écoles qu'ils n'ont point, l'impôt sur la moûture et les droits d'octroi; oui, on a mis l'octroi dans ce bourg délabré, perdu dans les montagnes calabraises.

» En été, on voit autour de cette fontaine de longues files de femmes et d'enfants allant sucer avec leurs lèvres le goulot de la fontaine pour s'y désaltérer. Souvent ils reviennent le gosier sec, parce que les domestiques du baron ont fermé le robinet. C'est un supplice pour les femmes de ménage que de remplir une cruche d'eau plus ou moins trouble pour cuire leur soupe; et quand elles ont été assez heureuses pour obtenir le précieux liquide, la grosse affaire est ensuite de savoir ce qu'elles mettront dans la petite marmite! Elles vont chercher les *broccoletti di rapa*, feuilles et racines de raves dont faute de mieux on fait une grande consommation dans ces contrées, une pincée de sel, de l'ail rôti, rarement quelques gouttes d'huile, et voilà la soupe faite. Du pain (que nous connaissons), des haricots

secs, c'est tout ce qui compose généralement leur nourriture. Un plat de macaronis aux tomates est un luxe qu'on ne se permet que très rarement dans une année.

» Après tant de peines et de fatigues, et une nourriture comme celle que nous venons de décrire, les paysans couchent tous ensemble pêlemêle avec le mulet ou le cochon dans une chambre humide remplie de fumée et d'exhalaisons infectes.

» Je ne sais vraiment pourquoi ces pauvres gens s'obstinent à vivre et ce qu'ils sont venus faire dans ce monde. Peut-être pour nourrir ceux qui vivent dans l'oisiveté et la débauche, mais à coup sûr pour souffrir.

» Quels attraits la vie peut-elle avoir pour eux? je n'en sais rien. Pourtant ils sont bons, soumis, résignés; ils se laissent écorcher sans se plaindre, et baisent encore la main de l'écorcheur impitoyable.

» La condition des laboureurs napolitains ne s'est point améliorée après la révolution.

» En effet», ajoute l'ingénieur, « avant 1860, les paysans affermaient des champs, en payant au propriétaire une redevance en céréales après la récolte. Lorsqu'ils travaillaient à la journée, ils recevaient deux carlini, dix-sept sous, sans aucune nourriture. Vint l'heure de la délivrance si longtemps attendue, les prix des denrées alimentaires haussèrent considérablement. Il fallut fournir une quantité plus considérable de céréales pour payer les loyers qui haussaient aussi. Mais le salaire journalier est resté au même niveau, dix-sept sous, comme sous la tyrannie. Et cela, parce que le «seigneur» ne veut

pas entendre parler de diminuer ses rentes ou de restreindre ses frais. Au contraire, comme les impôts sont beaucoup plus lourds, on serre le pressoir et c'est le paysan qui doit fournir ce qu'il faut; tant pis pour lui si les choses nécessaires à la vie ont doublé de prix. Le paysan napolitain est si bon, si docile, si pauvre d'esprit, qu'on peut lui continuer le même salaire, malgré l'augmentation des frais et vivre largement à ses dépens.

» Ce n'est pas tout : à St-Bartholomeo-in-Galdo, il n'y a, à proprement parler, ni routes carrossables, ni marché de denrées alimentaires; on ne vend point de blé sur place, mais à Foggia seulement, et pour l'y transporter il faut de nombreux et robustes mulets. Les propriétaires qui possèdent des mulets sont peu nombreux; c'est eux qui accaparent le commerce; ils ont le monopole de tout; le paysan est à la merci du propriétaire, arbitre absolu du prix des grains, comme il l'est du travail et du salaire.

» Cependant, si l'année est bonne, le paysan peut encore vivre tant bien que mal; mais si elle est mauvaise, le paysan devient absolument l'esclave du patron qui, devenu usurier, lui prête un sac de blé pour en avoir deux à la prochaine récolte. Tandis que d'une main ces magnifiques seigneurs arrachent le pain de la bouche des pauvres, de l'autre ils distribuent *deux centimes par semaine* à ces mêmes pauvres affamés qui vont frapper à la porte de leurs hôtels.

» L'air malsain, l'eau pourrie, la nourriture insuffisante, un travail excessif, tant de peines accablent, écrasent tellement cette malheureuse population

que les fièvres y sont devenues stationnaires et que la misère multiplie les maladies.

» Il y a un hôpital, me dit-on, mais quelle horreur ! Personne n'y entre, les chiens même le fuiraient. C'est pire que la plus triste et la plus sale demeure possible. Il y a un médecin payé par la commune, il reçoit *200 livres par an* pour soigner les pauvres. Ce bon disciple d'Hippocrate ordonne de la quinine et encore de la quinine pour couper la fièvre. Mais la quinine coûte cher et l'on préfère s'en rapporter à la *Madonna*, qui fera inévitablement le miracle de les guérir ou de les envoyer dans l'autre monde. Aussi ces paysans sont-ils chétifs, faibles, maladifs. Néanmoins ils forment une population douée d'une certaine intelligence, d'une bonne nature et qui mériterait un meilleur sort : oui, ils le mériteraient bien plus que le *lazzarone* paresseux de Naples. »

Les provinces d'Apulie, Basilicata et Molise sont celles qui fournissent le plus fort contingent de *Ciucciari*, joueurs de flûte et de cornemuse, mendiants et girovagues. Ces bohémiens, sortant d'un pays le plus beau, le plus riche du monde pour aller gagner leur vie dans des contrées lointaines, rarement se laissent aller au vice et au crime; ils sont paisibles, sobres, patients comme des chameaux traînant partout leur misère et leur boulet de mendiants. Est-ce que ces parias de la société deviendraient des malfaiteurs si on ne les poussait pas au désespoir et au crime?

La misère est donc, de l'aveu de tous les hommes impartiaux, *l'une des causes prédisposantes et déterminantes du brigandage.* Ajoutons à la misère l'ignorance profonde dans laquelle vit le paysan napolitain, sa conviction qu'une bonne confession devant le curé et l'absolution que celui-ci ne lui refuse jamais lavera tous ses péchés, et nous aurons l'explication la plus claire de ce déplorable état de choses.

« Il faut que le gouvernement ait le courage de prendre en main la cause des opprimés » dit M. Villari en terminant, « il faut les délivrer de la terreur religieuse, de la tyrannie économique qui pèsent sur eux. Est-il vrai, oui ou non, que les contrats agricoles sont iniques? Si oui, que la loi, que le gouvernement, que l'opinion publique interviennent pour mettre fin à cette ignoble exploitation.

» Quand les contrats agricoles auront assuré au cultivateur une plus grande indépendance et une équitable rémunération de son labeur, alors nous verrons cesser le déplorable antagonisme entre celui qui possède et celui qui n'a rien. Soyons conséquents et n'exigeons pas des autres ce que nous ne serions pas capables de faire nous-mêmes. »

CHAPITRE IV

En Vénétie, dans la Lombardie et ailleurs.

Cette misère, qui s'étend comme un linceul sur l'Italie toute entière, menace d'étouffer la vie et le progrès même des centres les plus favorisés.

Venise, par exemple, qui à la fin du siècle dernier ne comptait que 2,000 pauvres sur une population égale à celle d'aujourd'hui, comptait en 1860, sur 123,002 habitants, 31,891 pauvres inscrits sur les registres de la bienfaisance publique. Nulle part comme à Venise le vol n'est pratiqué aussi fréquemment et avec plus d'adresse et sans gêne. On vole les chaînes des ancres des navires mouillant dans le port, aux abords des lagunes. On a beau doubler les sentinelles, veiller la nuit; les voleurs, véritables palombars de la misère, se jettent à l'eau, nagent sous l'eau, scient les barres et les chaînes en fer et les emportent sans bruit au nez et à la barbe de deux mille cinq cents gardes de sûreté, chargés de la surveillance. Mais nulle part comme à Venise les voleurs ne sont aussi discrets, aussi inoffensifs; ils ne se révoltent jamais; s'ils sont surpris en flagrant délit, ils s'écrient: « *Ciao! go fado moron, paronsin belo ch'el faza quel ch'el vol* »; (tant pis, j'ai manqué mon coup, faites de moi, mon maître, ce que vous voulez.)

Le métier de maraudeurs est passé dans les mœurs; il y a toute une population qui vit de cette industrie criminelle, sans penser le moins du monde que ce soit un crime. *Bisogna ingegnarse* (il faut se tirer d'affaire comme on peut): c'est le mot qui efface toute culpabilité.

Si l'on ne se fait pas voleur on se fait mendiant, vu que plus de 50,000 personnes ne savent de quoi vivre. Aussi, tandis que la population diminue, la mendicité augmente comme une marée montante. En 1862, la population était descendue à 122,594 et les pauvres inscrits montaient à 32,422. En 1867, la population de Venise était de 120,889 et les pauvres 33,979. En 1869, le nombre des pauvres arrive à 35,000; en 1870, à 35,728; en 1871, à 35,200.

Dans cette ville si intéressante, si originale, où, comme à Naples :

La terra molle, lieta e dilettosa
Simili a se gli abitator produce

le ciel bleu, le climat doux, la nature gaie, produisent des hommes enclins à la gaieté, à l'amour, au plaisir, et un peu aussi à la paresse, la charité privée a constitué des trésors immenses. Mais la charité, loin d'enrayer le mal, ne fait que l'étendre davantage, car elle encourage l'oisiveté, la fainéantise, l'aversion pour le travail.

Ne soyons donc pas si sévères pour ces fainéants insouciants du lendemain, car le travail ne leur donne pas de quoi vivre.

Cette aversion pour le travail s'explique par ce fait que les femmes employées dans des fabriques à enfiler des perles ne gagnent que 30 et même 20 centimes par jour. Il y a un an, ces malheureuses,

au nombre de trois ou quatre mille, se mirent en grève en demandant 50 centimes par jour.

Si modique que fût ce prix pour une journée de travail, il leur fut refusé, et quelques jours après, réduites par la famine, la moitié tombant d'inanition, elles acceptaient la loi du plus fort et rentrèrent aux ateliers pour reprendre leur métier *d'infilatrici d'ingranate.* Les hommes gagnent 1 franc, 1,20 en moyenne. Puis il n'y a pas de travail pour tout le monde, même à 10 centimes par jour.

Dans les campagnes, la situation est encore plus insupportable, parce que les institutions de bienfaisance n'y sont pas répandues comme dans les villes. M. Silvanello, professeur d'économie politique, dit dans son ouvrage *Proprietari e Coltivatori*, couronné par l'Institut de Venise, que :

« La population des campagnes, logée dans des affreuses huttes en pisé, ne trouve un supplément à son salaire, supplément indispensable à son existence, que dans le vol et la mendicité. C'est la population affamée des campagnes qui fournit les *légions de mendiants* qui infestent les marchés et les villes de la Vénétie, et qui, le samedi, défilent en processions interminables le long de nos demeures. »

Comme nous l'avons dit au chapitre III, cette croissance alarmante de la mendicité en Italie, indépendamment du fait déplorable que plus de vingt-deux millions d'Italiens ne possèdent absolument rien,

s'explique par la rétribution insuffisante du travail manuel, par la mauvaise distribution de l'impôt qui frappe la consommation sous toutes ses formes, par la non-valeur des terrains incultes, et par la soustraction à l'industrie productive d'un capital de *dix mille millions* employé en titres de rente sur l'Etat et les communes.

A ces causes multiples de la misère publique, il faut ajouter le cours forcé des billets de la Banque nationale; l'agio sur le papier a été ces dernières années jusqu'au 23 $^1/_2$ $^0/_0$; il flotte maintenant entre le 12 et le 10 $^0/_0$, ce qui augmente en proportion le prix des choses nécessaires à la vie.

Une enquête faite sur les effets du cours forcé des billets de banque a constaté que le prix des céréales a augmenté en raison de 10 et même de 14 $^0/_0$. Le blé, avant le cours forcé, se vendait à 18 francs l'hectolitre; aujourd'hui le blé vaut fr. 28,30 et même 32 francs l'hectolitre. Le maïs est monté de 12 francs à 20 et 22 francs. Ainsi le pain de 25 à 35 centimes est monté à 50 centimes le kilogramme.

Voici comment M. Jacini, économiste, qui a été plusieurs fois ministre du royaume d'Italie, parle de la situation faite aux colons lombards :

« C'est aux environs de l'opulente et intelligente ville de Milan que les cultivateurs sont le plus misérables : la fièvre d'inanition, la *Pellagra*, la phthysie font de terribles ravages parmi les travailleurs

maltraités, nourris plus mal que des chiens. C'est là qu'on a appliqué la théorie et résolu le problème infernal *d'unir à la plus grande richesse du sol la plus grande misère des hommes qui le cultivent...* C'est là une de ces iniquités que la justice humaine n'aurait pas assez de peines pour la punir. »

Puis M. Luzzatti, l'économiste, le statisticien officiel du royaume, lui aussi, ministre d'hier, ajoute :

« Le profond antagonisme qui règne entre les différentes classes de la société, les luttes engagées entre les patrons et les ouvriers, entre les possesseurs du sol et ceux qui le cultivent, le danger imminent de la révolution sociale, tout cela est de nature à nous faire douter de l'économie politique, de son efficacité et de son aptitude à établir un ordre de choses durable. »

Les cris de détresse qui s'élèvent de tous côtés ont décidé la Chambre à faire une enquête sérieuse sur les conditions de l'agriculture et des agriculteurs en Italie. Une commission de vingt-quatre membres avec les pouvoirs les plus étendues et composée d'hommes compétents, doit présenter en son temps le résultat de cette enquête. A l'heure qu'il est, la commission n'a pas encore fait son rapport. Mais de temps en temps les indiscrétions de correspondants de journaux lèvent un coin du rideau et laissent entrevoir à distance le sombre tableau des misères qui accablent les prolétaires italiens.

M. Boselli, qui est le rapporteur d'une des sous-commissions de la grande enquête, a donné à la Chambre un aperçu des notes qui lui ont été envoyées de différents côtés.

Il a cité un rapport de MM. Cardani, président, et Massara, secrétaire de l'Institut lombard pour le développement et le perfectionnement de l'agriculture en Lombardie, rapport qui fait partie du dossier, où il est dit :

« Le paysan lombard qui cultive la terre la plus féconde, la plus riche de l'Italie, est le plus malheureux, le plus pauvre des travailleurs. Il n'a aucun rapport direct avec le propriétaire du sol, qui loue le fonds à des fermiers *(fittabili)* exploiteurs habiles et acharnés de ces riches terrains. Le paysan travaille donc pour le fermier qui est censé le nourrir (c'est ce qu'on appelle *far andar il fondo con un famiglio*, exploiter le fonds avec des domestiques). Voici en quoi consiste leur nourriture :

» Un pain noir, lourd, acide, mal cuit, composé de maïs, de seigle et d'autres débris de céréales avariés; sa soupe est un breuvage sans nom, composé tantôt de riz de la dernière qualité, qu'on appelle *risina*, débris de riz brisé, vieilli dans les greniers, tantôt de pâtes, elles aussi vieillies dans les magasins, noires et acides, puis des vieux haricots et autres légumes secs avariés, que le *fittabile* achète à vil prix çà et là sur les marchés; le tout assaisonné avec quelques gouttes d'huile rance ou quelques lisières infinitésimales de lard aussi fumé

et rance. Telle est la nourriture habituelle, invariable du paysan lombard.

» Le gage du *famiglio* ne dépasse jamais les 355 livres en papier-monnaie par an, ce qui fait 315 francs, moins de 80 centimes par jour, avec quoi il doit payer son loyer et nourrir sa famille; la culture de la ferme, au point de vue de l'ouvrage, est toute à sa charge; il ne peut la cultiver seul, il doit se faire aider par des personnes de la famille, ou par un domestique ou garçon de ferme.

» Quant aux maisons qu'il habite au village, la plus grande partie n'ont point de pavé ni de plafond; en bas est la terre froide et humide, en haut les treillis disjoints, de sorte que lorsqu'il pleut, le paysan et sa famille ont la tête exposée à la pluie et les pieds dans l'eau.

» En pleine campagne c'est une cahute en joncs, non pavée cela va sans dire, sans cheminée, sans porte, à la merci de tous les vents. Jamais de viande, jamais une goutte de bon vin, quelque chose de confortable. La misère se peint sur son visage et s'étale sur toute sa personne. »

Une note de M. Arcozzi-Maino, cultivateur, gros propriétaire, ajoute que le *maximum que peut gagner un laboureur (bifolco) travaillant comme un nègre de quatorze à seize heures par jour, est de 384 francs par an, alla scarsa,* c'est-à-dire sans nourriture, et encore faut-il déduire de cette somme le loyer. Avec ces 384 fr., cet homme laborieux et sobre, d'une économie phénoménale, doit entretenir une famille, car seul il ne pourrait suffire à la besogne.

Cette famille est composée d'une femme, travailleuse comme lui, et de plusieurs enfants (en bas âge), car, dès que ses enfants mâles ont atteint l'âge de 19 à 20 ans, la conscription militaire lui enlève les plus solides, les autres émigrent à la recherche d'une meilleure existence. Et puis l'on meurt avant le temps dans ce monde-là. Les femmes vieillissent et meurent plus vite encore; à 35 ans, elles sont usées comme si elles en avaient soixante.

La contrée la mieux favorisée au point de vue de l'industrie agricole et vinicole et où l'aisance est plus répandue, est sans contredit le Piémont. Mais ce n'est pas tout rose non plus. Un cultivateur de l'arrondissement de Pignerol, M. Besta, invité par la commission à donner son avis là-dessus, écrit :

« Quoiqu'en Piémont le paysan soit relativement moins malheureux que dans d'autres contrées de l'Italie, son sort n'est guère plus brillant. Notre paysan est bien loin d'être heureux, hélas! Il est mal nourri, mal abrité, mal entretenu. Le maïs, cette polente si lourde, si malsaine, entre pour $^{9}/_{10}$ dans sa nourriture. Il n'est pas question de viande, sauf dans les grandes occasions; son pain est composé d'un mélange équivoque de blé, de maïs et d'une poudre farineuse provenant de la pilature du riz, etc., en général peu nourrissant et malsain. Les habitations sont aussi étroites, sombres, humides, sans air et presque sans lumière, rarement elles ont des volets, les fenêtres sont petites et couvertes de paille, la porte d'entrée sert de fenêtre et de che-

minée. Enfin ces maisons sont malsaines et inhabitables, la plupart du temps, dans des conditions ordinaires d'hygiène. Aussi l'émigration des jeunes gens en France, en Suisse, en Amérique, augmente-t-elle chaque jour davantage, au grand préjudice du pays qui se dépeuple et où les hommes valides deviennent de plus en plus rares. »

CHAPITRE V

La statistique du travail.

En Lombardie il y a plus de 300,000 femmes occupées du matin au soir à filer du lin. Elles travaillent en moyenne 150 jours par année, huit heures par jour, et *elles gagnent un franc par semaine*. Celles qui, dans la vallée du Pô, filent l'étoupe *gagnent 80 centimes par semaine*. A Vercelli, à Novara, tout le long de la basse plaine du Pô jusqu'à Ferrare, toute une population de femmes est occupée à sarcler les rizières; mal nourries, plus mal vêtues, gagnant de 60 à 70 centimes par jour, du matin au soir les pieds dans la vase, ces malheureuses femmes meurent poitrinaires ou attrapent la « fièvre des marais », dont on ne guérit jamais.

M. Joseph Nathan, délégué des sociétés italiennes au congrès général de la Fédération britannique et

continentale, qui a eu lieu à Genève en septembre 1877, disait dans cette assemblée [1] :

« Ce que je tiens encore à faire ressortir, c'est que des faits incontestables et des statistiques mettent à nu la cause première du mal; pourquoi donc est-il si difficile d'extirper cette cause si visible? Pourquoi le fléau trouve-t-il encore des défenseurs ou des observateurs indifférents? — C'est parce que des esprits même élevés, mais esclaves des préjugés, croient et affirment que certaines maladies sociales sont fatalement l'héritage des siècles, inhérents à la nature humaine; que ces maladies universelles, antiques, enracinées dans la société, sont inguérissables; que toute résistance est inutile contre les lois de la nature, etc.

» C'est là une erreur déplorable qu'il faut dissiper. Non, le vice n'est pas dans la nature, il est dans la société.

» Essayons de le démontrer par nos données statistiques. Mais, avant d'entrer dans ces détails, qu'il me soit permis de citer la source, ou, pour mieux dire, les sources auxquelles j'ai puisé.

» Je dois une grande partie des données statistiques auxquelles je viens de faire allusion aux importants travaux faits par la direction du génie civil, par le bureau des chemins de fer, par les Chambres de commerce de Turin, Gênes, Milan, Venise, Florence, Rome et Naples; ensuite à l'obligeance de MM. les directeurs des plus grands établissements industriels de l'Italie. J'ai aussi tiré

[1] Voir *Bulletin continental*, 11 novembre 1877.

parti des travaux remarquables de M. le Dr Pierre Rota, professeur d'économie politique à l'université de Gênes, des dépositions orales, notices et rapports envoyés aux différentes commissions d'enquêtes industrielles qui ont été faites en Italie de 1860 à 1870, ainsi que des rapports annuels des Chambres de commerce, publiés de 1860 à 1874. Les ouvrages de M. Alexandre Betocchi *(Forces productives de la province de Naples)* et de M. Albert Errera *(Statistique des industries vénitiennes 1868-69)*, m'ont été d'un grand secours, principalement le dernier, qui contient une statistique inédite sur la même matière pour les années 1870-76. On trouvera en outre au dossier les notes statistiques envoyées par les comités des sociétés ouvrières de femmes au comité de direction des sociétés ouvrières d'Italie.

» De tous ces documents authentiques, il résulte d'une manière positive que non-seulement la rétribution moyenne du travail des femmes en Italie est insuffisante, mais aussi que *la plus élevée ne suffit point à l'ouvrière pour vivre.* Triste vérité! La femme en Italie ne peut pas honnêtement vivre de son travail. Il faut ajouter que la grande majorité des femmes reçoivent le *minimum* de la rétribution indiquée et que la *moyenne* admise n'est pas toujours vraie; elle est souvent factice, attendu que pour une femme qui gagne 2 et même 3 francs par jour, il y en a des milliers qui ne reçoivent que 40 centimes pour quatorze heures de travail.

» Il est donc absolument inadmissible que la moyenne s'élève à 1 fr. 70; au contraire, à part quelques exceptions très rares, la moyenne est au-

dessous de 40 centimes, et de plus, ce ne sont que des femmes *privilégiées* qui peuvent aspirer à un travail régulier pour ce misérable salaire; les autres n'ont jamais une occupation régulière.

» Il en résulte qu'avec une journée de 30 à 40 centimes, la grande majorité des femmes assidues et qui ont le goût du travail, le désir de travailler, sont livrées, pieds et mains liés, à la merci des hommes qui, eux-mêmes reçoivent un si maigre salaire qu'en vérité on se demande comment ces pauvres gens peuvent subsister. »

Ce discours remarquable et le rapport des sociétés italiennes ont été publiés parmi les actes du Congrès dans le *Bulletin continental*, qui se publie à Neuchâtel sous la savante direction de M. Aimé Humbert, ancien conseiller d'Etat, professeur à l'Académie et secrétaire général de la Fédération.

Les conséquences immédiates de ce terrible état de choses sautent aux yeux: corruption des mœurs, abaissement du caractère, dégradation croissante de la femme; chez les hommes des maladies affreuses engendrées par le manque de nourriture.

Un autre économiste non moins distingué, M. Lombroso, évalue à 280,000 les victimes que fait chaque année la *Pellagra*, maladie inconnue dans les autres pays, mais très commune en Lombardie parmi les paysans. Cette maladie est la conséquence d'un travail excessif, d'une nourriture malsaine jamais variée et toujours insuffisante. C'est le maïs

qui détermine cette affreuse maladie. Elle s'annonce par une maigreur extrême et par des boutons sur la poitrine qui ensuite s'étendent sur tout le corps. Celui qui en est atteint devient triste et enclin au suicide. Les *Pellagrosi*, avant de mourir, deviennent fous, et malgré toute la surveillance, ils finissent par se jeter, la tête basse, dans un étang où ils trouvent la mort. Un désir irrésistible les entraîne; la mort est pour eux une délivrance.

« Lors de la grande inondation dans la vallée du Pô, en 1872 » dit Mme Mario, qui alors, comme toujours, se dévouait à soulager les souffrances et exposait sa vie pour sauver des malheureux en danger, « les femmes des paysans inondés dont les maisons allaient être emportées par le courant refusaient de sortir de leurs cahutes, ne voulant point être sauvées. « Laissez-nous », disaient-elles à ceux qui s'approchaient pour les conduire en lieu sûr, « laissez-nous; mieux vaut être noyées toutes ensemble, que mourir l'une après l'autre du typhus, de faim et d'angoisses. » Il fallait que les gendarmes les enlevassent de vive force, tant les souffrances les avaient rendues insensibles au danger, indifférentes à l'idée de la mort. »

N'y a-t-il donc pas en Italie des hommes de cœur pour dénoncer ces misères, des institutions de bienfaisance pour les soulager? me demande-t-on de tous côtés. Eh bien, oui; en Italie il y a des hommes et des femmes qui se dévouent, qui consacrent leur vie et leur fortune au soulagement des souf-

frances des pauvres; ces derniers ont, eux aussi, leur richesse, du bien au soleil. D'après une statistique du Dr Pierre Castiglioni, publiée par l'*Italia Economica*, il existe en Italie 20,123 institutions de bienfaisance avec un capital de 1,190,932,603 francs et une rente annuelle de 84,585,240 francs!

Malheureusement, comme une rivière non endiguée, cette immense fortune se perd moitié en route, l'autre moitié va se jeter dans ce gouffre sans fond qu'on appelle bureaucratie, routine, formalisme. Comme l'a fort bien dit le député Lazzaro, l'administration des biens des pauvres coûte de 50 à 60 %, il en reste 40 %. Mais le fisc en prend encore le 10 et le 12 %; puis la filouterie, la Camorra, veulent leur part, le reste pour les pauvres.

La maison royale de l'*Annunziata*, qui a une rente de 444,065 francs, paye pour contributions et impôts 55,398 francs et pour le culte 12,833 francs; pour les *trovatelli*, enfants exposés, ou abandonnés, il ne reste que 25 ou 20,000, 15 et même 12,000 francs. (Voir le livre de Mme Mario : La *Miseria a Napoli*, pages 12 et suivantes.)

La plus grande partie des institutions de bienfaisance se trouvent dans les villes; les campagnes en sont, en général, dépourvues, ou, s'il y en a, c'est à des corporations religieuses ou à l'entretien de l'église et du culte qu'on en consacre la rente. Du reste, les communes rurales sont si pauvres que

souvent les propriétaires du sol se cotisent pour payer l'impôt qui pèse sur les familles des colons. La campagne est complétement oubliée, abandonnée à elle-même; la population qui l'habite devient de plus en plus misérable; ce n'est plus le village, c'est une ménagerie que cette grande cour où les paysans sont entassés par centaines.

En hiver, les ouvriers de la campagne (*braccianti*, qui ne possèdent que les bras pour travailler) s'offrent pour les travaux les plus pénibles au prix de 30 à 40 centimes par jour. Et encore ne trouvent-ils pas toujours à s'employer!

Ce n'est pas seulement en Sicile, dans les mines de soufre et dans les provinces napolitaines qu'on exploite indignement, affreusement les enfants. M. Romuzzi, publiciste de Milan, affirme, les preuves à la main, que dans la province de Côme, en Lombardie, il y a 1,900 enfants au-dessous de 9 ans qui travaillent jusqu'à quinze heures dans les filatures pour le prix dérisoire de dix à quinze centimes par jour.

Le peuple suisse venait de voter la « loi sur les fabriques », lorsqu'à Milan eut lieu une réunion publique à laquelle assistaient tous les délégués des corporations ouvrières de la Lombardie pour demander qu'une loi vînt mettre un terme à ces horreurs, et ce fut dans cette réunion que Romuzzi dénonça

publiquement ces affreux exploiteurs d'enfants qui se décorent du titre pompeux d'industriels.

Du reste, l'exploitation du travail est si générale, si commune en Italie, que personne n'a jamais songé à en faire un crime à ceux qui la pratiquent, sur quelque échelle que ce soit; l'Etat lui-même pousse la manie jusqu'à devenir un concurrent dangereux pour les industries privées.

Nous empruntons à la statistique officielle qui se publie par ordre du gouvernement sous la direction de M. Mauri, du ministère de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, le tableau suivant :

Sur 587 mines qui étaient exploitées en Italie en 1865, il y avait 35,010 ouvriers qui ont produit pour

la valeur de	fr. 28,103,906
les frais d'exploitation s'élèvent à .	» 5,924,391
les bénéfices réalisés ont été de . .	fr. 22,179,515

Les métaux extraits des mines ont été travaillés dans 354 usines ayant 9,411 ouvriers.

La valeur des métaux produits est de	fr. 35,755,234
La paie des ouvriers a absorbé .	» 5,919,643
Bénéfice réalisé	fr. 29,835,591

L'industrie céramique et laitière, les usines de poterie, de porcelaine et autres, ont occupé à cette époque 52,446 ouvriers sur 11,644 usines et fermes.

Le produit a été de	fr.	42,711,390
Le salaire des ouvriers et les autres frais se sont élevés à	»	12,516,866
Le bénéfice réalisé a donc été de.	fr.	30,194,524

Dans 86 usines à gaz, où travaillaient 1,147 ouvriers, les usines ont donné un produit

de	fr.	14,188,598
Salaires et frais divers à déduire.	»	885,921
Bénéfice net	fr.	12,302,677

Récapitulation.

Bénéfices réalisés au profit de l'Etat ou des capitalistes

Sur le travail des mineurs . . .	fr.	22,179,515
Sur le travail des ouvriers en métaux	»	29,385,591
Sur le travail des ouvriers en céramique, en poterie, etc.	»	30,194,524
Sur le travail des fabricants de gaz . . . . . , ...	»	12,302,677
Total	fr.	94,512,307

De ce tableau il résulte que les mineurs ont eu $^1/_6$ du produit de leur travail ; les mécaniciens $^1/_7$; les ouvriers en poterie et en céramique $^1/_4$; les fabricants de gaz $^1/_6$.

Les ouvriers en tout étaient 98,244; on leur a donc soustrait à chacun une somme d'environ 1000 francs qui logiquement leur était due.

Pour faire ressortir d'avantage l'énorme différence qui existe entre l'Italie et les autres pays en matière de rétribution du travail, nous reproduisons ici ces quelques lignes d'une statistique comparative du travail entre la France, l'Angleterre et l'Amérique, relevées du *Traité d'économie politique* du professeur Boccardo :

En France, sur 100 francs de produit, l'ouvrier a le 47 °/₀, le capitaliste 36, l'Etat 17. En Angleterre, l'ouvrier a 56 °/₀, le capitaliste 21, l'Etat 23. En Amérique, les ouvriers ont le 72 °/₀, les capitalistes 25, l'Etat ne prend que le 3 °/₀, en moyenne. C'est que dans l'Union l'impôt est minime et l'intérêt de l'argent très-bas. La répartition du produit est plus équitable en Angleterre qu'en France, puisque sur 77 l'ouvrier en prend 56, tandis qu'en France l'ouvrier a le 47 sur 64 et le capitaliste 36, quoique l'impôt soit plus lourd en Angleterre qu'en France. En Italie, l'ouvrier ne peut aspirer qu'au 17 et au 20 °/₀, au maximum.

L'habitude de ne pas rétribuer le travail à sa valeur est si enracinée, qu'en grande majorité les employés de l'Etat et ceux des administrations communales et provinciales ne sont guère mieux payés que des ramoneurs.

D'après une statistique établie par l'éminent économiste M. Pietro Ellero, professeur d'économie politique à l'université de Bologne, le nombre des employés au service de l'Etat, abstraction faite de

ceux des communes, est de 69,000. Voici comment ces employés sont classés relativement au salaire :

Il y a	135	employés	qui gagnent	plus de 9,000 liv.
»	135	»	»	de 8 à 9,000 »
»	270	»	»	de 6 à 8,000 »
»	555	»	»	de 5 à 6,000 »
»	1395	»	»	de 4 à 5,000 »
»	12670	»	»	de 3 à 4,000 »
»	8530	»	»	de 2 à 3,000 »
»	13690	»	»	de 1,200 à 2,000 »
»	41015	»	»	moins de 1,200 »

Les employés des administrations communales et provinciales et ceux des administrations privées gagnent en moyenne *90 livres par mois.* Il y en a qui gagnent 150 livres et même plus, mais il y en a aussi, et le plus grand nombre, dont le salaire est de 60, 50, 40 et même *30 livres par mois.*

D'après ce calcul qui, du reste, n'est point du tout exagéré, car M. Ellero n'a pas l'habitude de se livrer à des calculs fantaisistes, il y a donc en Italie 41,015 employés de l'Etat avec un traitement de 1,080 francs par an. Or, voici à quel chiffre s'élèvent les choses indispensables à la vie d'un homme tenu à un certain decorum et à ne pas mendier ou voler.

Loyer minimum pour une petite famille	liv. 350	—
Un kilog. de pain chaque jour, à 50 centimes	» 182	50
Eclairage, chauffage, linge, 60 centimes par jour	» 219	—
Légumes, riz, pâtes, 50 cent. par jour	» 182	50
Viande, 600 grammes par jour, à 90 centimes	» 329	50
Habillement, blanchissage, etc. . .	» 400	—
Total des dépenses indispensables .	liv. 1633	50
Le déficit annuel est donc de . . .	» 583	50

Il n'est question ici ni de tabac, ni de vin, ni de distractions, telles que théâtres, promenades, etc. Le pauvre paria doit vivre seulement pour travailler. On dit que les suicides sont fréquents dans cette classe de travailleurs, mais les infidélités, les prévarications le sont plus encore. Certes, le nombre des employés est excessif; mais quand l'on pense que c'est encore une fortune que de pouvoir compter sur 1000 francs, que les autres professions ne présentent pas une chance égale, on s'explique aisément pourquoi tous ceux qui savent lire et écrire aspirent à devenir *travets*, c'est-à-dire pilier de bureau.

Que de sombres mystères cachent ces chiffres; que de misères, que de souffrances derrière le rideau éblouissant d'un office public !

CHAPITRE VI

L'Agro romano.

Quittons la Vénétie, jadis si riche et qui n'est plus aujourd'hui qu'une immense pépinière de mendiants; laissons la Lombardie aux vastes et fécondes plaines, aux splendides villes, aux jardins enchanteurs, et venons dans l'antique Campania, terre classique de l'abondance, mais transformée par l'envahissement des Césars, par l'immobilité fataliste des papes et par l'incurie des siècles, en une vaste lande marécageuse, improductive, silencieuse et déserte, où la *mal aria* et la fièvre micidiale règnent en souveraines.

Tite Live et les autres historiens de la République parlent souvent des riches plaines qui entourent Rome. En effet, au temps de la République romaine, l'*Agro* était une zone aussi riche, aussi fertile et aussi peuplée que l'est aujourd'hui la grande plaine du Pô. On y comptait vingt-trois villes florissantes et deux grands ports : Ostia et Anzio. Des routes magnifiques, dont on trouve encore aujourd'hui les traces, traversaient en tous sens ces grandes campagnes couvertes de moissons...; d'innombrables navires sillonnaient la mer, en desservaient les côtes, entretenant un commerce actif et profita-

ble avec les populations libres et heureuses du littoral.

Tout cela a disparu. Le mépris du travail, qui fut une des plaies de l'antiquité, les guerres de l'empire, l'invasion, l'éteignoir clérical, l'insouciance, l'incapacité des gouvernements, ont fait du jardin de l'Italie ancienne un désert pestilentiel.

L'*Agro*, allant de Nettuno à travers les marais Pontins jusqu'à Grosseto, a une étendue de 204,000 hectares de terrain susceptible d'exploitation, et dont 7,000 seulement sont plus ou moins mal cultivés.

Sur cette immense superficie on ne compte guère qu'un millier de propriétaires, et encore ces propriétaires sont-ils des grands seigneurs fainéants ou des corps moraux sans initiative et sans vie, qui ne sèment et ne récoltent que la misère et la mort, la grande moissonneuse des marais. Les grottes ou cavernes humaines de l'*Agro* abritent 13,000 individus voués à un travail épuisant et à une mort précoce.

Que faudrait-il pourtant pour rendre habitable ce désert à fièvre thyphoïde, ce sombre royaume de la mort? Peu de chose pour commencer. Deux ou trois millions d'*eucalyptus* plantés sur toute la surface marécageuse qui des marais Pontins s'étend jusqu'à la mer, c'est-à-dire de Grosseto à Nettuno, suffiraient pour chasser la *mal aria*.

Au bout de cinq à six ans cette région, aujourd'hui inhabitable et meurtrière, serait rendue à la circulation, à la vie, puisque le laboureur pourrait séjourner et s'y établir sans risquer sa vie comme la risquent et la perdent ceux que la faim pousse quand même dans l'*Agro*. Grâce à la fondation des *colonies agricoles* tant de fois proposées, l'exploitation de cette région inculte ne serait plus qu'une question de temps. La plantation préalable des eucalyptus est absolument indispensable; elle ne coûterait que douze ou quinze millions. Ce ne serait pas encore la réalisation d'un idéal, mais ce serait toujours un commencement.

Il faut que l'Etat rachète ces terrains, qu'il en opère la transformation primordiale par l'assainissement, et l'assainissement par la correction du Tibre, rêvée par Garibaldi et par tous les hommes de cœur. Puis qu'il partage ces terrains entre les colons désœuvrés moyennant une contribution *(tributo)* annuelle, payable seulement lorsque la terre rendue à la vie donnera des produits.

Cette idée du rachat de l'*Agro* a fait au moins autant de chemin que celle de la correction du Tibre; l'une et l'autre s'imposent au gouvernement qui doit les mettre à exécution sous peine de déchéance. Mais l'assainissement par la plantation des eucalyptus et la correction des eaux doit précéder la répartition du sol.

A ce sujet, M. Raiberti, qui est en même temps économiste et philanthrope, propose de racheter ces terrains marécageux et incultes et de les distribuer à raison de *cent hectares* par famille, moyennant une contribution annuelle équivalant aux intérêts du prix de rachat. De cette manière, au lieu de *mille* propriétaires inactifs et nominaux, il y en aurait *deux cent mille* actifs et producteurs. Ces colons devenus propriétaires du sol qu'ils cultivent, transformeraient l'*Agro*, aujourd'hui désert et triste, en une belle et riche plaine comme elle l'était sous la république.

Malheureusement l'Etat, puisqu'il faut que l'Etat intervienne pour faire de l'expropriation et du rachat une question d'intérêt général, ne veut ou ne peut rien faire.

«Il n'y a pas d'argent pour cela», répondent invariablement tous les ministres des finances; «tout l'argent du budget a sa destination nécessaire inaliénable.»

Un autre économiste, M. Bruzzone, propose d'employer les soldats de l'armée active à frayer les routes et les canaux pour la correction du Tibre et même pour la mise en culture des terrains incultes.

La République romaine de 1849 avait fait mieux que cela. Elle avait décrété l'expropriation de ces terrains et leur partage entre les colons qui ne possèdent rien; elle avait voté une somme considéra-

ble pour leur venir en aide et pour des travaux de défrichement aux frais de l'Etat.

Malheureusement encore la France bonapartiste et cléricale se chargea de châtier les Italiens qui aspiraient à relever leur patrie, et la République romaine fut écrasée par l'armée de la République française. Depuis lors rien n'a été fait, absolument rien, pour améliorer les conditions économiques des travailleurs. Au contraire, on dirait qu'un esprit de lassitude, de résistance passive s'est emparé du gouvernement actuel. S'est-il effrayé de l'étendue, de la profondeur des plaies qui rongent le corps de la nation, ou, par un entraînement aveugle et fatal, s'est-il engagé dans une impasse d'où il ne peut sortir? je n'en sais rien.

Ce qui est notoire, ce qui est visible, c'est que la situation s'aggrave de plus en plus et qu'une explosion de colère est prête à éclater. La surface semble tranquille, l'extérieur du nouvel édifice parait brillant même, la splendeur du trône éblouit les yeux de ceux qui le regardent de loin; mais, quoi que l'on dise, cet édifice est miné à sa base par ceux-même qui étaient appelés à lui donner la plus grande solidité. Au point de vue des affaires le gouvernement italien est soutenue par le monde financier comme la corde soutient le pendu. On a pris l'Italie nouvelle comme un vaste champ d'exploitation financière, comme une vache dont les mamelles

sont intarissables. Aucun des soi-disant grands hommes de l'Etat n'a compris qu'il ne suffit pas de faire gagner le 48 % aux actionnaires de la banque nationale pour qu'une nation soit heureuse; il faut aussi que le peuple travailleur puisse vivre.

Lorsque, un peu plus loin, nous examinerons le budget de l'Etat, nous verrons à quel point la fausse science économique peut aveugler les hommes et à quelles désastreuses conséquences elle les conduit. En attendant, jetons un coup d'œil dans l'intérieur du ménage, voyons ce qui se passe dans l'intimité de la famille.

CHAPITRE VII

Pane e lavoro.

« L'histoire est un devoir » dit Victor Hugo, « et ce devoir doit être rempli. Il n'y a pas de pente plus fatale que celle de la vérité; qui s'y aventure roule jusqu'au fond. Il le faut: l'histoire est condamnée à la justice. »

Nous voulons dire la vérité, et nous le ferons sans haine et sans crainte, sans exagération et sans détour, pour remplir notre devoir et dans l'espoir qu'un bien en sortira pour la patrie.

Chaque hiver, en Italie, nous voyons se former çà et là des rassemblements de paysans. Des milliers de malheureux vont trouver l'autorité en criant : « *Pane e lavoro* », « du pain et du travail. » Ces paysans ignorants, qui ne lisent ni n'écrivent, ne se concertent point entre eux, et cependant ce cri est partout le même, retentit du nord au midi. Les autorités, suivant leur humeur, ici font des discours engageant le peuple à l'ordre et à la patience, là appellent les troupes.

Poussée au désespoir par la misère et la famine, la masse inconsciente de la nation se remue et pousse des cris de détresse qui arrachent le cœur ; par fois des gémissements sourds comme les grondements du volcan à la veille d'une éruption. Je dis : *inconsciente*, car cette pauvre et innombrable famille de laboureurs, si grande dans sa simplicité, si digne d'intérêt par sa docilité même, ne comprend encore rien à l'esprit d'association qui anime notre époque, elle n'a aucune idée de la solidarité ni de la *force de coalition*. Le jour où elle comprendra ces choses sera terrible pour ses exploiteurs. Guidée par l'instinct de sa propre conservation, elle cherche aujourd'hui dans l'émigration le moyen d'échapper à la destruction dont elle est menacée, sans se demander si dans l'émigration elle ne trouvera pas la mort. Pauvre paysan ! exploité par des intermédiaires *(fittabili)* qui lui soutirent le produit

de son travail, écorché par le fisc qui — par quarante-neuf impôts différents presque tous sur la consommation — lui soustrait le maïs et le sel, après que les propriétaires du sol lui ont enlevé le pain, la viande et le vin! Parfois le paysan perd patience et comme un éléphant vexé, devient furieux, jette par terre le lourd fardeau, court sur la ville qu'il regarde comme la cause de tous ses maux et s'écrie de sa voix de tonnerre: *Pane e lavoro!* du pain et du travail!

Il est si naïf, si bon, qu'il ne frappe personne: dans sa conscience droite il croit qu'il n'y a rien de plus juste, de plus naturel que de demander qu'on le laisse vivre en travaillant. En 1867, à Parme, à Reggio, à Cento, les paysans entrèrent en ville et pendant deux jours il y eut comme une éclipse de ce qu'on est convenu d'appeler *autorité*. Les paysans ne faisaient du mal à personne, ils avaient faim, ils voulaient manger et surtout qu'on abolit l'impôt sur la mouture, qu'ils appellent *imposta sulla fame,* impôt sur la famine. Disons-le à l'honneur de ces pauvres parias indignement exploités, les paysans de l'Emilie, race solide, tranquille et courageuse, n'ont alors ni volé ni tué. Eh bien! le gouvernement, pour faire rentrer ce fleuve humain dans son lit, pour réduire ce monde exaspéré par la faim a, comme d'habitude, employé l'*ultima ratio* des violents et des aveugles: le canon! Oui, en

1867, le général Codorna envoyé dans l'Emilie avec un corps d'armée de quarante mille hommes, a balayé à coups de fusils la «canaille rurale», à Campaggine, à Vergato, à Cento, partout enfin où elle se présentait en masse compacte. Oui, l'armée, qui est aux neuf-dixièmes composée de laboureurs ignorants, a été chargée de répondre par des coups de fusil aux laboureurs affamés. Il y eut beaucoup de morts parmi les paysans, point du côté de la troupe. Qui sait si des fils n'ont point tué leur père?... Cela n'y fait rien; le paysan ira toujours joyeusement tirer à la conscription comme s'il allait à un banquet de noces.

« Vous devez savoir », écrit M. Norton à l'*Echo d'Italia* de New-York, « qu'il se forme dans toute l'Italie des rassemblements de pauvres. Ils ne crient ni vive la république, ni vive la commune; ils n'en veulent à personne, et ne crient vive personne. Pour le moment ils se bornent à demander sans phrases aux autorités et aux riches propriétaires, devant l'hôtel desquels ils s'assemblent, du pain et du travail, *pane e lavoro*. Ce cri, poussé par des milliers d'affamés, a quelque chose de terrible: il nous fait frissonner. Ce cri strident résume toutes les souffrances et nous dit que si on ne l'écoute pas, les affamés passeront à autre chose. Après avoir prié, sollicité en vain, les déshérités revendiqueront *leur droit à la vie* par la vengeance et le crime. »

Dernièrement, à Mirandola, à Bondeno et autres

localités des deux provinces limitrophes de Modène et de Ferrare, les paysans se sont de nouveau soulevés, mais cette fois-ci avec un peu plus de colère.

Voici ce qu'écrivait à ce sujet, il y a quelques jours, à un journal de Gênes, M. C. Cerretti, l'un des citoyens qui, par leur concours actif, ont le plus contribué au relèvement politique de l'Italie.

« L'agitation des affamés — c'est ainsi qu'il faut nommer ces pauvres paysans et journaliers dépourvus de travail et de pain — s'étend aux bourgades voisines.

» Hier, un groupe de 20 individus s'est présenté au palais Bosco di San Felice, demandant de la farine de maïs. Après qu'on eut satisfait à leur demande, ces malheureux pénétrèrent dans la maison, lièrent les habitants et s'emparèrent de quelques milliers de francs.

» Ce sont là des faits déplorables, condamnables assurément; mais faut-il donc déclarer que la destinée du prolétaire est de souffrir et de se taire, d'agoniser et de se taire, de mourir en se taisant? — quand il n'a qu'à étendre la main pour faire cesser ses souffrances, assouvir sa faim et celle de ses enfants!

» La responsabilité de ces faits déplorables retombe sur ceux qui, par un mauvais gouvernement, par des lois injustes et d'odieuses extorsions, réduisent notre population agricole à de tels excès.

» Aujourd'hui même, dans la commune voisine de San Felice sul Panaro, se sont présentés plus de 400 paysans, criant tous ensemble: Du pain et du travail.

» C'est le mot d'ordre de cette nouvelle Jacquerie en formation.

» Le maire, les assesseurs, les employés, se sont barricadés, avec les gendarmes, dans la municipalité, après avoir demandé au sous-préfet le remède habituel : des troupes !

» Les soldats sont partis d'ici, et l'on espère qu'ils arriveront à temps pour empêcher des maux plus grands, si pourtant ils n'en causent pas de pires.

» Dans les localités voisines de Motta et du Cavezzo, on m'avertit qu'il y a des désordres semblables.

» Ici l'effroi est général — comme ailleurs le sont la faim et la misère.

» Pour moi, à vous dire la vérité, si j'étais à la place de l'autorité, avec les principes qu'elle a et les lois qu'elle applique, je ne saurais quel remède efficace apporter à ce malheur public.

» Les effets du mauvais gouvernement, de l'incurie et de la fiscalité, qui oppriment et corrompent nos populations agricoles, commencent à se produire.

» Ce ne sont que les prodromes, que suivront des événements bien plus graves.

» Les palliatifs qu'au dernier moment le gouvernement pourra vouloir appliquer, resteront à peu près inefficaces, au point où nous sommes arrivés. Moi, qui habite depuis si longtemps ces campagnes, je puis vous l'assurer.

» Le déploiement de forces qu'a fait l'autorité ces jours-ci, au lieu de pacifier, a paru une provocation, qui a poussé les plus pacifiques à se réunir aux promoteurs de la manifestation.

» Croyez-moi ; nous marchons à toute vitesse vers un avenir qui, s'il peut amener une situation meilleure, nous fera auparavant traverser des phases bien sinistres...

» Mirandola, février 1878.

» *Celsus.* »

L'auteur de cette lettre n'exagère point; il nous dépeint la situation telle qu'elle est.

Dans la commune de Mentana, là où commence ce désert à fièvre jaune qu'on appelle l'*Agro romano*, se trouve une étendue de plusieurs hectares de terrain qui, de temps immémorial, n'ont jamais été cultivés et dont le propriétaire n'est autre que la communauté elle-même. Un beau jour, les paysans de Mentana, ne sachant plus comment vivre, demandèrent au maire la permission de défricher et de rendre productif ce terrain inculte. Le maire, qui peut-être avait pris conseil du curé et du sous-préfet, refusa net l'autorisation de labourer ces champs. Les paysans, qui, sans avoir étudié les Pandectes, savent parfaitement que ce terrain leur appartient, prirent leurs outils, et, drapeau et musique en tête, marchèrent en colonne vers la terre promise, au cri de : vive le travail, vive le peuple et l'Italie ! Leurs intentions sont pures, ils n'en veulent à personne, seulement ils ont faim et veulent travailler pour vivre. Quoi de plus raisonnable et de plus juste !

Sur l'avis des autorités de l'endroit, les gouverneurs de la capitale ont envoyé un régiment avec armes et bagages, prêt à ouvrir le feu contre ces misérables qui se permettent d'avoir faim. Et comme les paysans n'ont pas fait de résistance, on s'est contenté d'arrêter les plus criards et de saisir toutes leurs pelles, leurs pioches et leurs bêches.

Pauvre chameau! écrasé par la force brutale dont il est lui-même le bras aveugle, trompé par celui qui se dit son maître et son guide spirituel, ilote de tout temps et tous pays, vieux comme le monde, naïf comme un enfant, il se laisse facilement museler et reconduire à la chaumière... On l'amène comme l'on amènerait un taureau échappé. Souvent, avant de rentrer à la chaumière, il doit passer par la prison pour laquelle il a une horreur instinctive et où il ne voudrait pas retourner pour tout au monde. Combien de fois ce pardon suspect, cette magnanimité d'emprunt est venue délivrer des centaines, des milliers de paysans détenus pour *rébellion à la force publique*. Quand il s'est laissé battre et museler, le paysan n'a plus de courage, plus de volonté, il retombe dans l'anéantissement moral qui est la conséquence inévitable du manque de nourriture matérielle et intellectuelle. Il se désintéressera de toutes les questions, puisqu'il n'y a plus de place pour lui au soleil de la vie.

Et pourtant la statistique officielle nous apprend

qu'en Italie il n'y a pas moins de *soixante-dix mille hectares de terres incultes.*

C'est pourquoi l'Italie, pays agricole par excellence, ne produit que le tiers de ce qu'elle pourrait produire si elle était mieux administrée.

Il résulte des recherches scientifiques et statistiques faites par M. Boccardo, professeur et économiste officiel, auteur de plusieurs ouvrages d'économie politique, que l'Italie est presque descendue au dernier degré de l'échelle de la production agricole et qu'elle produit beaucoup moins que les nations qui habitent un sol moins favorisé. M. Boccardo établit les proportions suivantes du produit de l'agriculture en différents pays.

L'Angleterre	produit	36	par hectare.
La Hollande	»	28	»
La France	»	22	»
L'Allemagne	»	20	»
L'Espagne	»	12	»
L'Italie	»	10	»

Sous ce rapport, nous sommes donc au même niveau que la Grèce. Non pas que les champs soient mal cultivés : quiconque a visité la Lombardie et l'Emilie sait que nos campagnes sont des jardins admirablement entretenus; c'est qu'on ne cultive pas toute la terre susceptible d'exploitation, puisqu'il y a soixante-dix mille hectares de terrains en friche.

CHAPITRE VIII

L'émigration. — La prison.

Un fait de la plus haute gravité, remplissant de douleur et de crainte tous les cœurs honnêtes, est venu mettre au grand jour l'immense détresse dans laquelle se trouve la population laborieuse et paisible de la plaine de Lombardie.

Vers la fin de décembre 1876, huit cents laboureurs des environs de Mantoue — hommes, femmes et enfants — après avoir vendu tout ce qui formait leur bien pour réunir entre eux l'argent nécessaire au voyage, quittaient le village de Piétole et entraient en ville, musique en tête, pour se rendre à Gênes, et là s'embarquer pour l'Amérique. Deux cents autres les suivaient à quelques jours de distance. L'Agence, dont le baron Grassi est le directeur, qui les avait enrôlés en leur soutirant le peu d'argent produit par la vente de leurs troupeaux et de leurs meubles, manqua à ses engagements. Arrivés à Gênes, ces malheureux se trouvèrent sur le pavé: point de navire pour les transporter, point d'argent pour s'en retourner! Pendant trois jours on les vit errer dans les rues, maudissant les patrons qui les avaient réduits au déses-

poir et les misérables qui exploitent leur infortune. La sombre caravane, se traînant sur le port, présentait un spectacle des plus navrants, sans que l'autorité prît aucun soin de ces dupes de la convoitise d'ignobles exploiteurs. Ce ne fut qu'à la suite des réclamations unanimes de la presse que la municipalité se décida à renvoyer les pauvres laboureurs, à moitié morts de faim et de chagrin, dans leur village.

La ville de Mantoue, qui a vu partir la caravane, était désolée; tout le monde comprenait qu'il y avait quelque chose de grave dans cette résolution extrême des campagnards lombards, prenant volontairement le chemin de l'exil, donnant le dernier adieu à la terre qui les a vu naître. Je laisse à penser quelle impression douloureuse leur retour forcé a produit. N'y a-t-il pas quelque chose de terrible dans cette protestation silencieuse et sombre de toute une classe?

La même scène navrante se répétait, il y a quelques jours, à Marseille. Deux cent cinquante paysans de l'Emilie, attirés par les promesses fallacieuses d'agents d'émigration, s'étaient donné rendez-vous dans la ville phocéenne pour se rendre en Amérique, où ils devaient trouver des secours et du travail. Ils avaient juste l'argent pour arriver à Marseille. Mais là, comme à Gênes, point de navire, point de patron. Le consul refusait des secours,

disant qu'il n'avait pas de fonds. Tant bien que mal ils arrivèrent à Chambéry, brisés de fatigue et le désespoir dans l'âme. A Chambéry, nouvelles difficultés. Tout le monde criait au scandale, à l'infamie.

Pour parer à une situation aussi tendue, l'autorité ne sut rien faire de mieux qu'ordonner aux préfets d'empêcher par tous les moyens les campagnards de sortir de leurs villages. Et pourtant l'autorité ne peut ignorer que ces centaines de laboureurs qui ont été victimes d'une infâme escroquerie, laquelle, hélas! se répète chaque jour, habitent les contrées agricoles les plus riches de l'Italie, et que les laboureurs de ce pays sont les plus sobres et les plus laborieux de la péninsule. Ce n'est point par légèreté ni par paresse que ces infortunés quittent le pays: la cherté des choses nécessaires à la vie, les impôts écrasants, l'insuffisance du salaire, voilà ce qui pousse nos campagnards, réduits au plus triste dénuement, à chercher ailleurs l'existence qui leur est impossible en Italie. Personne n'a le droit de condamner les laboureurs à mourir de faim, personne n'a le droit d'empêcher qu'ils émigrent. Au lieu de recourir à des moyens empiriques, il vaudrait mieux songer à éliminer les causes qui poussent les laboureurs à l'émigration et au brigandage: moraliser, instruire, mais avant tout donner du travail aux ouvriers, payer le travail

selon le produit; et d'abord surveiller de près ces agences d'émigration qui, souvent, ne sont que des tapis-francs où des brigands, des Camorristes, des Mafiosi en gants glacés, jouent sur l'ignorance et la bonne foi des pauvres.

Malgré ces amères déceptions, et quoiqu'on sache qu'à l'heure présente il est difficile de trouver un emploi en Amérique par suite de la surabondance des immigrants et de la crise industrielle qui dure toujours, l'émigration continue sur une grande échelle en Italie, sans qu'on puisse l'arrêter. L'*Italie*, organe officieux du gouvernement, donne la statistique suivante :

L'année dernière (1876), 109,771 citoyens italiens ont émigré à l'étranger ; 651,000, c'est-à-dire la quarantième partie de la population, ont passé en Amérique pendant les quatre dernières années, sans compter les 75,000 Italiens qui vont travailler en France, en Suisse, en Autriche, etc.

D'après des calculs très-exacts faits par M. Landriani, professeur d'économie politique à Vérone, le nombre des laboureurs qui émigrent à l'étranger serait de 120,000 par an. La statistique officielle porte à 26,000 le nombre des laboureurs italiens qui se dirigent vers le Rio de la Plata; mais elle ne nous dit pas combien il y en a qui émigrent ailleurs. Que deviendront, dans quelques années, les campagnes aujourd'hui si fécondes de la Lombardie et

de l'Italie centrale, le jour où il n'y aura plus de laboureurs? Car il ne faut pas se faire d'illusions, ce sont les hommes valides qui s'en vont: la mauvaise distribution de la propriété, une rétribution insuffisante du travail, des impôts écrasants, enfin la misère sous toutes ses formes, les chassent de la terre qu'ils fécondent inutilement de leurs sueurs et de leurs larmes. Que deviendra l'Italie, si elle ne trouve pas le moyen d'arrêter l'émigration? Ce que sont devenues la Campanie, la Sardaigne, la Calabre et l'Apulie, qui se peuplent de brigands et de crétins, et fournissent des mendiants aux Deux-Mondes!

Les fortes têtes de la monarchie, non-seulement n'ont rien fait pour améliorer la condition des travailleurs, mais ont tout fait pour l'empirer. Une organisation qui permet à un individu d'accumuler des centaines de millions là où les laboureurs meurent de faim, est jugée: lorsqu'un gouvernement, pour fonctionner, demande le sacrifice de la majorité à la minorité, non-seulement il est injuste, mais il est impossible. Que les hommes du gouvernement prennent garde! L'émigration, en Italie, emporte chaque année de cent à cent vingt-cinq mille citoyens actifs; les soixante-cinq mille condamnés pour attentat à la propriété individuelle qui peuplent les prisons et les bagnes de l'Etat, le brigandage de l'Italie méridionale ensuite, celui qui s'organise en Sardaigne et ailleurs, sont autant de symp-

tômes d'une décomposition morale qui doit nécessairement aboutir à une catastrophe.

En Vénétie et en Lombardie, l'émigration prend les proportions et le caractère d'une protestation collective des pauvres contre les riches, d'autant plus redoutable sous son apparence pacifique qu'elle est le fruit du désespoir et de l'esprit de vengeance. Les paysans, en quittant en masse leurs villages, chantent une chanson qui exprime nettement la pensée qui les pousse à quitter le sol natal. C'est comme un défi lancé à la société qui les renie, tout en ayant pourtant un si grand besoin d'eux.

Su, su da bravi signorini,
Gettate i vostri quanti,
Smettete gl'ombrellini,
Da bravi, e tutti guanti,
A lavorar la terra,
A seminar i campi,
A far per noi la guerra.
Noi poverelli, non abbiamo pane
E piuttosto che morrir di fame,
A cercar sorte migliore
Sull'ali del vapore,
Forse la speme nostra è chimerica
Pur ce n'andiamo in America.

Allons, petits seigneurs, ôtez vos gants,
Quittez vos parasols! Allez vous-mêmes,
Courage, allez-y tous, à labourer la terre,
A travailler aux champs.
Nous, pauvres gueux,
Nous n'avons plus de pain.
Et pour ne pas mourir de faim,
Nous allons ailleurs
Chercher un sort meilleur.
Notre espoir est peut-être chimérique
Nous allons quand même en Amérique.

La bonne et solide nature de l'ouvrier italien ne résiste plus à l'entraînement de la colère; et en face de tant d'éléments de dissolution, il ne peut se soustraire à l'anéantissement qui l'attend qu'en fuyant le village natal, la patrie chérie, qu'il ne reverra pas et après laquelle il soupirera dans l'exil.

Une chose qui frappe le voyageur et le touriste qui visitent les plaines du Polésine, de la Basse-Lombardie et de la vallée du Pô, depuis Crémone jusqu'à Ferrare, c'est l'absence du village proprement dit et tel que nous le trouvons en Toscane et dans d'autres contrées de l'Italie centrale. On éprouve un serrement de cœur en admirant ces immenses étendues de terrain si bien cultivées sans y trouver les signes de l'aisance, du contentement chez les paysans. Ces chaumières isolées, ces *cascine* ou cours peuplées d'enfants, en haillons, où les familles de colons sont serrées comme des moutons dans une étable, ne sauraient y remplacer le village avec ses belles rues, ses maisons proprettes, ses fontaines et ses écoles, qu'on admire en Suisse. Les *cascine* de Lombardie ont tous les inconvénients du phalanstère, sans en avoir les avantages, car il n'y a rien, absolument rien de confortable. C'est une caserne agricole, une étable à hommes. Aussi voyons-nous ces riches plaines se dépeupler peu à peu, devenir silencieuses et mornes, en attendant qu'elles deviennent stériles. Les laboureurs, les

hommes valides s'en vont chercher fortune ailleurs; restent les invalides et les fainéants préférant le vol ou la mendicité aux chances d'un voyage dans des pays inconnus. Le bourg, la commune bruyante du moyen-âge et des républiques italiennes, n'est plus habité que par de misérables *braccianti*, vivant la plupart du temps de maraudage et d'aumône.

La mendicité est interdite en Italie. Mais elle existe, elle est ostensiblement et publiquement pratiquée; elle est plus forte que la loi, car toutes les peines décrétées ne sauraient empêcher un malheureux qui meurt de faim de tendre la main pour demander du pain.

Triste chose à dire : en Italie on a un seul remède pour tous les maux, c'est la *prison*...

Prison pour les ouvriers en grève, prison pour celui qui ne travaille pas, même quand il chôme faute de travail; prison pour les individus suspects; prison pour les mendiants ou non. Quand on arrête un mendiant, on lui inflige trois mois de prison pour la première fois après l'*ammonizione*, six mois en cas de récidive, puis trois ans, et ainsi de suite. Episode : J'ai connu un mendiant, espèce de crétin chétif, incapable de faire quoi que ce soit. Il était âgé de vingt-neuf ans; son dossier indiquait qu'il avait subi *dix-huit condamnations* et avait fait *neuf*

ans de prison à plusieurs reprises, pour cause de mendicité et de vagabondage. Pourtant il n'avait jamais volé, jamais fait de mal à qui que ce soit. Le malheureux était seul au monde, ignorant, faible de corps et d'esprit, et point du tout méchant. Il traînait péniblement son existence en faisant appel à la charité et on l'a puni! La dernière fois qu'on l'a pincé aux environs de Gallarate, c'était en 1866, il allait être condamné à *domicilio coatto,* lorsque la mort vint le délivrer des étreintes de la justice humaine.

L'idée fausse et surannée, qu'il n'y a au monde d'autres moyens d'éducation et de prévention que la prison, est tellement enracinée, qu'on a vu des philanthropes, comme les frères Ciani, léguer une partie de leur fortune pour l'établissement d'un grand pénitencier là où aurait suffit une simple maison d'arrêt. A Milan, où l'on arrête sept mille personnes par an en moyenne, une dame de la noblesse a eu l'heureuse idée de laisser quatre-vingt mille francs pour la construction d'une dépendance aux prisons affreuses du palais de justice; les détenus l'appellent « le quartier de la baronne ».

Que le lecteur nous pardonne cette digression; dorénavant nous tâcherons de ne point nous laisser surprendre par la pitié et par la compassion. Pour que la vérité triomphe, il faut autre chose que du sentimentalisme; l'éloquence des chiffres est par-

fois plus persuasive que la parole du cœur. Qui ne sait que la prison est une école d'abrutissement, de dégradation et de crime?

Le rapport présenté à la Chambre des députés, dans la séance du 17 mai 1875, sur l'entretien des détenus et sur le personnel des gardiens *(secondini)*, jette une lumière lugubre sur les prisons du royaume.

A cette époque, 85,000 misérables vivaient sous un régime qui n'a pas de nom dans la langue moderne : régime d'écrasement moral et physique qui coûte à l'Etat 22,683,000 francs par an.

L'année précédente, le nombre des détenus dans les maisons pénitentiaires d'Italie était de 90,500 et avait coûté 25,425,711 francs.

Suivant le tableau statistique annuel, publié par le ministère de grâce et justice, le nombre des détenus dans les prisons judiciaires *(détention préventive)* au 1er janvier 1876 était de 42,413, dont 22,903 prévenus attendant leur jugement et 19,510 condamnés à des peines correctionnelles, attendant d'être envoyés dans une maison pénitentiaire.

A cette même date il y avait :

Prévenus et détenus préventivement .	42,413
Condamnés dans des maisons pénitentiaires	15,000
A reporter . . .	57,413

Report . . .	57,413
Condamnés au bagne et galères de l'Etat	16,000
Condamnés dans les maisons de correction	4,072
Condamnés à *domicilio coatto* . . .	4,700
Total des détenus .	82,185

La somme de 30,500,000 francs est la moyenne qui représente les dépenses annuelles pour le service des prisons et des maisons de force, où, de l'aveu de tous les hygiénistes et économistes, les prisonniers sont tenus comme des brutes. Du reste, pour juger ce régime de prévention et de répression, il suffit de dire que l'Etat dépense 30 millions pour les prisons et seulement 20 millions pour l'instruction publique.

* * *

Ignorance et démoralisation. — On sait qu'il existe en Italie une loi prescrivant l'instruction obligatoire. Mais l'Etat ne veut pas même dépenser cinq cent mille francs qu'on lui demande comme chiffre minime, pour venir en aide aux communes pauvres; la vérité est que la plus grande partie des ignorants sont dans l'impossibilté matérielle de profiter de l'instruction : l'obligation reste ainsi à l'état de pieux désir.

En effet, d'après une statistique officielle, l'Italie

compte 2,635,338 enfants astreints à fréquenter l'école primaire. Mais le nombre des enfants qui reçoivent quelque instruction ne s'élève qu'à 1 million 064,225; soit 592,085 garçons et 472,140 filles. Les autres, qui sont au nombre de 1,571,113, c'est-à-dire trois cinquièmes du chiffre total des enfants, ne reçoivent aucune instruction.

Il faut remarquer cependant que dans l'Italie septentrionale, jusques et y compris l'Emilie, il ne manque dans les écoles que 142,735 garçons sur 468,399, et 168,705 filles sur 446,610. Dans l'Italie centrale, la proportion est plus défavorable. Dans l'Italie méridionale, sur 372,188 garçons, 106,163 seulement reçoivent l'instruction élémentaire; pour les filles la proportion est de 345,385 à 79,195.

Ces chiffres sont éloquents, mais ils sont dépassés dans les îles. On y compte 183,430 garçons et 169,120 filles astreints à fréquenter les écoles, mais le nombre des enfants recevant quelque instruction s'élève seulement à 42,418 garçons et 31,513 filles, soit environ un cinquième du chiffre total des enfants.

Ceci nous amène à parler d'un autre phénomène de l'ignorance et de la misère publique, d'une autre plaie béante de l'Italie; c'est le *regio lotto*, la loterie royale. Ici c'est l'Etat, le gouvernement lui-même qui, abusant de l'ignorance et de la crédulité publique, encourage la plus dangereuse des passions,

celle du jeu. Le *regio lotto* est en quelque sorte la roulette officielle, tripot royal dont l'Etat est le tenancier, ses employés les croupiers. La loterie publique rapporte au Trésor la jolie somme de 75 à 80 millions par an, frais d'administration et de perception déduits.

« Ah! si vous voyez quel triste spectacle présente Naples le vendredi de chaque semaine, vous en seriez scandalisé, » écrivait M. Norton à la date du 20 février 1878 à M. Secchi de Casali, directeur de l'*Eco d'Italia* de New-York. « Dans aucune autre ville la passion du jeu de la loterie n'est plus enracinée, plus générale qu'à Naples. C'est la ville de la cabale et des cabalistes par excellence; les éditeurs du « Livre des songes » font des affaires splendides. L'habitude est devenue un besoin, le besoin un vice; le vendredi les *botteghini* du *regio lotto*, les bouges où l'on joue à la loterie publique, sont pris d'assaut. On les reconnaît à l'écusson portant les armoiries de l'Etat, aux images des saints et des madones dont ils sont décorés. A l'intérieur, des cierges sont constamment allumés devant ces images (comme si la misère pouvait s'avantager de la superstition). L'escroquerie est manifeste, visible, tolérée, brevetée par l'Etat. On allèche les femmes crédules et superstitieuses par des promesses fallacieuses d'*una vincita sicura*, d'*un terno infallibile*, d'un gain sûr, d'un terne inmanquable. C'est un véritable tapis-franc où va se fondre l'argent du peuple, où la misère vient déposer sa dernière obole. L'excuse de cette escroquerie légale, c'est qu'elle rapporte à l'Etat je ne sais plus combien de millions. »

Ce qui se passe à Naples se répète à Palerme, à Milan, à Florence, à Rome, partout où il y a des loteries publiques, et il y en a dans toutes les villes, grandes et petites, comme il y a des succursales dans tous les villages. Presque toujours il arrive que lorsque le joueur n'a plus d'argent, il vend son lit, sa dernière nippe, pour tenter le sort. Les femmes sont encore plus affolées que les hommes. Rêvant après une fortune qui se fait trop attendre, elles épuisent toutes les ressources du ménage; puis elles vendent leurs bijoux, si elles en ont, et elles finissent généralement par vendre tout ce qui peut avoir quelque valeur. Il y en a qui deviennent folles de désespoir, qui se suicident de déception et de honte... d'autres qui laissent leurs enfants souffrir la faim, qui se privent elles-mêmes de nourriture pendant toute une journée pour jouer à la loterie.

Mais, dira-t-on, n'y a-t-il pas en Italie des hommes de cœur et d'esprit qui s'élèvent contre ces horreurs? Oui, il y en a: économistes, hommes d'Etat, moralistes et publicistes, tous s'accordent à dire que le *regio lotto* est l'impôt sur l'ignorance, l'exploitation de la misère, enfin une institution indigne d'un peuple et d'un gouvernement qui se respectent. Depuis bien des années on proteste, on crie contre cette abominable institution, et si l'on pouvait réunir tout ce qui a été écrit pour en obte-

nir la suppression, il y aurait de quoi remplir toute une bibliothèque.

Malheureusement l'esprit de routine est plus fort que le bon sens et que tous les esprits éclairés ensemble, bien que le *regio lotto* n'ait plus d'autres défenseurs que les ministres des finances de l'école Minghetti et Sella, qui eux-mêmes se déclarent prêts à la supprimer dès qu'on leur indiquera et que l'on ouvrira au trésor une source de recettes équivalentes. Il en est de même de l'impôt sur la mouture, dont la suppression est subordonnée à l'augmentation d'autres impôts frappant la consommation.

Il y aurait pourtant un moyen fort simple : la réduction des dépenses non indispensables, la suppression des frais inutiles; mais qui pense à cela? N'a-t-on pas entendu un ministre des finances, M. Depretis, déclarer qu'il ne pouvait réduire les frais ni diminuer d'un franc l'impôt?

CHAPITRE IX

Le budget, l'impôt, l'armée.

Pour trouver la raison intime d'une situation aussi anormale que celle que nous venons d'esquisser, il faut connaître le critérium qui a guidé et sert de guide à la répartition des charges publiques et de

quelle manière on emploie les deniers mis à la disposition du gouvernement. Des faits qui nous paraissent inexplicables deviendront compréhensibles dès que nous aurons étudié l'organisation administrative, le rouage intérieur du royaume, dès que nous aurons analysé le bilan de l'Etat.

Nous avons choisi de préférence le budget de 1875, comme étant celui qui nous donne à peu de chose près la moyenne des recettes et des dépenses des six dernières années.

En 1875, les dépenses se sont élevées à 1 milliard 415,464,904 francs, savoir :

Finances *(service de la dette publique, perception de l'impôt, pensions, liste civile, etc.)* . Fr.	929,507,625
Justice (*Répression des délits, appointements, etc.)* . . . »	31,634,789
Intérieur *(prisons, police, préfectures, etc.)* . . . . »	60,518,477
Guerre et marine *(armée permanente, etc.)* . . . . . »	223,655,599
	Fr. 1,245,316,490

Ainsi, les dépenses improductives et n'ayant qu'une influence négative sur l'éducation nationale, sur le développement industriel et le bien-être général du peuple, absorbent plus des trois quarts des revenus annuels. Pour les services d'utilité

réelle, tels que travaux publics, commerce, instruction, etc., il ne reste que 170,148,000 francs en chiffres ronds, savoir :

Travaux publics *(chemins de fer, postes, télégraphes, etc.)*	Fr.	133,872,074
Industrie et commerce . . .	»	10,549,220
Affaires étrangères	»	5,166,114
Instruction publique	»	20,561,006
	Fr.	170,148,414

Il résulte de ce qui précède que sur 27 millions d'habitants, on dépense en moyenne 53 fr. 50 c. par tête pour l'entretien d'institutions plus ou moins inutiles, 6 fr. 30 par tête pour les autres services, et seulement *quatre-vingts centimes* par tête pour l'instruction publique ~~qui est la vie d'une nation~~.

Mais, si l'emploi des ressources mises à la disposition du gouvernement est blâmable, la répartition des contributions publiques n'est pas moins mauvaise: les recettes de la même année 1875 s'élevant à . . . . Fr. 1,387,496,417

sont ainsi représentées :

Impôt foncier (produit) . . .	Fr.	186,196,816
Impôt sur le revenu supposé *(ricchezza mobile)* . . .	»	184,730,184
Impôt sur les affaires (commerce, transactions) . . .	»	149,757,248
A reporter . .	Fr.	520,684,248

Report . .	Fr.	520,684,248
Impôt sur les édifices (loyers)	»	3,233,781
» sur la consommation .	»	65,987,565
Péages	»	104,168,284
Impôt sur la mouture . . .	»	76,642,310
Droits de régie	»	164,018,342
Loterie publique	»	75,685,146
Services publics (justice civile timbres, etc.)	»	67,709,253
Total .	Fr.	1,078,128,929

Les autres 309,367,488 fr. représentent des recettes extraordinaires, telles que :

Avances de la banque nationale sur l'émission du papier monnaie	Fr.	105,508,249
Vente des biens ecclésiastiques	»	48,346,402
Vente des biens de l'Etat . .	»	64,177,368
Remboursements divers . .	»	91,335,469
	Fr.	309,367,488

Ainsi, sur la somme de fr. 1,078,128,929 les impôts frappant le commerce, les loyers, les objets nécessaires à la vie, enfin la production et la consommation sous toutes ses formes, s'élèvent à 823,205,976 fr., tandis que, sur la somme de fr. 1,387,496,417, les propriétaires du sol ne paient que 186,196,317 fr., c'est-à-dire la huitième partie des frais de la nation. C'est donc le pauvre qui paie

pour le riche. Et voilà comment on fait la guerre à la misère! Je m'arrête là, car les chiffres ont une éloquence qui rend toute autre démonstration inutile.

Cependant, comme on pourrait croire que nous avons choisi, parmi les plus lourds, le budget de 1875, dans un esprit d'opposition systématique, nous donnons ici les chiffres du *bilan provisoire* de 1877, adopté par la Chambre dans la séance du 21 décembre 1876, savoir :

Recettes prévues	Liv.	1,489,906,650
Dépenses prévues	»	1,549,500,000
Déficit probable	Liv.	60,000,000

On sait qu'à cette date la dette publique, rente

inscrite sur le grand-livre, était de	Liv.	8,500,000
dette du trésor, bons du trésor .	»	250,000
papier-monnaie en circulation . .	»	1,800,000
Total .	Liv.	10,550,000

L'intérêt de la dette publique et autres obligations de l'Etat s'élève de 670 à 680 millions. On évalue à 97 millions l'intérêt de la dette des communes.

Suivant l'exemple de l'Etat, les grandes villes se sont lancées dans des entreprises d'une utilité publique fort discutable, telle que la construction de la galerie Victor-Emmanuel à Milan. Une fois entraînées dans ce courant irrésistible, toutes les municipalités se sont crues autorisées à contracter des

emprunts et la dette des communes urbaines se chiffre par centaines de millions.

A l'exception de la Sicile, de la Campania et de la Sardaigne, où l'on constate une diminution de la dette depuis quelques années, dans presque toutes les autres provinces elle tend constamment à augmenter.

Le tableau suivant nous donnera une idée de cette progression désastreuse, de cette tendance à contracter des emprunts qui domine les villes.

Situation de la dette des principales communes à la fin de 1873 et de 1876 :

Communes		*1873*	*1876*
Florence . . .	Lir.	104,740,261	124,819,751
Naples	»	69,630,064	69,630,064
Milan	»	42,859,818	58,258,728
Rome	»	30,799,506	42,422,378
Gênes	»	24,970,200	28,243,994
Turin	»	10,458,219	13,453,210
Livourne . . .	»	10,349,200	11,906,142
Pise	»	9,504,675	11,036,472
Venise	»	8,840,429	9,854,279
Bologne . . .	»	10,187,854	9,853,341
Palerme . . .	»	8,623,040	6,805,453
Lucques . . .	»	5,715,411	5,948,689
Bari	»	5,000,000	5,431,694
Sienne	»	4,492,300	4,471,108
A reporter	Lir.	346,276,977	392,335,393

Report	Fr.	346,276,977	392,335,393
Bergame . . .	»	4,847,027	4,750,657
Ancône . . .	»	4,726,162	3,943,530
Côme	»	3,122,514	3,158.187
Reggio-Emilia .	»	2,638,726	2,567,408
Brescia . . .	»	2,691,485	2,611,918
Crémone . . .	»	2,313,393	2,408,143
Total .	Liv.	366,379,284	412,475,056

La dette totale des communes est de 577 millions environ, dont la plus grande partie doit son origine à des emprunts contractés pendant les dernières années.

On a vu des villes, comme Florence, suspendre leurs paiements, jusqu'à ce que l'Etat ait pris sur lui leur passif, en surchargeant ainsi de plusieurs millions le budget déjà trop lourd, pour empêcher la faillite des municipalités qui, comme des enfants prodigues, demandent à être placées sous la surveillance d'un tuteur assez complaisant pour payer leurs folies.

Naples aussi est à la veille d'une faillite et Venise n'échappera à la banqueroute que si l'Etat vient à son secours.

A-t-on bâti des écoles, construit des maisons ouvrières, a-t-on assaini les quartiers malsains? Hélas! non. On a fait des jardins, des promenades magnifiques, des squares, formant le délice des flâneurs

et des bonnes d'enfants: beaucoup trop pour l'agrément, pas assez pour satisfaire aux besoins réels de la population.

Quel que soit le goût de nos administrateurs pour les squares et les bosquets verdoyants, ils ne devraient jamais oublier que, si jusqu'à un certain point il est désirable de posséder de belles promenades, des singes, des oiseaux rares, il est infiniment préférable d'avoir du pain pour les affamés, et un abri pour les hommes, les femmes et les enfants qui n'en ont point. Abritons les hommes avant de construire des cages d'or pour les animaux. Le luxe qui n'est pas le résultat de l'aisance générale, c'est de la prodigalité, c'est de la folie.

Autre sujet digne d'intérêt, touchant directement l'administration de l'Etat, c'est la perception de l'impôt, dont les frais montent jusqu'à 52 %. Prélever un impôt sur les choses nécessaires à la vie, frapper la consommation sous toutes ses formes, semble avoir été en Italie le critérium qui a présidé à la répartition des charges publiques. Bien certainement, si l'on ne peut nier que les petits ruisseaux forment la grande rivière qui apporte l'abondance dans les domaines du Trésor, il n'est pas moins vrai que ce moyen de contribution tarit les sources mêmes de la richesse générale. Il ne nous faudra pas un grand effort de dialectique pour prouver que

le mode de perception de l'impôt est aussi absurde que le critérium de sa distribution.

Prenons l'impôt le plus injuste, le plus immoral, l'impôt sur la mouture *(macinato)*, qui a été introduit en 1869.

D'après un prospectus officiel, le produit de l'impôt sur la mouture a été :

En 1869	de	lires	17,582,410
» 1870	»	»	25,957,284
» 1871	»	»	44,585,709
» 1872	»	»	59,709,999
» 1873	»	»	64,347,323
» 1874	»	»	68,879,570
» 1875	»	»	76,642,310
» 1876	»	»	80,900,000
	Total . .	Lires	438,604,605

Pour établir le *contatore*, compteur des moulins, on a dépensé plus de cinquante millions, et le compteur ne fonctionne pas aussi régulièrement que le voudraient nos ministres des finances.

Il était à craindre que si le fisc avait réussi à compter les grains que broient les roues d'un moulin à vapeur, pour mettre un impôt sur les mouvements des machines, il n'eût aussi appliqué un compteur aux roues des voitures et, l'esprit d'invention aidant, un compteur sur la respiration.

Une prédiction populaire annonçait que l'inventeur du *contatore* serait broyé sous les meules d'un

moulin. La prophétie ne s'est qu'à moitié vérifiée. M. Sella, l'inventeur du *macinato*, est tombé sous un vote de la Chambre. M. Depretis qui avait, paraît-il, une faiblesse pour cet engin fiscal, a été écrasé à son tour sous le poids du ridicule et de l'impopularité qui s'attache à tous les hommes d'Etat qui, ne comprenant rien à la science économique, s'obstinent à réaliser l'impossible.

En effet, il a fallu toute une armée de fonctiontionnaires pour faire marcher le *contatore* qui, entre parenthèse, ne fonctionne pas du tout ou si irrégulièrement qu'on est presque décidé à l'abandonner. Toujours est-il que les frais de perception de l'impôt sur la mouture se sont élevées à *vingt-cinq millions* par an en moyenne, et que l'application de cet impôt, dans les deux premières années, a donné lieu à *treize mille procès*, dont les frais s'élèvent à 13,772,000 francs. En outre, d'après les calculs faits par un économiste distingué et publiés dans le journal le *Secolo*, de Milan, la somme annuellement payée par les consommateurs de blé et de maïs en Italie, soit en argent, soit en nature, s'élèverait en moyenne à 130 millions de francs. L'impôt sur la mouture ayant été introduit en 1869, il aurait coûté aux consommateurs — presque tous des ouvriers et des laboureurs — la jolie somme de 1040 millions.

Les frais de perception s'étant élevés à vingt-cinq millions par an en moyenne, les consommateurs de farine ont dû payer 1040 millions, pour que 270 millions entrent dans la caisse de l'Etat; cela paraît incroyable, mais c'est bien ce qu'a coûté au peuple italien le *macinato!*

Nous ne savons que très sommairement ce que coûte la perception des autres *quarante-neuf* impôts existants en Italie pour le plus grand bonheur des contribuables, mais il est hors de doute que la multiplicité des impôts nuit à leur assiette régulière en même temps qu'à leur répartition équitable. Les frais de perception s'élèvent à 35 % en moyenne; 20 % de plus qu'en Angleterre et en Suisse.

Dans l'excellent ouvrage : *Il popolo italiano*, de M. A. Mazzaleni, ancien député au Parlement, nous relevons qu'il existe en Italie *cinquante impôts* divers.

Voici la liste de quelques-uns :

	Produit annuel.
Impôt sur le revenu foncier de 37 à 45 %	180 millions
Impôt sur le revenu mobilier brut de 15 à 20 %	175 »
Impôt sur les affaires, ventes, successions, mutations, de 2 1/2 à 10 %	140 »
Impôt sur l'importation, l'exportation, douanes	102 »

Impôt sur la mouture	82	millions
» sur la consommation, octroi	70	»
Loterie publique, *regio lotto* . . .	75	»
Impôts sur les droits de régie . .	160	»

Viennent ensuite les impôts sur les immeubles, sur les biens dits de main morte de 10 à 11 %, sur les inscriptions hypothécaires, droits de timbre 3,60 % taxes sur les assurances, sur les billets de chemins de fer et de bateaux à vapeur, billets d'entrée aux théâtres, droits de tonnage, de cabotage, etc., etc.

Enfin l'impôt sur le sel compléte, avec celui sur la mouture et la loterie publique, un système d'appauvrissement qui, certes, ne fait pas honneur à la perspicacité et à la moralité de nos gouvernants.

* * *

Complétons ces données statistiques par un coup d'œil rapide sur l'*armée permanente*.

Les cadres de l'armée italienne, d'après le rapport du général Torre, directeur du bureau d'inscription *(matricola)* et de statistique au ministère de la guerre, portaient au 30 septembre 1873 un effectif de 550,855 soldats de l'armée active et 200,652 de l'armée territoriale, mobilisable au besoin, savoir :

200,240 soldats d'infanterie de ligne; chasseurs à pied (*bersaglieri*) 32,644; artillerie 56,247; cavalerie 27,277; génie militaire 6,314; armes différentes

20,985 ; carabiniers (gendarmerie) 20,217 ; plus 173,383 hommes de la réserve, divisés en districts militaires. Le nombre des officiers en activité de service était de 10,661; en disponibilité 236.

Cet effectif a été dès lors augmenté par la création des companies alpines et par le remaniement de la milice territoriale. Le même rapport annuel sur la levée et sur les mouvements de l'armée italienne, qui vient de paraître, établit qu'au 30 septembre 1877 l'Italie avait inscrit sur les rôles militaires 919,940 hommes ainsi répartis:

Armée permanente,	659,615
Milice mobile,	250,325

En ajoutant à ces 919,940 hommes 2,167 officiers de la réserve et 290,513 hommes de la milice territoriale, on avait, le 30 septembre 1877, 1,212,260 hommes.

On appelle chaque année sous les drapeaux 50 à 60 mille conscrits; le service est fixé à trois ans dans l'armée active en temps de paix et depuis l'âge de 25 à 30 ans dans la réserve; l'armée territoriale de nouvelle création se compose des mobilisés de 25 à 40 ans. Sur 134,858 recrues à cette date, on en comptait 80,000 qui ne savaient ni lire ni écrire, 10,284 réfractaires et 60,680 individus déclarés impropres au service militaire.

Pour savoir à quoi nous en tenir sur ce chapitre, nous prendrons les chiffres suivants, relevés de

l'exposé tout récemment fait à la Chambre par le ministre de la guerre :

En Italie, l'entretien de l'armée permanente a coûté, de 1862 à 1872, une somme de 2,129,000,000 francs; de 1870 à 1876, on a encore jeté dans ce gouffre sans fond 1,110,000,000 francs. En mars 1875, le ministre de la guerre demandait encore 50 millions qui lui furent accordés, vu que, pour achever l'armement, il manquait alors 70,000 fusils Vetterli, 270,000 gibernes, 37 millions de cartouches métalliques, 12,000 chevaux et 40 batteries de canon. Ainsi, en quatorze ans, 3,239,000,000 francs ont été dépensés, et nous sommes loin d'avoir achevé l'équipement de cette armée qui, nécessaire peut-être à la monarchie, est pour nous inutile autant que dangereuse, car elle dévore toutes nos ressources et enlève à l'industrie, au commerce, au travail productif, les hommes vaillants de notre pays, pour les corrompre et en faire des prétoriens.

Nous croirions faire tort au bon sens du lecteur en insistant davantage sur la valeur, au point de vue économique, hygiénique et moral, des chiffres officiels reproduits ci-dessus. A côté de la mauvaise distribution de la richesse et de l'insuffisante rétribution du travail, l'armée permanente est, elle aussi, un élément de dissolution, un ver qui ronge le sein de la patrie.

De 1860 à 1871 on a dépensé :

Pour l'entretien de l'armée permanente 230 millions par an en moyenne, soit .	fr.	2,300,000,000
Pour la marine de guerre, même période	»	800,000,000
Police et prisons, même période	»	500,000,000
Instruction publique, même période	»	141,000,000
Industrie et commerce, même période	»	71,000,000
Total pour les onzes années .	fr.	3,812,000,000

Il résulte de ce tableau que les dépenses pour l'armée et pour la marine s'élèvent à plus de 400 millions par an ; celles pour l'instruction publique à 13 millions ; celles pour l'agriculture et le commerce à 6 millions et demi, soit 3,100,000,000 fr. pour une institution dangereuse, et seulement 312 millions de francs pour l'instruction publique, l'agriculture et le commerce, qui sont l'âme et les sources des richesses des nations.

Ces chiffres n'ont guère changé depuis les huit dernières années ; c'est pour cela que le nombre des illettrés est toujours de dix-sept à dix-huit millions, et que la richesse nationale, dont l'aisance générale est l'indice extérieur, n'a guère augmenté ; c'est pourquoi la dette publique qui, en 1860, n'était

que 2,440 millions, s'élève aujourd'hui à 11,000 millions. Les recettes réalisées de 1860 à 1876 s'élevant à 18,000 millions, les dépenses ont donc été de 25,566 millions.

N'est-il pas vrai que l'on dépense trop et mal à propos, et beaucoup plus que le pays ne peut donner? Il n'y a plus de mesure ni d'harmonie sociale là où l'équilibre économique est rompu.

CHAPITRE X

A Naples. Fondaci bassi et grotti.

Après avoir établi par des données statistiques officielles que les causes multiples du désordre moral et économique qui afflige l'Italie résident dans le régime lui-même, nous allons démontrer l'influence désastreuse que la misère exerce sur les mœurs et sur la vie intérieure de la société. Nulle part les conséquences d'une organisation sociale viciée dès l'origine ne sont plus visibles et plus graves qu'à Naples. A la veille d'une catastrophe financière, troublée par des factions qui se disputent le monopole de l'administration, minée à sa base par des sociétés secrètes qui paralysent tous les efforts des hommes sincères pour lui donner une assiette stable et assurer son développement

progressif, la grande cité s'agite sans pouvoir sortir de l'impasse. Pour qu'une grande ville puisse vivre honorablement et se développer, il ne suffit pas d'avoir des courtisans qui donnent des bals, des prêtres qui font des mascarades et des processions, une aristocratie ignorante, bavarde, frivole, qui jette l'argent par les fenêtres; non, la vie d'une grande ville dépend avant tout d'une bonne administration et d'un travail sérieux.

A Naples, on fait de l'administration un tripotage, un commerce, un monopole honteux. Il suffira de dire que sur le « fonds des reptiles » il est alloué 400,000 francs pour la presse complaisante qui chante les louanges des ducs, des marquis, du maire et des adjoints de l'heureuse Parthénope.

Est-ce que la ville de Naples s'est ruinée à améliorer la condition de la classe ouvrière, à apporter un soulagement aux souffrances des pauvres si nombreux dans cette ville classique du parasitisme et de la fainéantise? Non! sous le régime des seigneurs et des charlatans politiques, dix mille personnes vivent dans d'immondes souterrains; l'ignorance, la misère et le vice s'y donnent la main comme avant la délivrance, et qui plus est, avec cent millions de dettes de plus qu'elle n'avait en 1860.

On connaît la condition insupportable faite aux travailleurs de l'*Agro*, de l'Apulie, de la Lombar-

die et de la Vénétie; mais quelque malheureux que soient les laboureurs calabrais, lombards et vénétiens, ils ne le seront jamais autant que certaines catégories d'ouvriers qui travaillent à Naples. Quiconque a visité les quartiers pauvres de cette ville a pu se faire une idée de l'affreuse et profonde misère qui règne parmi les prolétaires et les parias de la vieille cité: entassés par centaines dans ces caveaux humides et sombres qu'on appelle *fondaci bassi* et *grotti*, ils vivent de la vie des brutes, se nourrissant comme on n'oserait nourrir des chiens; dégradés, abrutis au suprême degré, n'ayant presque pas conscience de leur triste position. Là, dans ces immondes cloaques, la conscience humaine est étouffée, la notion du bien et du mal à jamais perdue; il n'y a plus sexe ni d'âge, il n'y a pas de degrés de parenté: tout est effacé par la triste réalité de l'existence, par l'abjection commune. La caserne, l'écurie, l'étable sont des palais en comparaison de ces horribles lieux où grouillent inconscients la misère et le crime. Toute une génération, que dis-je! toute une série de générations d'êtres humains naissent, vivent, meurent, se reproduisent comme des insectes dans l'air, comme des vers dans une tombe. La ville est pour eux une prison, un tombeau constamment ouvert pour recevoir des cadavres. Les privilégiés de la fortune ignorent ou feignent d'ignorer ces souffrances et ces horreurs; la police seule

sait ce qui se passe dans ces habitations souterraines, où il est rarement donné au philanthrope de pénétrer. Pourtant des âmes généreuses, surmontant la répugnance instinctive et légitime qu'on doit éprouver à s'aventurer au milieu d'une population vivant hors de la société dont elle forme le marche-pied et le sous-sol, ont voulu visiter ces caveaux, connaître les mystères de cette existence *ex lege* ignorée de la foule des mortels.

En tête de ces courageux visiteurs, nous citerons ce brave M. Villari, auquel nous empruntons les détails qui suivent. Dans ses *lettere meridionali*, M. Villari a tracé de main de maître un tableau qui restera comme un monument historique des défauts de notre organisation sociale et de la civilisation moderne.

« Les *fondaci* (demeure des pauvres à Naples), écrit M. Villari, n'ont point de porte sur la rue publique; y entre qui veut: un comptoir, obscur et triste, une grande pièce (ni écurie ni caserne), une cour sombre, humide et sale donnent accès aux cellules malpropres, humides et froides, plus misérables que des chenils, *où vivent privées d'air et de lumière des tas de créatures* qui n'ont d'humain que l'aspect. La puanteur qui s'en dégage est telle qu'on se sent écœuré lorsqu'on pénètre dans cette atmosphère viciée. Le mobilier de ces bouges infects consiste en un tas de paille, sur laquelle dorment pêle-mêle père, mère, enfants, frères et sœurs, toute la famille enfin..... Il n'est pas question de

latrine dans ces maisons, ou pour mieux dire cloaques; la cour, les rues avoisinantes (de ces quartiers inaccessibles à tout autre monde que celui-là) y pourvoient. »

Il y a à Naples une centaine de *fondaci* tous habités, contenant chacun plus de cent personnes. Cela fait *dix mille personnes* vivant — dans une grande ville en plein XIXe siècle — sous terre, comme des troglodytes, c'est-à-dire pire que les bêtes fauves.

« Hier, j'ai visité une grotte de cordiers », écrivait en mai 1875 à M. Villari un de ses amis, « celle qui est en haut de la rampe du Brancaccio. A la voir du dehors, on ne saurait se faire une idée de ce qu'elle est en dedans. C'est presque une catacombe dans le genre de celle S. Gennaro, mais infecte, mais sombre, mais misérable au-delà de toute expression. Pour s'y aventurer, même en plein jour, une lumière est absolument indispensable. *L'air, le jour n'y pénètrent jamais*, si ce n'est à travers des soupiraux presque imperceptibles, dont deux donnent sur le jardin Francavilla, les autres sur des cours humides et sombres. Comme dans les *fondaci*, les *caveaux* (grotti) n'ont, en fait de mobilier, que des grabats dont beaucoup de dimension à contenir plusieurs personnes. Ils sont aussi rapprochés les uns des autres que les lits de l'hôpital des incurables.

» Toutes ces places immondes rapportent un beau denier à leurs propriétaires, suivant qu'elles se trouvent plus ou moins éloignées des soupiraux; le prix en varie de 25 sous à 10 francs par mois. La

saleté semble tellement inhérente à cet endroit, qu'un *desco* (baquet ou planchette) avec du linge à laver que j'aperçus dans un coin, me fit l'effet d'une oasis au milieu du désert.

» Lorsqu'il fait beau temps, on voit les familles des cordiers (très nombreux à Naples) sortir de leurs trous et se répandre, comme des fourmis, aux alentours pour étaler leurs guenilles au soleil.

» Tout ce monde grouillait autour de moi et cherchait à m'apitoyer sur son sort. — « *Nous vivons* » *sans air*, *sans lumière,* me disaient-ils; *malades,* » *nous n'avons ni secours, ni médecin... Nous res-* » *tons ici jusqu'à ce que la mort vienne nous pren-* » *dre...*

» Lorsqu'il pleut, la grotte est inondée. »

Ce même ami de M. Villari a visité sous le Corso Victor Emmanuel une habitation souterraine comme il y en a à Naples. C'était une arcade formée des murs soutenant la maison ou la voûte d'un conduit, d'un égout; le jour, cette voûte servait d'atelier aux cordiers et, la nuit, abritait une pauvre veuve et ses quatre enfants.

« *La mère gagnait cinquante centimes par jour à travailler le chanvre: les enfants un sou chacun* à tourner les roues des cordiers. La nuit, mère et enfants couchaient par terre, serrés les uns contre les autres pour se réchauffer. De temps en temps des rats viennent se promener sur leur corps... Détail touchant: la pauvre mère, en racontant ses misères, se préoccupait surtout du sort de son fils

qui avait douze ans et qui, disait-elle, pouvait devenir sous peu un mauvais sujet.

» Quetelet est dans le vrai », s'écrie M. Villari, « lorsqu'il dit que c'est la société qui met le poignard dans les mains de l'assassin.

» Si, comme tant d'autres, cet enfant le devenait un jour, il aurait parfaitement raison de dire à la société : « Si j'ai tué, ce n'est qu'après que tu avais « tué ma conscience. »

Ces révélations étonnantes, faites dans un journal comme l'*Opinione*, par un homme bien connu par son caractère loyal et son esprit supérieur, en même temps que pour sa modération, eurent un grand retentissement dans toute l'Italie. Tout le monde s'attendait à ce que, une fois ces horreurs dévoilées, on se serait empressé d'y mettre un terme. Illusion ! Non-seulement les désordres dévoilés par M. Villari subsistent encore à l'heure qu'il est, mais le mal a empiré depuis.

Qui songerait que Milan, la ville gaie, propre, élégante, coquette par excellence, a, elle aussi, ses troglodites, ses êtres humains — hommes et enfants — vivant de la vie des rats. Le *Corriere,* un journal d'ordre, ami et défenseur dévoué du régime actuel, nous apprend qu'à Milan il y a *huit mille personnes sans abri*. Cette découverte intéressante porte la date du mois d'avril 1878, mais depuis longtemps nous savions qu'environ quatre mille de ces nomades par force vont la nuit se nicher dans des

dortoirs communs que les *affittaletti*, loueurs de lits, mettent à leur disposition moyennant une finance de deux, quatre, six sous, selon la place que les dormeurs occupent, suivant que l'on dort assis sur un escabeau, appuyant la tête contre le mur, ou bien sur un grabat, ou tout bonnement étendu sur le plancher; pour dormir sur un paillasson rempli de débris de paille ou de feuilles de maïs moisies, il faut payer dix sous. Chaque chambre contient 20 personnes, couchant ensemble dans un espace de deux ou trois mètres carrés. Les dormeurs parfois, très souvent deux dormeurs, partagent le prix d'une seule place et dorment chacun à tour de rôle. Le nombre des *affittaletti* est si grand que la police a renoncé à en tenir les registres et à surveiller l'exercice de cette industrie. Faut-il dire que les règles les plus élémentaires de la pudeur, de la propreté et de l'hygiène sont bannies de ces misérables dortoirs?

Où dorment-ils donc ces autres quatre mille qui n'ont pas le sou pour payer un gîte quelconque? Dans des caves abandonnées, sous les voûtes des escaliers, derrière des tas de bois, en faisant un trou dans les débris provenant des déblais des maisons en démolition, hors de la ville dans les étables s'ils sont connus; on a même trouvé des enfants dormant dans de vieux tuyaux à gaz et à eau qui se trouvaient sur un emplacement près

de l'amphithéâtre au Foro Bonaparte. Souvent la ronde de la police surprend ces « nocturnes » en flagrant délit de dormir sans payer de loyer et les emmène au poste, puis au violon, comme vagabonds.

Lorsque le jour a commencé à se faire sur ces désordres, les prudes ont crié au scandale ; on a beaucoup écrit, beaucoup parlé là-dessus, puis on a passé outre ; les meilleurs sont d'avis qu'il n'y a rien à faire et les mauvais qu'il ne faut pas souffler mot sur ces misères incurables. Heureusement qu'il y a des gens qui ne partagent pas cette manière de voir et qui n'écoutent pas ces aveugles et timides conseillers. Un noble cœur, une héroïne de dévouement, Mme Jessie White Mario, vient de publier le résultat des observations et des études qu'elle a faites à ce sujet, dans un volume d'une incontestable valeur au point de vue de l'économie sociale, intitulé : La *Miseria a Napoli.*

Sans entrer dans des détails qui nous éloigneraient de notre sujet, nous détachons de l'ouvrage de Mme Mario les passages suivants, qui ont été reproduits par le *Bulletin continental*, paraissant à Neuchâtel sous la direction de M. Aimé Humbert :

« Grâce à une série d'heureuses circonstances, — un ordre du ministre de l'intérieur au préfet de Naples, des lettres d'introduction de membres influents du parti modéré, de nombreux amis et

camarades parmi les volontaires des campagnes de la Révolution, — je me suis trouvée en état de pénétrer dans des antres cachés de misère et de vice qu'avaient pu voir peu d'yeux humains. Le préfet me donna un ordre pour les *délégués* de la sûreté publique, m'autorisant à tout visiter : les prisons et le bagne, les institutions charitables, le bureau des mœurs et ses terribles registres, les maisons publiques de 1re, 2e, 3e classe; mais on était tellement habitué, sous l'ancien régime, à garder le secret sur ces choses, que plus d'un employé télégraphia à Rome, pour savoir s'il pouvait réellement me communiquer les statistiques, ou me permettre d'inspecter les registres.

» On m'avait dit que, pour voir l'intérieur du pauvre, il fallait visiter les *caves (fondaci)*, les garnis de 1re, 2e et 3e classe, et que, quoique le scandale causé par les lettres de M. Villari eût amené la municipalité à clore la plupart des grottes *(grotti)*, cependant quelques-unes étaient encore habitées; on ajoutait qu'il était très douteux que les pauvres familles de cordiers ne fussent pas dans de pires conditions lorsqu'il leur était permis de demeurer là.

» Les premiers quartiers que je visitai furent ceux de Porto, Pendino et Mercata; c'est là que sont les fameux *fondaci*, qui, autant qu'on peut s'en assurer, servirent jadis d'habitations aux esclaves et de magasins. Maintenant ce sont des édifices tombant en ruine, bâtis autour d'une cour, appartenant à des particuliers qui les louent aux plus pauvres familles capables de payer pour avoir l'abri d'un toit et de quatre murs. Les passages qui y condui-

sent sont remplis de mauvaises odeurs et d'exhalaisons de toute sorte; vous montez par un escalier extérieur rendu glissant par les ordures et la saleté; chaque maison a cinq ou six étages; chaque étage sept ou huit chambres. Entrant dans la première, je l'ai inspectée de la cave au grenier, — à peine capable d'accomplir cette tâche. — Le nombre moyen d'habitants de chaque chambre est de huit, — deux et même trois familles se cotisant pour le loyer mensuel, qui varie de 8 à 14 francs. Dans le *fondaco* que j'ai visité, il y a un trou dans le mur pour les immondices, et le contenu descend à côté des puits. Dans d'autres, il n'y a même rien, et les déjections des hommes et des animaux, ainsi que les détritus végétaux, sont déposés dans la cour, où on les laisse gâter les puits, empoisonner l'atmosphère et aplanir la route du choléra et du typhus, qui viennent périodiquement mettre une fin sommaire aux peines et aux tourments des malheureux. Les chambres reçoivent la lumière l'une de l'autre, et de l'extérieur par la porte donnant sur la galerie qui entoure le bâtiment; les plafonds sont crevassés, les murs sont humides et boueux, vierges de peinture et de lessivage depuis le dernier choléra, où, par ordre supérieur, ils ont été recrépis. Quelques-unes des familles avaient des meubles; d'autres à peine un lit, la plus grande partie un tas de paille, qui, à la lettre, fourmillait. D'abord je pensai que c'étaient réellement des fourmis, mais l'illusion cessa quand je rentrai chez moi couverte d'insectes d'espèces variées.

» Dans une chambre, je trouvai une mère avec sept

enfants, l'aîné, âgé de douze ans, ayant l'avant-dernier dans ses bras osseux et décharnés; le baby suçant vainement les mamelles vides de la mère; le reste en un tas, silencieux et immobiles : sept squelettes rappelant l'ossuaire de Solferino. Et avec quoi les aurait-on nourris? Le père, à peine rétabli du typhus, incapable de travailler, gagnait un franc par jour dans une fabrique, donnait neuf francs par mois pour sa part de chambre — payée d'avance, bien entendu, autrement on l'eût renvoyé, — de sorte qu'il reste 20 centimes par jour pour nourrir et vêtir neuf êtres humains. — «N'avez-vous pas de secours de la paroisse?» demandai-je, oubliant qu'il n'y a pas de «loi des pauvres» en Italie, — et la femme restait devant moi tout étonnée, pendant que les enfants sollicitaient un *soldo!* J'eus beaucoup de peine à résister, mais on m'avait spécialement avertie de ne faire d'aumônes en aucun cas; car, autrement, la colonie entière solliciterait la même faveur et me mettrait dans l'obligation de secourir chacun de ses membres. Dans une chambre voisine, il y avait un vieillard paralytique, entretenu par la charité de ses compagnons de chambrée, au nombre de sept, n'ayant que trois paillasses pour eux tous. Au dernier étage, le toit était criblé de trous; la pluie et les rayons du soleil passaient alternativement au travers.

«Nous calculâmes que trois cents individus étaient entassés dans ce seul *fondaco*. De nourriture, je n'en vis aucune, sauf des débris : des trognons de choux, des pelures de pommes et d'oranges, des pepins de courges et de melons. Le mot «vêtement» désignerait mal les loques et les haillons qui pen-

daient autour de leurs corps émaciés. A l'exception des enfants dont je viens de parler, je n'en vis aucun; tous étaient dehors, « à l'ouvrage », disait la mère; et l'ouvrage, pour l'enfant napolitain, signifie mendier, ou voler, ou dormir au soleil. Au moment où je quittai le *fondaco*, j'aperçus un groupe regardant avec une famélique admiration les gâteaux à tête arrondie qui servent de nids aux œufs de Pâques, et je ne pus que m'étonner de voir les boulangers oser tenir leurs boutiques ouvertes au milieu d'un dénuement si épouvantable; j'étais presque entraînée à admirer ces enfants qui se retenaient à mettre la main sur des exhibitions si propres à les tenter, au moins jusqu'à ce que le propriétaire eût le dos tourné. J'ai visité en tout six *fondaci*, et je n'ai pas trouvé mieux.

» Un autre jour, je me décidai à aller voir le *grotto*, et grâce à une lettre adressée à l'inspecteur de police, — un Piémontais et un des observateurs les plus fins, — un guide me fut donné pour me conduire au *grotto degli Spagari* (cordiers), en haut de Monte-Calvario. On gravit cette hauteur en traversant des tas d'ordures qui défient toute description; mais une fois là, avec le souvenir des *fondaci*, je pensai : « Eh bien, ici au moins il y a de la lumière, de l'air et le splendide panorama de Naples se mirant dans sa ceinture marine. » La plupart des *grotti* étaient vides ou servaient d'étables aux vaches ou aux chèvres qui traversent Naples matin et soir avec des sonnettes au cou pour avertir les habitants que c'est l'heure de la distribution du lait. Dans quelques-unes, des cordiers travaillaient. Une seule était occupée par plusieurs familles, et

comme ces caves creusées dans le roc sont longues et sinueuses, ceux qui résident le plus loin de l'entrée sont entièrement privés de lumière et d'air.

» J'ai demandé ce qu'étaient devenus ceux que la municipalité avait expulsés. Quelques-uns m'ont dit qu'un riche Anglais s'en était occupé (en Italie, on attribue aux Anglais la plupart des actes charitables); d'autres, que la municipalité leur avait trouvé de l'ouvrage et des logements; mais un vieillard qui vint à nous clopin-clopant dit avec une visible ironie à l'agent qui m'accompagnait: « Menez l'étrangère à telle allée. » Pour atteindre cet endroit, il fallait passer par les beaux bâtiments neufs du Corso Vittorio Emanuele, sur lequel mon guide appela mon attention. « Pensez-vous, demandai-je, qu'au-
» cun des malheureux qui vivaient autrefois dans les
» *grotti* et les caves ait échangé son antre pour la
» plus petite même ou la plus pauvre chambre de ce
» quartier neuf? »

» Non, répondit-il, les quartiers neufs sont pour
» les *galantuomini;* les lazzaroni restent dans les
» vieux. »

» Une longue série de questions et de recherches put seule me convaincre que ces termes ne signifiaient pas « riche et pauvre », « noble et roturier », mais bien deux classes distinctes, j'ai presque dit deux races, aussi tranchées que la race blanche et la race noire aux Etats-Unis.

» Nous descendîmes un de ces chemins en escalier, où il y a des marches pour faciliter la circulation; au pied se trouvait un égout non couvert, d'où s'exhalait la plus fétide puanteur; des enfants presque nus, la peau sur les os, la tête hors de propor-

tion avec le corps, les yeux enfoncés, plusieurs couverts de plaies, tous rachitiques, barbottaient dans la boue ou jouaient à pile ou face. Le guide, tournant à gauche, me fit descendre dans une cave voûtée, au sol boueux, aux murs suintants. Il y avait là quinze femmes et enfants réunis autour d'un lit sur lequel agonisait un squelette humain, les lèvres noires, la face décolorée, dans les dernières phases du typhus; nul mobilier dans ce taudis, des tas de paille ou de vieilles paillasses pour toute literie.

» Il s'y trouvait quelques-uns des cordiers que la municipalité avait chassés des *grotti*, en leur donnant pour tout secours un demi-mois de loyer, cinq francs chacun.

» Ces *bassi* ou caves me semblent être la pire espèce des misérables abris où s'entassent les pauvres de Naples, tant qu'un vague désir d'être chez eux les éloigne des garnis qu'il leur est permis de louer dans des rues ayant encore quelque apparence décente.

» Comme les garnis sont vides le jour, nous y allâmes un soir, en compagnie d'un inspecteur de police, de deux gardes et de quelques amis napolitains. On croit généralement que ces *locande* sont sous le contrôle de la police; les règlements de la municipalité prescrivent la séparation des sexes, le nombre de lits de chaque chambre, etc.; mais la police, qui y fait de fréquentes descentes pour effectuer ses arrestations nocturnes, dit que ces règles sont complétement négligées; hommes, femmes et enfants couchent dans la même chambre et souvent dans le même lit. Dans le quartier de Porto, j'ai

compté jusqu'à neuf lits dans une chambre; j'ai vu trois personnes dans un lit; dans un autre un pauvre garçon à moitié idiot, en proie à des convulsions épileptiques, dont, nous a-t-on dit, les attaques se répètent deux ou trois fois la nuit. On l'avait reçu à l'*Albergo dei Poveri*, mais on le renvoya au bout de quelques semaines. Au plus haut étage des charbonniers dormaient, couchés sur leurs sacs. J'ai compté quatre-vingt-quinze lits dans cette *locanda*, et, pour tout ce monde, il n'y avait qu'un cabinet d'aisances, — un trou ouvert dans la cuisine.

» Une autre *locanda* me fut indiquée comme le rendez-vous favori des enfants orphelins ou abandonnés par leurs familles, lesquels à cette heure-là, dix heures du soir, n'étaient pas encore rentrés. Ostensiblement, ils vivent en ramassant des chiffons et des os, se nourrissant des débris recueillis dans les tas d'ordure, ou des morceaux de pain et des légumes que leur donnent des femmes perdues, charitables à leur façon. Mais leur véritable métier est celui de voleur à la tire *(pickpocket)*, métier qu'on leur enseigne et qu'ils apprennent méthodiquement; ils commencent par les mouchoirs de poche et par la nourriture à l'étalage des boutiques, pour arriver graduellement aux chaînes de montres; leur butin est dûment reçu par les *camorristi*, qui les emploient aussi pour faire le guet pendant « une affaire », c'est-à-dire quelque vol avec effraction ou quelque attaque nocturne, ou encore dans les tripots clandestins si nombreux à Naples. La plupart de ces enfants ignorent leur origine; ils n'ont jamais connu ni père ni mère; personne ne s'occupe d'eux, jusqu'à ce que la police les empoi-

gne; ils sont alors nourris et logés gratuitement, et trouvent les moyens de se perfectionner dans tous les vices imaginables. »

CHAPITRE XI

La Camorra à Naples. — Qu'est-ce que la Camorra?

De même que dans un corps où circule un sang corrompu, nous voyons se produire les phénomènes de la décomposition par des maladies extérieures, de même l'on voit naître des sociétés secrètes, des sectes dangereuses dans le sein d'une nation dont l'organisation sociale est viciée ou défectueuse. Les éruptions morbides qui s'opèrent dans la période critique de l'âge chez les personnes atteintes d'une maladie constitutionnelle sont les symptômes extérieurs de la maladie qui trouble l'organisme; les sectes ou associations criminelles, telles que la *Camorra* et la *Mafia*, sont comme des plantes parasites qui étouffent un arbre vermoulu, comme des vers immondes qui se nourrissent des racines pourries ou des humeurs corrompues du corps qu'ils détruisent.

Nouvelle Jacquerie, la Camorra et la Mafia sont la résultante du régime immoral et abrutissant qui a duré pendant des siècles dans les Deux-Siciles et dont les ravages n'ont point encore cessé.

Comme nous l'avons dit au commencement, c'est dans la prison que la Camorra a pris naissance; les compagnons dans le malheur et dans la souffrance sont devenus des associés dans la vengeance et dans le crime. Le galérien a compris qu'à la coalition des intérêts constitués et soi-disant légitimes, il pouvait opposer la coalition des besoins non satisfaits, des intérêts méconnus. L'équilibre économique étant rompu, la notion morale perdue, il n'y a plus chez les déshérités que l'instinct de la brute troublée et aigrie par les souffrances. Ne voyant autour d'eux que des exploiteurs et des ennemis, le *lazzaro* et le *cafone* se sont révoltés; ils sont devenus à leur tour exploiteurs *ex lege* d'une société qui leur refuse une place au banquet de la vie. Et le brigandage n'est, en dernier ressort, qu'une forme du combat pour la vie, une forme de la guerre sociale.

Suivant le tempérament des hommes et les mœurs du pays, en Sicile comme dans certains endroits de la Romagne, la guerre sera atroce, sans ménagements pour la vie et les biens des victimes. Dans le Napolitain, où la longue habitude de l'esclavage a émoussé les caractères, au lieu de la force ouverte on emploie volontiers la ruse, ou mieux encore, l'une et l'autre en même temps. Aussi, la Camorra, avec ses allures mystérieuses, son apparente douceur et ses ménagements, ne semble-t-elle pas si

redoutable et si dangereuse que la Mafia, avec ses entreprises audacieuses, ses séquestrations de personnes et ses meurtres en plein jour.

Objectivement, la Camorra est l'art de vivre et de laisser vivre; subjectivement, l'art d'exploiter les citoyens en exigeant une part de leur bien et de leur travail.

Vivre et laisser vivre, c'est la maxime, c'est le mot d'ordre de l'exploiteur d'en haut et du camorriste d'en bas.

Quoi de plus juste et de plus simple! et pourtant quoi de plus anormal, quoi de plus injuste, que de vouloir vivre aux dépens d'autrui et de prétendre que les autres travaillent pour vous entretenir dans l'oisiveté et la débauche!

Combien y en a-t-il dans le monde, en Italie surtout, qui, sans en avoir l'air, pratiquent la Camorra et trouvent qu'elle est chose toute naturelle!

On sait que les Camorristes ont débuté par exploiter leurs compagnons de captivité: ils souffraient de la faim, ils avaient soif; et pour avoir à boire, à manger, ils se sont mis à réclamer le *scotto* (pourboire) aux novices qui entraient dans la *ladronaia* (fosse aux voleurs). Gare à celui qui s'y refusait!

On sait aussi que dans les prisons de Naples les détenus politiques étaient mêlés aux criminels et soumis au même régime qu'eux; tous, par intérêt

ou par contrainte, devaient donc entrer dans la Camorra sous peine de la *couverture*.

M. Silvio Spaventa, devenu plus tard, à la suite des événements, ministre du royaume d'Italie, a été pendant plusieurs années prisonnier avec les Camorristes et dans la *ladronaia*. Il était fort comme un colosse, rusé comme un Napolitain, décidé comme un conspirateur, et il exerçait sur ses triste compagnons de captivité une influence — cette fois heureusement bonne et salutaire — qui lui assurait une grande popularité. Qui sait si cette popularité ne lui a pas valu le fauteuil ministériel et s'il n'en jouirait pas encore aujourd'hui s'il n'avait pas sitôt oublié que lui aussi il avait souffert et injustement souffert ?

Dare la coperta (donner la couverture) est un moyen de justice sommaire très répandu dans les prisons et même dans les casernes. Voici en quoi il consiste :

Le prisonnier indocile, récalcitrant ou soupçonné d'avoir fait des aveux, est, pendant la nuit, garrotté sur son lit par des compagnons qui ne parlent pas et dont la figure est cachée par des mouchoirs. On lui jette sur la tête une couverture afin qu'il ne puisse voir et reconnaître ceux qui le frappent, puis on l'accable de coups de poing, souvent même de coups de couteau. Gare à lui s'il commet l'impru-

dence de se plaindre ou de crier au secours; il court alors le risque d'être étouffé, étranglé dans son lit.

Née dans la prison, enfantée par la misère et l'abrutissement des hommes, la *Camorra* a pris racine et a grandi dans les *fondaci* et les *caveaux*, ces catacombes du prolétaire napolitain. D'abord simple pacte de solidarité entre malheureux, elle devint, hors de la prison, une véritable association de malfaiteurs. Polype énorme enveloppant dans ses étreintes Naples et les provinces limitrophes, la Camorra eut bientôt des ramifications partout. C'était comme une organisation intérieure minant l'édifice social, un gouvernement occulte faisant marcher le gouvernement visible, un bras mystérieux frappant à droite et à gauche sans qu'il fût possible de le saisir.

Exclusivement occupé à poursuivre les libéraux, à détruire les patriotes, à faire la guerre aux esprits indépendants, le gouvernement des Bourbons n'avait ni la volonté ni les moyens de poursuivre la Camorra; pourri jusque dans ses racines, camorriste lui aussi dès l'origine, par goût, par tradition, par tempérament, ce régime n'aurait pu, par des institutions sérieuses, assurer la vie et les biens de ses sujets. Au fond n'était-il pas lui-même un brigandage avoué, légal, organisé contre la partie saine

de la nation, sous les auspices de la cour de Rome et de l'armée autrichienne ? Toutes ses préoccupations étaient d'étouffer les idées libérales, d'écraser l'élément vivace du pays ; et les mesures de sûreté qu'il prenait, n'avaient d'autre but que sa propre existence ; elles consistaient à encourager la fainéantise, à assurer aux *lazzari* de basse extraction un bon plat de macaronis et une place pour coucher à la belle étoile.

Il laissa donc la Camorra se développer, s'organiser à son aise et prendre racine dans tout le royaume ; et lorsque cette association d'escrocs révéla son organisation puissante par les entreprises criminelles les plus audacieuses et son pouvoir occulte par l'influence qu'elle exerçait sur les administrations publiques, le gouvernement napolitain fit avec elle un compromis tacite dont l'esprit était celui-ci : « Toi, Camorra, tu m'aideras à écraser les libéraux ; moi, je fermerai les yeux sur tes exploits. »

C'est la Camorra qui fournissait à la police bourbonnienne les mouchards, les sicaires, les exécuteurs des hautes œuvres. Aux derniers jours de ce triste régime, la Camorra était devenue une espèce de garde prétorienne de la dynastie déchue.

Aussi, en récompense des services qu'elle rendait au gouvernement, la Camorra jouissait-elle de la

plus complète impunité! Ses ramifications et son influence s'étendirent dans tout le royaume; sortie de la prison, elle pénétra d'abord dans les maisons borgnes; puis, sous d'autres formes et des allures différentes, dans l'armée, dans la marine, dans toutes les administrations publiques.

Après la chute des Bourbons, les conspirateurs en cravate blanche, les pieux défenseurs du trône et de l'autel en firent le point d'appui d'une restauration impossible. Tous les hommes déclassés, vieux soudards, agents de police, anciens gendarmes, mouchards défroqués, *lazzari* grands et petits vinrent se grouper autour de ce noyau; tous ceux qui avaient des comptes à rendre à la société, à la justice, tous ceux qui se trouvaient en hostilité ouverte avec le nouvel ordre de choses, allaient grossir les rangs de la Camorra qui, de ce fait, devint un Etat anormal dans l'Etat légal, une puissance ténébreuse avec laquelle il fallait désormais compter, et d'autant plus redoutable qu'elle se drapait du manteau de la politique. Une fois ce drapeau d'emprunt déchiré par la destruction des bandes armées, la Camorra rentra dans les ténèbres pour travailler à son aise.

Jamais, au grand jamais, la Camorra n'a été un parti politique: le but de cette association interlope est avant tout de *procurer à ses membres les*

moyens de bien vivre sans travailler et par cela même de garantir leurs personnes contre les effets de la loi pénale, en leur assurant par tous les moyens possibles l'impunité des crimes commis au nom et dans l'intérêt de l'association.

M. Villari, l'auteur cité des *Lettres méridionales*, après avoir déclaré que le brigandage, la *Camorra* et la *Mafia*, « sont le produit naturel, logique, fatal de l'ordre de choses actuel », ajoute :

« Selon la définition de la loi sur la sûreté publique, la *Camorra* a *pour but d'*EXIGER ET DE PRÉLEVER HABITUELLEMENT, D'UNE MANIÈRE ILLICITE, UNE PART SUR LES PROFITS D'AUTRUI.

» Cette définition est exacte, mais incomplète. La Camorra ne prélève pas seulement une dîme sur les bénéfices d'autrui...; souvent aussi elle menace, elle intimide, sans avoir directement en vue un gain pécuniaire.

» Son but habituel est sans doute de PRENDRE LE BIEN D'AUTRUI SANS LE PAYER, mais elle ne se prive pas non plus de RANÇONNER ET D'IMPOSER DES CONTRIBUTIONS, D'OBLIGER DES MALHEUREUX A COMMETTRE DES CRIMES POUR SON COMPTE, OU A SE DÉCLARER LES AUTEURS DE CEUX QUI ONT ÉTÉ COMMIS PAR SES MEMBRES, LEUR PROMETTANT L'IMPUNITÉ ET LES PROTÉGEANT CONTRE LA JUSTICE ET LES AGENTS DE L'AUTORITÉ.

» La Camorra est organisée hiérarchiquement; elle a ses assemblées, ses chefs, une direction suprême, invisible, insaisissable. C'est la franc-maçonnerie

du crime, de l'escroquerie audacieuse, active, sans scrupules. »

Il y a des camorristes en habit noir et en gants glacés, comme il y en a en manches de chemises, dans les salons comme dans les prisons : va-nu-pieds et dandys, *lazzari* et *paini* fraternisent; on les trouve dans tous les rangs de la société, depuis ceux qui exercent l'escamotage au jeu, l'exploitation sur le pain, sur les fèves, sur l'argent et sur les misérables vêtements des détenus, jusqu'à ceux qui trempent dans les grandes opérations financières du royaume. Il y en a qui ne savent ni lire ni écrire, d'autres qui sont des avocats, voire même des députés.

Dans les hautes sphères, la Camorra change de nom et d'allures ; les acolytes s'appellent *indelicati, sbruffati;* les grands tripotages, les exploits de la haute Camorra s'appellent *corrozzini* et *corrozzoni*. *Lo sbruffo* est une somme donnée pour obtenir le silence, un vote, un service inavouable, ou bien une promotion extraordinaire qu'on accorde à des serviteurs dévoués.

« La Camorra », dit M. Villari, « exerce son industrie partout: dans les rues, dans les maisons, dans les réunions publiques. Elle prélève ses contributions sur tout, sur le travail aussi bien que sur le jeu, sur les produits de l'industrie aussi bien que sur ceux du crime.

» La société est pour elle un vaste atelier d'exploitation. »

Voici comment cette exploitation se faisait avant 1860 et se fait même de nos jours pour ce qui concerne le commerce.

Aux portes des villes, sur les marchés publics les « *bons amis* » — ils s'appellent ainsi — s'entremettent bon gré mal gré comme courtiers, médiateurs, commissionnaires ou experts dans la vente et l'achat des marchandises de toute nature. Ils taxent eux-mêmes le marchand et l'acheteur. Si ces derniers se refusent à payer « l'*agio* » *pour vivre* et *laisser vivre*, ils sont mis à l'index de la société des bons amis, et à un moment donné le malheureux récalcitrant sera volé, pillé, garrotté, et, s'il le faut, tué ! Que ce soit sous le voile de la légalité ou en opposition à la loi, tout contrat, tout marché est soumis à l'impôt indirect de la Camorra.

Chose étrange ! lorsqu'il s'agit d'exploiter quelque malheureux, les camorristes semblent jouir du don d'ubiquité; mais on ne les trouve nulle part lorsqu'il s'agit de répondre de leurs exploits devant la justice. Quand cette dernière ne se fait pas complice volontaire ou involontaire de leurs méfaits, elle ne sait à qui s'en prendre; car, soit crainte, soit complicité, toutes les bouches sont fermées.

« Beaucoup de dispositions municipales », écrivait

à M. Villari l'adjoint au maire *(Vicesindaco)* de Naples, « restent sans effet du moment qu'elles déplaisent à la Camorra. Et si Naples commence à se nettoyer un peu, c'est que la Camorra y a trouvé son compte, grâce à la générosité prévoyante de ceux qui ont l'entreprise des travaux d'assainissement et de propreté. Mon autorité d'adjoint n'est rien à côté de la sienne; je n'ai pu obliger 1,157 propriétaires de ma juridiction à restaurer et à blanchir leurs maisons et les murs de clôture de leurs villas que, lorsque, à mon insu, l'huissier se fut entendu avec la Camorra pour mener l'opération à bonne fin. »

La discipline parmi les acolytes est rigoureusement maintenue et toute défection punie. Malheur à celui qui, las de cette compagnie dangereuse, aurait la moindre velléité de s'en séparer; il deviendrait traître à la Camorra, et une fois la trahison constatée, il serait puni de mort. Malheur aux faibles qui cèdent aux séductions de la conscience ou aux ordres de la justice; tout aveu, toute révélation ou déposition portant atteinte aux intérêts de la Camorra, sont punis de façon à ôter à leurs auteurs l'envie d'en faire d'autres. Un exemple tout-à-fait récent suffira pour nous donner une idée de la façon dont on s'y prend pour maintenir la discipline dans les rangs de la secte. Un nommé PIEDE DI POURCO, chef de *rione* ou comme on dit *maestro*, ayant acquis une certaine aisance en exerçant son

métier de *rigattiere*, fripier (les *rigattieri* en général sont regardés comme des *manutengoli*, complices), voulait, disait-on, faire le *galant'uomo* et ne plus se mêler aux exploits de la Camorra, dont il avait été l'un des chefs les plus énergiques. A cet effet, il changea sa boutique de fripier en magasin de draperie. *Piede di Pourco* était doué d'une force herculéenne et personne au monde n'aurait osé l'affronter directement. Mais devenu suspect, jugé comme déserteur de la cause, il fut condamné à mort par le tribunal de la Camorra. Un jour, en septembre 1877, *Piede di Pourco*, le colosse redouté et redoutable, faisait tranquillement sa sieste, fumant sa pipe sur la porte de son magasin. Deux *Piccirilli*, apprentis camorristes et garçons bouchers de profession, qu'il connaissait, s'approchèrent de lui et sans dire un mot le frappèrent de plusieurs coups de couteau. Le malheureux tomba raide mort.

Frapper à temps, sans merci, c'est le moyen de conserver l'autorité et le pouvoir nécessaire pour maintenir l'ordre dans une société qui n'a d'autre lien et d'autre but que le crime.

La Camorra est l'anarchie dans l'ordre moral et administratif. Le préfet de la province d'Avellino, M. Antoine Binda, en ouvrant la session ordinaire du conseil provincial, caractérisait ainsi la situation :

« Dites-le vous, Messieurs les conseillers: est-ce que les élections politiques et administratives dans plusieurs communes de cette province se font selon l'esprit de la loi? Est-ce que le choix des candidats tombe sur des citoyens pouvant par les précédents de toute leur vie rassurer les électeurs? Franchement, non. L'expérience que j'en ai faite, les connaissances acquises en étudiant de près la vie intime de ces mêmes communes, ont dû me convaincre que l'administration d'une grande partie d'entre elles ne répond nullement aux vœux de la loi, aux besoins des administrés ni au progrès de l'époque: elles sont la négation de tout ce qui constitue le régime d'un bon père de famille.

» Depuis quatre mois qu'il a plu au gouvernement du roi de me placer à la tête de l'administration de cette province, j'ai pu constater que tous ceux — et ils ne sont pas mal nombreux — qui, sans avoir rien souffert et même en étant devenus riches, sont sortis des ruines du brigandage, après y avoir pris part soit directement par un concours actif et personnel, soit indirectement par la faveur et la complicité, excitent aujourd'hui la convoitise d'autres personnes malfaisantes, lesquelles aspirent à une fortune égale. Les causes qui avaient favorisé les premiers n'existant plus, ces derniers ont imaginé d'autres modes de brigandage moins dangereux et plus lucratifs. Ils ont d'abord eu soin de se faire inscrire sur les listes électorales; ensuite, par la pression et l'intrigue, de se faire nommer conseillers, aidés en cela par ceux qui, déjà repus, s'étaient retirés des affaires, plus souvent favorisés par de hautes influences. Dès qu'ils purent s'introduire

dans les administrations communales et s'y installer à leur aise, il n'y eut plus rien d'inviolable et de sacré pour eux. Restés maîtres de la situation, car les anciens *manutengoli enrichis* n'osent point se mettre en travers, ils considèrent et administrent les biens de la commune comme si c'était leur patrimoine privé. S'étant emparés de toutes les places, de tous les bureaux, rien ne se fait sans leur consentement et sans qu'ils y trouvent leur profit; le monopole de place entraîne celui du vote. Des agents très actifs de ce monopole dans plusieurs communes sont les maires *(sindaci)*; eux aussi, parvenus par les mêmes moyens et grâce aux mêmes protections d'en haut, tantôt ouvertes et scandaleuses, tantôt secrètes et par surprise, toujours dangereuses à la prospérité morale et matérielle des populations.

» Ainsi du brigandage et du vol organisé dans les administrations communales une nouvelle classe est issue qui envahit tout, qui en impose à tout le monde, qui fréquente les foires et les marchés, tirant à elle toutes les affaires par la violence et le crime et les traitant avec cette impudente outrecuidance qui lui vient de l'impunité.

» Cet étrange « tiers-état » parvient ainsi rapidement à la richesse et au pouvoir, au grand étonnement de ceux qui naguère l'avaient connu simple va-nu-pieds. »

L'administration des biens communaux étant tombée entre les mains de la Camorra, celle-ci doit avoir une grande influence non-seulement sur la nomination des conseillers provinciaux, mais aussi sur l'élection des députés au Parlement.

« Non, hélas! » s'écrie le correspondant qui, à la dernière heure, nous fournit ces détails instructifs, « l'administration des biens des communes et des provinces n'est plus comme anciennement l'exercice d'un devoir civique auquel aucun citoyen capable ne pouvait se soustraire, mais un droit acquis par des moyens honteux et qui s'exerce par des actes de violence. Ardemment désirée par des intrigants qui ne l'obtiennent que par la corruption, l'intimidation et la ruse, l'administration de la chose publique est devenue un fief entre les mains de la Camorra, qui en profite pour enrichir ses acolytes, et sous ce rapport nous n'avons absolument rien à envier à l'ancien régime.

» Afin d'avoir sous la main une phalange compacte d'électeurs fidèles, prêts à tout faire pour être agréables à leurs maîtres, on sollicite l'appui des intrigants, le concours des criminels, on accorde des faveurs et des places aux plus abjects; désormais l'arbitraire et le bon plaisir des fripons sont devenus la règle en fait d'administration; l'argent des contribuables sert à entretenir une foule de meneurs et de parasites; tout est marché, favoritisme et dilapidation! C'est le *phylloxera vastatrix* qui, ayant tout envahi, absorbe et tarit les sources mêmes de la richesse et du bien-être. »

La Camorra est donc une association illicite et criminelle dont l'organisation repose sur le fait que tous ses membres ont le même intérêt à la soutenir. C'est un brigandage *sui generis*, moins brutal en apparence que celui qui s'étale en plein jour sous

formes de bandes armées, mais mieux organisé, plus nombreux et par cela même plus redoutable et plus dangereux.

Même sans se connaître personnellement et quelle que soit leur position sociale, les camorristes s'entr'aident lorsqu'ils se trouvent dans l'embarras : la communauté de pensée et d'aspirations produit la communauté et la solidarité des œuvres. Souvent il arrive que des magistrats, prenant au sérieux leur mission ou cédant à la pression de l'opinion, sont portés à poursuivre des membres de la secte, mais alors ces honnêtes magistrats voient s'élever mille obstacles qui entravent leur œuvre, surgir mille défenseurs pour arracher le coupable des mains de la justice. Dernièrement l'assesseur-adjoint *(vicesindaco)* d'une des mairies de Naples était accusé d'avoir octroyé des certificats de bonnes mœurs à des individus mal famés et désignés comme appartenant à la fine fleur de la Camorra, sur quoi le juge de paix *(pretore)*, devant lequel ils devaient comparaître pour être *ammoniti* et renvoyés à *domicilio coatto*, avait prononcé une ordonnance de non-lieu. D'autres fois, ce sont des fonctionnaires faisant partie de la bande qui ordonnent l'arrestation et infligent l'*ammonizione* à des honnêtes gens, à des journalistes gênants, comme c'est le cas, entre autres, du citoyen Sceusa, directeur d'un journal radical. On remue ciel et terre pour obtenir l'an-

nulation de l'injuste jugement; des interpellations ont été faites à la Chambre presque toujours sans y réussir. Récemment, dans la presse et même à la Chambre, il a été question de deux individus désignés comme camorristes par la voix pubique et arrêtés comme prévenus de je ne sais plus quel crime ou délit. Grâce à des influences occultes, les deux drôles obtinrent de l'adjoint de la mairie de leur quartier un certificat de bonnes mœurs, et après quelques jours de détention ils sortirent blancs comme neige.

Le ministre de l'intérieur, il y a de cela trois mois, faisait annoncer par les journaux qu'une *razzia* générale de camorristes avait été faite à Naples en plein jour sur le lieu même de leurs exploits. Tout le monde applaudissait à cet acte d'énergie et l'on félicitait M. Nicotera d'avoir eu le courage de rompre ouvertement avec la Camorra. Eh bien, il n'en est rien: les trente et quelques vauriens arrêtés comme camorristes sur le marché aux légumes avec tant d'éclat ont été mis en liberté après quelques jours sur une fin de non-recevoir de l'autorité judiciaire. On a crié à la mystification. « Mais, que voulez-vous », répondirent les journaux amis du ministre, « on s'était trompé, ce n'était pas des camorristes, mais de braves gens momentanément sans occupation; leur innocence ayant été reconnue, ils ont été rendus à leurs familles. »

Est-ce la police qui trompait le ministre ou celui-ci qui trompait l'opinion publique ?

Après avoir envahi les bas fonds de la société, la Camorra tend à gagner les hautes sphères du pouvoir. Ce n'est peut-être pas la même chose que celle qui s'étale publiquement à Naples, mais le but est le même. Mépris du travail et du travailleur honnête, indifférence ou dérision de tout ce qui est noble, grand et vertueux; horreur de la pauvreté, haine contre ceux qui la préfèrent à l'aisance acquise par la lâcheté et le crime; amour déréglé de la richesse et des jouissances qu'elle procure, et partant convoitise du bien d'autrui et des plaisirs illégitimes; absence de sens moral, soif du pouvoir pour arriver plus vite et être à l'abri de toute atteinte, voilà la lèpre hideuse qui s'étend de plus en plus.

Est-ce là le fruit des institutions ou un signe de décomposition d'un arbre vermoulu, ou bien un phénomène naturel d'une époque de transition? Je n'en sais rien: peut-être toutes ces choses ensemble.

CHAPITRE XII

Exploits de bandit.

En disant que la Camorra a des ramifications dans toutes les classes, des attaches partout, nous ne voulons pas en tirer la conséquence que tous les

citoyens soient ses complices. Bien loin de là ; mais nous constatons le fait que : ce que la convoitise, la complicité ne sauraient faire, l'intimidation, la peur le font. Tout le monde sait que la Camorra, pour arriver à ses fins, ne recule devant aucun moyen, et qu'il en coûte cher de se mettre en lutte avec elle. On a vu des cours d'assises, des magistrats, mis dans l'impossibilité de rendre leurs jugements, les jurés menacés, la population intimidée, la confiance dans l'autorité légale disparaître sous l'influence de la terreur. Celui qui habite le village ou les petites villes éloignées du centre doit y réfléchir deux fois avant de dénoncer les exploits de la Camorra. Car il lui arrivera ce qui est arrivé à un correspondant d'un journal républicain de Naples, lequel a été assassiné il y a trois mois pour avoir rapporté un exploit de bandits, dont le coupable présumé était, dit-on, le maire du village.

Ici, il est à propos de rappeler un fait dont a été témoin celui qui écrit ces pages. En 1862, une bande de voleurs et d'assassins ravageait la province de Ravenne et les pays limitrophes. Presque tous les jours on avait à déplorer des agressions à main armée, des extorsions et des meurtres. Le chef de la bande, Altini, dit le *sourd*, ancien galérien gracié par le pape et rendu à la liberté en 1859, dans la force de l'âge, était un bandit farouche, fort comme Hercule et capable de tout. Sortant du

bagne de Civitavecchia, Altini nourrissait une vive haine contre tous ceux qui, selon lui, avaient été cause de son malheur et un désir immense de se venger. D'un caractère violent, brutal et passionné uni à un courage qui défie tout danger, Altini s'imposait à tout le monde. En peu de temps il parvint à organiser une bande redoutable qui, parcourant la campagne, volant, tuant, rançonnant. répandait la terreur partout. Enhardi par ces succès, ivre de sang, avide d'or, Altini ne voyant désormais plus d'obstacles devant lui, eut l'audace d'aller en plein jour enlever à Lugo, petite ville de la province de Ravenne, la caisse des contributions directes. Quiconque, propriétaire, fermier ou gendarme, s'avisait de s'opposer à ses exploits devait tomber sous ses coups. Déjà on ne comptait plus ses invasions à main armée, ses viols, ses agressions: trente homicides en peu de mois avaient signalé la présence du terrible galérien sur le territoire des Romagnes. Les paysans, effrayés ou corrompus par l'or qu'il répandait à pleines mains, devinrent ses complices.

Six cents soldats, gardes de sûreté et gendarmes donnaient incessamment mais sans succès la chasse à cette bande qui, par des mouvements rapides et des stratagèmes toujours nouveaux, se dérobait à leurs poursuites. Une grande battue fut organisée : beaucoup de vagabonds et de réfractaires tombèrent

entre les mains de la troupe, mais la bande réussit à s'évader; deux fois seulement dans l'espace de seize mois il y eut une rencontre. La première fois un seul des bandits fut tué, un autre blessé et pris. Grâce aux aveux de ce dernier, on parvint à isoler la bande, en faisant déporter dans une forteresse du Piémont les complices, *manutengoli*, et à la détruire. Altini en voulait à tous ceux qui prêtaient main forte à la force publique et qui fournissaient à l'autorité des renseignements sur les incursions diurnes et nocturnes de la bande. Un soupçon, même mal fondé, suffisait pour que la mort du prétendu espion fût décrétée. Le châtiment infligé par ce tyran minuscule était terrible; il croyait lui aussi à l'influence de l'exemple: surprise au milieu de la nuit et même en plein midi, la victime désignée tombait foudroyée.

Voici comment ce justicier de grand chemin exécutait ses arrêts. Après que, par un coup de tromblon à but portant, il avait terrassé son homme, Altini lui arrachait la langue, lui coupait les oreilles, enfin la tête, puis il y mettait à la place un écriteau ainsi conçu :

« *A celui-ci j'ai coupé la langue parce qu'il parlait trop... A celui-là j'ai raccourci les oreilles parce qu'il les avait trop longues... L'autre, je l'ai envoyé dormir sous terre, parce qu'il s'occupait trop de mes affaires.*

»Signé *Giovanni Altini detto il Sordo.*»

Cette besogne de bourreau achevée, Altini n'oubliait jamais d'aller jeter une pièce de cinq francs dans la boîte du tronc suspendue devant l'image de la vierge.

Lorsque les patrouilles qui, nuit et jour, étaient à sa piste, s'arrêtaient dans les maisons des paysans pour leur demander des nouvelles de la bande, les campagnards répondaient invariablement qu'ils n'en savaient rien. Appelés devant l'autorité, ils confessaient que quelle que fût l'horreur que leur inspirait les atrocités du monstre, ils préféraient se brouiller avec l'autorité plutôt qu'avec des bandits qui les égorgeraient sans pitié au moindre soupçon.

Le lecteur comprendra les difficultés que la force publique et l'autorité, indépendamment des obstacles naturels, avaient à surmonter pour avoir raison de cette bande de pillards et d'égorgeurs. Eh bien, ces difficultés devenaient plus grandes encore, presqu'insurmontables, par le fait que les hommes appelés par leur ministère à aider l'autorité dans cette rude tâche se laissaient intimider, corrompre par les bandits et pactisaient même avec eux. On voyait souvent des maires, des adjoints, des médecins de campagne et même des juges, soit par crainte, soit par l'avidité d'un lucre honteux, se mettre en travers pour faire échouer un procès, ou déjouer un mouvement de la troupe ayant pour

but la découverte des *manutengoli* (complices), et par cela même la destruction de la bande.

Dans le village d'Alfonsine, province de Ravenne. il y avait un individu nommé *Jocond*, qui, après avoir dans sa jeunesse trempé dans des affaires criminelles et pris part aux exploits de la bande du Passatore et de Lizagna, s'était retiré à la campagne. labourant paisiblement son champ et cultivant ses choux. L'autorité, qui connaissait ses précédents, le mit en demeure de se déclarer pour ou contre la bande, en alléguant qu'il devait à la société une réparation du mal qu'il lui avait fait. *Jocond* avait du courage et ne craignait personne; seulement, comme il lui était interdit de porter des armes, il promit son concours à l'autorité sous la condition que celle-ci lui en fournirait et lui donnerait un laisser-passer valable pour toute heure de jour et de nuit, ce qui fut accordé. Le voilà donc en hostilité avec la bande! *Jocond* avait, dit-on, un vieux compte à régler avec Altini et il l'attendait de pied ferme. Altini, qui connaissait son homme, se garda bien de l'affronter seul. Mais au milieu de l'hiver, et à la suite d'une battue générale qui avait été exécutée malgré deux pieds de neige, battue à laquelle la bande venait d'échapper, grâce à l'incurie d'un chef de patrouille, Altini avec six autres compagnons tomba comme un vautour sur la maison de Jocond. Il était midi et la femme de ce der-

nier, après avoir dressé la table, sortait pour chercher du vin à la cave. Altini profita de ce que la porte de la maison était ouverte pour y entrer avec quatre de ses compagnons. Soudain ils braquent leurs carabines contre la poitrine de Jocond et firent feu sur le malheureux qui tomba foudroyé. Avec son yatagan Altini lui coupa la tête et la remplaça par l'écriteau suivant :

« Jocond a été tué parce que, après avoir fait ses affaires, il voulait se mêler des affaires des autres. »

La bande avait dû traverser le village en plein midi ; la neige tombée en grande quantité ces jours-là indiquait par où elle avait passé. Mais personne ne l'avait vue, pas même les voisins.

Plus tard, un autre individu soupçonné de s'entendre avec la police fut surpris et assommé à coups de bêche par deux de ses voisins, complices *(manutengoli)*, deux paysans très aisés et fort bien avec Altini. Les meurtriers, deux frères, avaient laissé le pauvre homme comme mort sur un champ où il était en train de semer du blé. La police survint quelques instants après, tout juste assez tôt pour recueillir de la bouche du mourant le récit de l'agression dont il avait été la victime et les noms des auteurs. Un procès-verbal dressé séance tenante put être encore signé par le malheureux Trol... en présence de plusieurs témoins, sur quoi la gendarmerie s'empara des deux frères, auteurs de l'assas-

sinat, et les envoya sur-le-champ à la prison du chef-lieu pour être jugés. Désespérés, furieux du danger que couraient leurs complices, Altini et ses amis se proposèrent de les sauver. Ne pouvant espérer d'y réussir par la force ouverte, ils essayèrent de corrompre le délégué de la sûreté publique et le *pretore* (juge de paix), faisant offrir plusieurs rouleaux de cent pièces de vingt francs en or avec promesse d'en donner davantage à la sortie de prison des frères F... Le délégué et le prêteur refusèrent dédaigneusement cette offre corruptrice et menacèrent de la prison la personne qui avait servi d'intermédiaire. Cependant il est à supposer que ces offres alléchantes n'avaient pas été dédaignées par tous les fonctionnaires chargés de l'instruction de l'affaire, puisque, sur une déclaration du médecin-juré, M. Mer... portant que Trol... avait succombé à la suite d'une fièvre chaude, le cadavre avait été inhumé sans autres formalités.

Les deux frères F... allaient être mis en liberté sur une ordonnance de non-lieu, lorsque le délégué de la sûreté publique, à force d'insister auprès du procureur-général et des autres autorités supérieures du département, obtint que le cadavre de Trol... fût exhumé et l'autopsie faite en présence du parquet et avec le concours de deux autres médecins. Alors il fut constaté de la manière la plus évidente que Trol... était mort à la suite d'une com-

motion cérébrale produite par une fracture du crâne; qu'il avait eu les épaules enfoncées; enfin que le crâne, ainsi que les épaules, avaient été brisés par les coups de bêche qu'il avait reçus le matin du jour de son décès. Le docteur Mer..., présent à l'autopsie, s'excusa en alléguant son inexpérience et son ignorance en fait de chirurgie et de médecine légale!

Traduits devant la cour d'assise de Ravenne, les frères F..., convaincus d'être les auteurs du meurtre, furent condamnés aux travaux forcés à perpétuité. Quant au docteur Mer..., qui avait fait preuve de tant de complaisance envers les assassins, il fut, lui aussi, condamné à une forte amende et suspendu de ses fonctions pendant six mois. Les débats avaient jeté une vive lumière sur l'empressement du vice-pretore à faire enterrer la victime, sur son peu de zèle à rechercher et à punir les coupables, et sur l'oubli, volontaire ou non, d'employer tous les moyens dont il disposait pour connaître la vérité et faire que la justice suivît son cours. Ce brave vice-pretore, très-écouté au chef-lieu, était frère du médecin et, comme lui, aimait mieux un bœuf vivant qu'un homme mort.

Détail instructif! La perle d'avocat qui remplissait les fonctions de juge de paix à Al... en l'absence du titulaire, a conservé sa place et l'estime de ses supérieurs, tandis que le trop zélé fonction-

naire qui avait voulu voir clair dans cette affaire, eut contre lui le parquet, la préfecture, le ministère lui-même, et fut, au bout de quelque temps, obligé de donner sa démission. La Camorra officielle avait perdu deux hommes, mais elle était néanmoins sortie victorieuse de la lutte. Plus tard, ce même fonctionnaire, désigné à la vengeance de la haute Camorra, expia son amour pour la justice par une condamnation à trois ans de prison.

« Ce sont des histoires des « Mille et une nuits » celles que vous nous racontez-là ! » me semble-t-il entendre murmurer à mes oreilles ; je voudrais bien que tout ce qui précède et tout ce qui suit fût un rêve. Il n'en est pas ainsi, hélas ! La Camorra est en bas, en haut, partout. Voilà Monseigneur Teodoli, un prince de l'église romaine, qui, sans la permission des « bons amis », s'avise d'aller se promener sur ses terres à Trisulti, entre Velletri et Benevento, comme qui dirait dans cette terre bénite où le crétin finit et où le brigand commence. Tandis que Monseigneur se promène et respire l'air embaumé du Sannium, d'autres messieurs aux allures mystérieuses, à la mine courroucée, s'approchent et lui soufflent à l'oreille je ne sais quel mot terrible. Le paisible prélat voudrait crier au secours. « Pas un mot, s'il vous plaît, ou vous êtes mort ! » Monseigneur Teodoli comprend le latin et se tient tran-

quille; on l'emmène quelque part; la nouvelle de la séquestration de Monseigneur fait le tour du monde, tandis que la famille se met en frais pour payer la rançon; car on a beau crier au scandale, mettre en mouvement la police, Monseigneur Teodoli ne se tirera d'affaire qu'en payant, comme il l'a fait, une forte rançon : soixante mille francs, dit-on. Faut-il croire que le brigand de grand chemin à lui seul ait mené à bonne fin cette audacieuse entreprise? Ah! si on pouvait sonder les profondeurs de certains souterrains delphiques, on s'étonnerait peut-être de trouver que c'est le gardien du temple lui-même qui fait parler l'oracle. La Camorra a une tête ou plutôt plusieurs têtes dirigeantes, invisibles aux profanes.

CHAPITRE XIII

En Sicile. — Feudataires et paysans. — Brigandage légal et brigandage extra-légal.

L'absolutisme établi en Europe par la monarchie de Charles V englobait dans le vaste empire la Sicile, dont les institutions séculaires garantissaient l'indépendance et la souveraineté. Avant la domination espagnole, le droit du Parlement sicilien de voter l'impôt était inviolable: les rois de Sicile prê-

taient le serment d'observer les constitutions devant le Parlement qui l'avait élu; le roi était fait pour la nation et non la nation pour le roi, comme sous le régime espagnol. Ce régime de terreur, de bigotterie et de gaspillage avait rendu la Sicile stérile et dépeuplée. L'aristocratie locale, après avoir longtemps mais en vain lutté pour l'autonomie de l'île, fut écrasée par l'aristocratie des conquérants, dans laquelle elle finit par se fondre. Cette union devint si intime que le peuple ne vit plus dans la noblesse conquérante ou conquise que des oppresseurs étrangers. De là un antagonisme profond, invincible, entre le *popolano* et le noble, de là la défiance, le mépris qui caractérisent le peuple sicilien pour tout ce qui vient du dehors.

« Le Sicilien », nous dit un publiciste de Palerme, « aime tendrement sa femme dont il est terriblement jaloux, mais il aime encore plus le sol natal. Très sensible et passionné, fantastique et ardent, il s'emporte facilement. Il est généreux, chevaleresque même, mais ignorant, superstitieux et vindicatif. »

A ce portrait, il ne manque qu'une chose, c'est que de tout temps le Sicilien a été la victime de la convoitise et du fanatisme religieux. Sans prendre pour bonne monnaie tout ce qui se débite sur la Sicile, nous pouvons dire que le peuple sicilien est, en général, un peuple de prolétaires à la merci de quelques riches feudataires et d'une bourgeoisie

peu nombreuse, ignorante, exclusive et égoïste. Les rapports envoyés au ministère de l'intérieur constatent que le prolétaire sicilien est d'un caractère doux, paisible, soumis, tandis que la bourgeoisie et les « féodaux » se montrent hostiles au nouveau régime et jaloux de l'autonomie, pour mieux dominer.

Nous ne répéterons pas ici l'histoire des malheurs qui, de 1550 à nos jours, ont accablé la Sicile; cela exigerait plus de temps et d'espace qu'il ne nous en est accordé. Habitué de longue date à ne voir que des oppresseurs dans les éléments venant du dehors, le Sicilien est resté jusqu'à 1848 indifférent à tout ce qui s'est passé dans le continent. C'est pourquoi, en 1796, la Sicile ne suivit point le mouvement révolutionnaire qui devait changer le sort de la péninsule.

Lorsque l'Europe, suivant l'exemple de la France, semblait faire divorce avec l'ancien régime et tourner à la république, la Sicile, devenue l'abri des Bourbons fugitifs et exilés, était restée fidèle aux traditions de la monarchie constitutionnelle; tandis que le despotisme éblouissant de Napoléon Ier nivelait peuples et rois, la Sicile ne cherchait qu'à élargir ses libertés et à prendre des garanties contre les envahissements de l'autorité royale. Vaines précautions! La royauté violera son serment, le jour où elle se sentira libre et assez forte pour le faire

impunément. La Sicile devait payer cher son erreur de séparer son sort de celui du continent. La constitution sicilienne, réformée en 1810 sur le conseil de lord Benting, qui posait à la reine Caroline d'Autriche ce dilemme terrible : « Ou constitution ou révolution », avait été adoptée par le Parlement le 1er mai 1812 et solennellement jurée par le roi, qui devait bientôt la violer.

La chute de Napoléon Ier et l'imprudence de Murat ouvraient aux Bourbons les portes du continent. Or, une clause secrète du traité de Vérone (1815) portait « qu'en rétablissant le royaume des Deux-Siciles, le roi n'admettrait jamais de changements qui ne sauraient se concilier avec les anciennes institutions de droit divin, c'est-à-dire avec les principes adoptés par S. M. l'empereur d'Autriche pour le régime intérieur de *ses* provinces italiennes. »

Ces engagements devaient conduire à l'anéantissement des libertés séculaires de la Sicile et au rétablissement du régime absolu. En effet, la restauration une fois accomplie par les armées de la Sainte Alliance, la Sicile fut abandonnée par l'Angleterre qui l'avait jusqu'alors défendue, et elle fut assujettie comme les Etats du continent.

A la lecture de l'ordonnance royale supprimant le Parlement de l'île, l'exaspération fut à son comble dans toutes les classes de citoyens, et, après quatre ans de conspiration, la révolution éclata à

Naples en 1820. Mais le roi et son fils avaient su si bien brouiller les deux pays entre eux que la Sicile ne prit aucune part au mouvement. Les *Carbonari* de 1820 et de 1821 avaient, eux aussi, commis l'erreur, commune alors à tous les Italiens, de ne point tenir compte de la Sicile. De là une rivalité qui devait être fatale aux deux pays et dont les conséquences se font sentir même de nos jours. Encore une fois le roi appela les Autrichiens à son secours et la révolution de Naples fut étouffée dans le sang; la révolution isolée de Palerme expira à Messine en 1821, lorsque l'armée autrichienne se fut emparée de tout le royaume.

Cet échec fit naître dans l'esprit du peuple sicilien l'idée que toute révolution qui n'aurait pas pour point de départ la Sicile, serait dangereuse à ses intérêts et que jamais, sans l'intervention étrangère, la milice napolitaine ne serait de taille à dompter l'Ile des Vêpres; par conséquent que la Sicile pouvait, quand elle le voudrait, secouer le joug des Bourbons... La défaite de Rieti avait fait naître la conviction qu'un soldat sicilien valait à lui seul dix Napolitains. Ce fut ainsi qu'en 1836 la Sicile, abandonnée par les libéraux du continent et seule à lutter contre l'armée du roi, fut vaincue et domptée par cette dernière, ce qui ne fit qu'augmenter la haine du peuple sicilien pour tout ce qui ve-

nait de Naples. La Sicile apprenait à ses dépens qu'on ne doit jamais se fier à la parole d'un roi.

Cet esprit de défiance, de révolte contre tout ce qui vient du dehors, justifié en quelque sorte par la mauvaise foi du gouvernement des Bourbons, semble devenu une seconde nature du peuple sicilien et une des causes politiques prédisposantes du brigandage. La restauration ramenait avec elle tous les préjugés, tous les abus du passé; le peuple payait de sa personne sans bénéficier du changement exclusivement favorable à la noblesse et à la jeune bourgeoisie. La propriété, restée le privilége d'un petit nombre d'élus, est abandonnée entre les mains d'exploiteurs insatiables; les petits propriétaires écrasés, des étendues immenses de terrains incultes ou ne servant qu'à l'agrément des seigneurs vivant dans des châteaux fortifiés; insouciance, immobilité, fatalisme musulman; plus de respect, plus de confiance dans l'autorité qui, aux yeux du peuple, ne se présente que comme la sanction de tous les abus, de tous les maux: voilà les causes primordiales du malaise général en Sicile. Le gouvernement actuel n'a ni su ni voulu apporter de remède efficace à ce déplorable état de choses: unitaire avant tout, il n'a respecté ni les traditions, ni les mœurs des différentes parties de la péninsule; il n'a tenu compte ni de l'éducation, ni des besoins spéciaux de chaque région; voulant tout niveler, il a

creusé un abîme entre lui et la population de certaines contrées. Trompée dans ses espérances, oubliée dans la répartition des bénéfices qu'elle attendait du nouveau régime, la Sicile comme la Sardaigne ne sauraient avoir de sympathies pour cette unité dont elle ne connaît que les charges.

Il y a donc antagonisme, ou pour mieux dire, conflits d'intérêts entre les îles et le continent. Cet antagonisme est si réel qu'à la Chambre on voit de temps en temps surgir une « question sicilienne ». Eh bien, il n'y a pas plus de question sicilienne qu'il n'y a de question romaine; mais il y a une question commune à d'autres contrées de l'Italie, et c'est la question morale, la question économique, cause principale du brigandage en Sicile.

Quoique le brigandage qui infeste la partie intérieure de l'île ait des rapports d'affinité avec la Mafia, et que celle-ci ait souvent profité de son concours pour des entreprises hors de Palerme, néanmoins il ne faut pas la confondre avec le brigandage proprement dit. Le plus fort contingent du brigandage est fourni par les *renitenti*, réfractaires à la conscription. Le paysan sicilien a en horreur le service militaire; beaucoup de jeunes gens de la campagne préfèrent la vie de bandit, même sans autre perspective que d'être tués ou envoyés aux galères et à *domicilio coatto*, plutôt que de servir sous le drapeau national qui, à leurs yeux, ne représente

qu'oppression et esclavage. Le brigandage a deux auxiliaires puissants en Sicile : les riches propriétaires féodaux et la masse des paysans; les premiers tirent de cette transaction honteuse avec les brigands la sûreté de leur vie et de leurs biens, puis d'avoir sous la main des instruments et des exécuteurs de leurs vengeances privées; les seconds y voient un moyen de se venger de leurs maîtres et de leurs exploiteurs.

Les enquêtes publiques et les études faites par des hommes compétents et impartiaux constatent que la grande masse des paysans de l'intérieur de l'île vivent presque en nomades sur de grandes propriétés encore à l'état féodal, où la terre ne produit guère que des céréales et du foin ; que ces terres en friche ne produisent pas même la dixième partie de ce qu'elles produiraient, si elles étaient exploitées par des cultivateurs plus énergiques et plus éclairés que les hidalgos ignorants et paresseux qui en sont les propriétaires. Ici comme dans le Napolitain, point de routes, point d'écoles; par conséquent point d'instruction, point d'aisance. On vit le jour au jour en s'exploitant, en se rançonnant, en se haïssant mutuellement. Point de rapports suivis entre le propriétaire et les laboureurs, point de confiance, point de sûreté, point d'avenir ; tout est livré au hasard. Les cultivateurs du littoral à proximité des villes peuvent se livrer au travail

productif du jardinage, à la culture des orangers, des citronniers, des oliviers, de la vigne, et ils sont relativement dans une situation très aisée; mais comparativement aux autres paysans, ils sont très peu nombreux. L'exploitation agricole s'étend sur le $^{77}/_{100}$ de la superficie de l'île; évidemment, si on la pratiquait avec plus d'intelligence et d'équité, le laboureur, agent principal de la production, ne serait pas si malheureux.

« L'état des paysans dans l'intérieur de l'île » écrivait à M. Villari un de ses amis siciliens, « est des plus déplorables. Ces pauvres gens sont obligés, chaque jour, de faire plusieurs milles pour se rendre aux champs qu'ils cultivent; *ils sont la proie prédestinée de l'usure et de la spoliation.* Si l'année est mauvaise, ils s'en retournent chez eux avec la seule bêche sur les épaules. Ce que n'ont pas mangé les sauterelles, ce que n'ont pas détruit la grêle et les ouragans, si fréquents dans ce pays volcanique, c'est le maître ou l'usurier qui le leur prend. Les paysans se révoltent par fois, mais c'est moins à cause des griefs qu'ils ont contre le gouvernement que pour se venger de torts et d'abus dont ils sont la victime...; ils ne haïssent le gouvernement que parce qu'ils le croient d'accord avec leurs oppresseurs. »

Malheureusement, même sans le vouloir, le gouvernement prend fait et cause presque toujours pour les oppresseurs contre les opprimés.

Dans une mémorable « étude sur l'industrie des céréales », due à la plume d'un savant agronome sicilien, M. G. Caruzo, nous relevons que *le paysan ne peut emprunter qu'au 25 %*, et souvent même ce taux est dépassé de beaucoup. Dans les conditions ordinaires, le paysan sicilien ne saurait trouver dans son travail les ressources nécessaires à son existence.

En Sicile comme partout ailleurs, les usuriers qui spéculent sur les besoins des paysans sont des parvenus, des intermédiaires avides que l'insouciance et la fainéantise des propriétaires a engraissés et rendus indispensables. Aussi les paysans en veulent-ils à ces bourgeois qui, exploitant leur misère, improvisent des fortunes colossales, encore plus qu'ils n'en veulent à leurs anciens maîtres, les nobles. Dans leur ignorance, ne jouissant d'aucune liberté, éloignés de toute vie politique, les paysans siciliens ne pardonneront jamais au gouvernement actuel d'avoir trompé toutes leurs espérances, lorsque, par la vente des biens ecclésiastiques, ils s'attendaient à devenir propriétaires du terrain qu'ils cultivent toujours pour le compte des autres, sans en tirer autre chose que la plus misérable nourriture.

« Est-il étonnant », dit M. Sonnino dans son livre *I contadini in Sicilia*, « que les paysans aient des sympathies pour les brigands et les bandits? Abru-

tis par l'ignorance, irrités par les privations et les souffrances d'une vie sans espoir, ils croient se venger des riches en favorisant le brigandage, soit par leur concours direct, soit par l'espionnage, soit enfin par la ruse et le silence vis-à-vis de l'autorité. »

Quiconque a vécu quelque temps en Sicile, dans la partie méridionale et occidentale, peut dire quel degré atteignent l'ignorance, la superstition, l'abrutissement des masses; les dernières statistiques nous annoncent que le nombre des illettrés est de 85 à 90 %. Nous ne sommes pas dans le nombre de ceux qui pensent que le gouvernement doit tout faire, mais nous savons qu'il n'a presque rien fait ou peu de chose pour l'instruction publique, et rien du tout pour le développement de l'agriculture, de l'industrie et du commerce en Sicile. En voyant la manière dont il s'y prend pour gouverner l'île, nous sommes portés à douter qu'il y ait chez nos gouvernants une notion quelconque de la science sociale; les écoles sont si rares et si primitives qu'elles n'exercent aucune influence sur les mœurs quasi barbares des paysans siciliens. Quant aux routes carrossables, aux ports et aux chemins de fer dont on a tant parlé, ils sont en grande partie à l'état de projet. Et pourtant en seize ans on aurait pu, sinon faire de grandes choses, du moins commencer à faire quelque chose.

Ce n'est pas de notre faute si, parmi tant d'imperfections, notre travail a le défaut d'être d'une monotonie désespérante ; cette monotonie provient de ce que partout où l'on tourne ses regards en Italie, on voit d'un côté la masse qui travaille et produit, être oubliée, méprisée, écrasée par une minorité envahissante, avide, sans pitié et sans scrupule, oubliant trop souvent que les minorités intelligentes perdent le droit de gouverner le jour où elles veulent ignorer qu'au-dessus de leurs ambitions et de leurs convoitises il y a la nation, l'humanité, qui réclament aussi leur part des bienfaits de la vie sociale. Et pourtant, quelle que soit la condition des paysans cultivant la terre, elle est encore préférable à celle qui est faite aux malheureux qui travaillent dans les *mines de soufre*, très abondantes dans la partie occidentale de la Sicile, et dont l'exploitation occupe plus de quarante mille ouvriers.

« Le travail des *solfare* (mines de soufre) est organisé d'une manière inique » dit l'auteur des *lettres méridionales*. « D'abord on n'y prend aucune précaution pour garantir la vie des mineurs. Parfois ils sont suffoqués par les gaz méphytiques qui se dégagent et s'allument sous l'action du soleil. D'autres fois ils sont ensevelis sous des voûtes qui s'écroulent, parce qu'elles ont été mal établies, ou parce que les piliers ont été amincis pour en retirer le plus de minerai possible. En outre, la créature humaine y est soumise à un travail excessif. Ce

sont les enfants des deux sexes qui exécutent les travaux les plus rudes et les plus dangereux. Ils sont obligés de descendre des pentes raides, des escaliers impossibles, taillés dans un sol friable et humide. Au fond de la mine, ces pauvres enfants sont chargés de minerai qu'ils doivent monter sur le dos. S'ils ont le malheur de glisser sur ces marches peu sûres, les voilà précipités au fond de la mine, où ils se brisent ou se tuent. Les plus petits de ces enfants portent leur fardeau en pleurant, les plus grands en poussant des cris lamentables. Inutile de dire que ces travaux font un nombre effrayant de victimes; beaucoup d'enfants meurent à l'âge du développement; d'autres sont estropiés ou contractent des maladies pour la vie. La statistique le constate, la conscription le prouve par le chiffre extraordinaire des réformés. L'enquête industrielle (faite par ordre de la Chambre) a recueilli des détails épouvantables. Les honorables di Cesaro et Luzzatti ont élevé au congrès de Milan des protestations généreuses (sans résultat, hélas!) contre l'organisation de ces mines doublement pernicieuses qui, avec la santé, détruit aussi la moralité de ces populations. Les organismes faibles succombent, les forts profitent de leur vigueur pour opprimer les enfants, les tyranniser, en abuser. Car tout peut se faire dans ces immenses et sombres catacombes.

C'est ainsi que l'homme se démoralise, s'abrutit dès son enfance, et devient par suite l'ennemi d'une société qui n'a fait que le maltraiter. »

Cyrénée de l'histoire, l'ouvrier italien supporte le poids d'une société qui l'écrase: juif errant de l'Eu-

rope, il va partout perçant les montagnes cyclopéennes où passeront les richesses accumulées par tant de travail, creusant ces gouffres immenses d'où sortent l'or et l'argent qui assurent au seigneur toutes les jouissances, tandis que lui n'aura rien : ni pain pour se nourrir, ni maison pour s'abriter, ni liberté, ni instruction, ni bien-être ! Bouc émissaire des iniquités sociales, il travaillera pour tous, il souffrira pour tous, sans avoir le droit de se plaindre ; s'il se plaint, on le tue !

Voilà pour la campagne.

Quant à la population pauvre des villes, elle n'est pas plus heureuse, hélas !

« A Palerme », disait en mai 1875 le *Precursore*, organe de l'opposition constitutionnelle modérée, « à Palerme il n'y a pas de place pour tous au soleil de la vie; à Palerme, ville monumentale où le travail des siècles doit avoir réuni tant de richesses; à Palerme, capitale de la Sicile, centre fleuri de la *Conca d'oro*, il n'y a pas assez de cahutes, pas assez de cabanes, si misérables, si mesquines qu'elles soient, pour abriter tout le monde. A Palerme, au centre de l'île la plus fertile de la terre, il n'y a pas assez de pain pour donner à manger à tout le monde.

» A Palerme, on meurt de faim.

» On y voit dans les rues des hommes couverts de haillons, des enfants presque nus, pâles, faibles, se recoquiller derrière les portes des maisons seigneuriales, sur l'estrade et les portiques des édifices

publics, pour y attendre le jour. On voit des femmes sales, affamées, portant leurs bambins sur les bras, quêtant l'aumône; des filles et des jeunes personnes, des jeunes mères et des vieilles, à demi nues, étendues par terre dans les rues, devant les églises, ayant d'autres enfants couchés sur les genoux qui peut-être ne se réveilleront point le lendemain.

» Le jour, les enfants abandonnés errent çà et là dans la ville, sans direction, sans surveillance, comme des chiens sans maître, ramassant les débris des légumes jetés dans la rue, les fruits pourris, les os déjà rongés. Pendant la nuit, ces enfants, qui n'ont ni père ni mère, exposent leurs corps sales et raides à la vue des citoyens, sans qu'une main charitable vienne les couvrir et soulager leurs souffrances, car ils sont trop nombreux, trop abjects pour qu'on ose y toucher. Du reste, les habitants de la ville se sont faits à ce spectacle lugubre. A Porto Maqueda et dans d'autres quartiers pauvres, partout la même misère vous serre le cœur et vous fait dire : « A quoi bon avoir de belles promenades, » des jardins embaumés, des maisons splendides, » des rues spacieuses et propres, si à côté de ces » merveilles de la richesse publique il y a des hom» mes, des femmes et des enfants qui n'ont ni fa» mille, ni abri, ni vêtements? » Les deux mille becs de gaz qui éclairent la ville ne font que plus ressortir le contraste saisissant entre le luxe excessif, inutile, et l'extrême misère dont personne ne prend souci.

« Oh! oui, il y a quelque chose de plus triste et de plus criminel que le brigandage, c'est l'oubli

des intérêts sociaux, le mépris de la vie humaine et l'affaiblissement de la moralité publique.

» Ce que l'Etat offre à ces déshérités, c'est la prison, mille fois plus hideuse que la mort dans les rues. »

CHAPITRE XIV

La Mafia et ses exploits.

Les mêmes causes ont produit les mêmes effets : lorsque la morale publique — qui est la conscience même de ce que l'homme doit à ses semblables et de ce que ses semblables lui doivent — est délaissée, tous les liens sociaux se brisent : l'anarchie des idées remplace la notion du droit et du devoir ; la morale publique sera d'autant plus délaissée que l'instinct naturel, le sentiment de légitime conservation sera comprimé. C'est que la *loi sociale* a, elle aussi, comme toutes les lois de la nature, ses principes immuables qui ne peuvent impunément être violés, son *équilibre nécessaire* qu'on ne peut troubler sans que des désordres déplorables s'en suivent. On a violé la loi sociale, on la viole tous les jours lorsqu'on veut faire de l'homme l'esclave de l'homme ; on trouble l'équilibre de la vie toutes les fois qu'on condamne un homme, une femme, un enfant à travailler quatorze heures par jour pour le

prix de 50 à 70 centimes. L'homme n'a plus de devoirs vis-à-vis de ses semblables lorsqu'on lui refuse les moyens de vivre en travaillant : privé de tous ses droits il lui en reste un, celui de la révolte et il en use comme il peut; on a été impitoyable avec lui, il le sera avec les autres.

Telles sont les causes, telle est l'origine de toutes les associations malfaisantes dont nous avons pris pour tâche de faire l'historique. La *Mafia*, qui a son centre d'action à Palerme, n'est autre chose qu'une vaste association de malfaiteurs à l'instar de la *Camorra*, mais plus entreprenante, plus sanguinaire, plus redoutable. Imaginez un gouvernement de bandits dans une société de fripons, et vous n'aurez qu'une idée imparfaite de la Mafia. Ce n'est pas seulement une conspiration de misérables contre les favoris de la fortune, mais une organisation compacte, homogène, qui tend à substituer son action à celle du gouvernement légal du pays. C'est elle qui fournit les voleurs de grand chemin, les escrocs et les filous qui infestent la ville et le territoire de Palerme. Plus qu'une société secrète, elle est une secte qui a des affiliés dans toutes les classes et qui enveloppe dans ses filets l'île toute entière; tunique de Nessus endossée par la Sicile, que personne n'a pu encore déchirer. Le besoin, l'ignorance, la fainéantise, la convoitise et la haine sont autant d'auxiliaires pour la Mafia, qui recrute

ses acolytes dans les bas fonds de la société aussi bien que dans les sphères intermédiaires du pouvoir où règne l'amour du luxe et des plaisirs déréglés. L'incapacité, l'ineptie, la faiblesse des fonctionnaires envoyés pour gouverner l'île; l'esprit de résistance et de rouerie qui forme le fond du caractère sicilien; la manie de persécution des vieilles perruques contre les républicains; l'erreur commune à tous les gouvernements de routine que la police ne peut être faite que par des coquins, toutes ces choses réunies ont contribué à donner à la Mafia une extension et une influence qu'elle n'avait point à l'origine.

Devant cette organisation formidable, l'action de l'autorité légitime demeure impuissante, car elle est paralysée par la coalition des coupables, trop nombreux et trop solidaires entre eux pour qu'on puisse les atteindre efficacement. Les tribunaux, les cours d'assises ont, sous l'action de la terreur, été mises souvent dans l'impossibilité de juger. Il n'y a pas longtemps que des Mafiosi accusés de meurtre ont dû être soustraits à leurs juges naturels et envoyés sur le continent pour être jugés. En 1866, une insurrection terrible éclata en Sicile et pendant trois mois les insurgés furent maîtres de la ville de Palerme. La citadelle seule tenait encore, mais elle aurait succombé sans les secours envoyés en toute hâte de Naples. Il a fallu soixante mille hommes et

des combats acharnés pour en avoir raison. Eh bien, ce mouvement était, dit-on, soutenu et favorisé par des sociétés secrètes et par la Mafia ellemême. La *guerre sociale* n'est donc pas si éloignée qu'on le pense en Sicile; sous ce rapport, la situation de la Sicile est des plus tendues, des plus graves. La population de Palerme, celle qui est la plus pauvre, se fait une gloire d'appartenir à la Mafia, laquelle agissant dans l'ombre et le mystère, ayant pour complice l'opinion des masses, est devenue indomptable et contrebalance le pouvoir du gouvernement. La Mafia exploite les riches et excite les pauvres contre ceux qui ont du bien au soleil.

M. Villari, que nous avons si souvent cité, affirme « que la Mafia est plus audacieuse que la Camorra. Elle exploite, se venge, tue, et sa puissance est telle qu'elle parvient même à soulever et à faire insurger les populations, Les habitants de la *Conca d'oro*, de Portinico et Monreale, dont les pères descendent, paraît-il, des *bravi* des anciens barons féodaux, auraient conservé les us et les coutumes de leurs ancêtres, y compris la tradition du sang. Les plus riches parmi eux, les *boiardi* ou petits propriétaires, et les *borghesi*, grands fermiers et cultivateurs, formeraient le noyau de la Mafia. Autour de ce noyau viendraient se grouper la police des campagnes, miliciens à cheval et gardes champêtres, qui emploient leurs armes et leur influence au profit de cette industrie interlope, puis tout ce qu'il y

a de hardi, d'audacieux parmi les paysans, pour qui la terre est trop basse et le salaire trop maigre. »

Ceci, d'après nous, n'est pas exact : les propriétaires et les fermiers ne font pas partie de la Mafia ; ce serait contre leur instinct conservateur, contre leurs intérêts; seulement ils s'entendent avec elle pour vivre en paix ; car qui est bien avec la Mafia peut vivre tranquille ; qui en est maître, dispose d'une force formidable. Les Bourbons n'ont gouverné l'île qu'avec le concours de la Mafia. Puis on a eu recours à elle pour renverser les Bourbons.

Qu'est-ce donc que la Mafia ?

« Objectivement », dit le préfet de Girgenti dans une note au ministre de l'intérieur, « la Mafia est le sentiment de terreur inspiré aux hommes faibles, tranquilles ou pusillanimes, par un homme que ses crimes ont rendu célèbre. Subjectivement, c'est la célébrité qu'un individu acquiert par son courage, son adresse à manier les armes, son audace, ses relations, les ressources de son esprit, célébrité qui lui assure l'impunité de ses crimes ; parce que tous ayant peur de lui, il ne trouve personne pour l'accuser ou déposer contre lui en justice. »

Le gouvernement actuel a commis l'erreur de vouloir détruire la Camorra et la Mafia en enrôlant dans la police secrète les acolytes les plus influents de ces associations. Qu'est-il arrivé ? Ceux qui y sont entrés l'ont fait d'accord avec leurs complices,

pour mieux dérouter l'autorité. Ainsi, par ces moyens absurdes, au lieu de détruire et de disperser le brigandage des campagnes, qui n'est que le reflet du brigandage des villes, le gouvernement ne fit que lui rendre la force et la cohésion qu'elle avait perdues avant 1860, et il se trouva lui-même enveloppé dans les filets invisibles de ces redoutables associations.

Et M. Bonfadini, ancien secrétaire général du ministère, député et rapporteur de la commission d'enquête sur la Sicile, disait l'année dernière que :

« La *Mafia officielle* existait sous les Bourbons et que le gouvernement actuel n'a rien fait pour la détruire. Au contraire, la Mafia officielle, composée d'agents secrets, a rendu la police difficile et excessivement odieuse à la population honnête, qui voit en elle une association de malfaiteurs protégée par le gouvernement. »

Cet état de choses incroyable a duré pendant quinze ans. Le procureur général de Palerme, M. Tajani, vint faire devant la Chambre ces étranges révélations :

« La Mafia, c'est le silence criminel, le courage impudent, la résistance aux lois, l'agression par la trahison, par le faux témoignage, l'escroquerie, le vol, l'assassinat. »

M. Tajani, qui a exercé pendant trois ans les fonctions de procureur général près la cour d'appel de

Palerme, aujourd'hui vice-président de la Chambre des députés, disait dans un discours resté mémorable :

« Les *Mafiosi* ne sont autre chose que des fainéants, qui, n'ayant pas d'état et ne voulant pas travailler, veulent cependant vivre et bien vivre, parfois même s'enrichir. Pour arriver à leurs fins, les *Mafiosi* ne reculent devant rien, pas même devant le crime.

» Quant à la Mafia, ce n'est point une association dans le sens grammatical du mot, puisqu'elle ne soumet ses adeptes ni à un code particulier, ni à des règles, ni à l'affiliation; enfin à aucune de ces formalités qui sont imposées à ceux qui veulent faire partie d'une association occulte. La Mafia est une espèce de vivier de malfaiteurs où se rendent tous ceux qui cherchent aventure, tous ceux qui ont à proposer un méfait, ou sont disposés à en commettre. Dans ce milieu on se flaire, on se rapproche, on s'entend; des liens de sympathie, des rapports d'intérêts s'établissent, des projets de crimes se proposent et s'élaborent. A part la communauté du but, qui est de spolier le prochain, de l'opprimer pour vivre à ses dépens, ils n'ont aucun lien extérieur qui les relie. C'est une société libre de scélérats.

» La Mafia a cependant un mot d'ordre accepté de tous : *résistance à la justice sociale*. Le *Mafioso* ne parle jamais, même si on l'offense gravement. Son mutisme ne cesse que lorsqu'il se voit à toute extrémité, hors d'état de se venger. La Mafia a aussi son tribunal, dont les verdicts sont exécutés prompte-

ment, inexorablement. Un jour, dans un procès à ma connaissance, un témoin fut condamné à mort par ce tribunal. La sentence fut exécutée dans les *vingt-quatre heures* après la déposition : le témoin fut poignardé. »

De temps en temps on remarque des retours périodiques, une recrudescence dans les exploits criminels de la Camorra à Naples et de la Mafia en Sicile, et, ce qui indique un pervertissement presque complet du sens moral, c'est que la population se réjouit et félicite les auteurs de la bonne réussite des coups les plus audacieux. Voici encore un cas qui donne à réfléchir sur la moralité publique. Au mois d'août 1877, un Mafioso nommé Esposito, a assassiné en plein jour un nommé Borelli, qui de la Mafia avait passé au service de la police dont il était devenu agent aussi habile et actif qu'il avait été jadis prompt et audacieux brigand. Ses jours cependant sont comptés; sous le coup d'un arrêt fatal de la secte, Borelli devait expier avec la mort sa désertion, et Esposito, exécuteur désigné, s'acquitta de cette triste besogne avec un courage et une énergie dignes d'une meilleure cause. Il entra dans la maison même de Borelli et le tua sans proférer un mot. Cet exploit valut à Esposito une ovation de la part de la populace qui, se rendant sur le lieu du crime, a même insulté la victime.

Ces excès sanguinaires révèlent une grande per-

versité morale en même temps qu'une absence complète de toute notion du bien. Oui, la corruption existe, elle est indéniable, la statistique criminelle de l'Italie en dit assez. Dans le courant de l'année 1876 il y a eu :

1949 assassinats, 1581 tentatives d'assassinats, 6288 lésions corporelles graves, 68 actes de brigandage avec coups mortels, 2231 actes de brigandage avec violence, 657 extorsions violentes et 27,933 vols. Le cadre des crimes et délits, du 1er janvier au 30 septembre 1877, comprend : 1412 assassinats, 1162 tentatives d'assassinat, 4432 lésions graves, 56 actes de brigandage avec coups mortels, 1577 actes de brigandage avec violence, 12 extorsions de rançons, 75 extorsions violentes et 25,147 vols. Du 1er janvier au 30 septembre 1877, 25,963 individus ont été mis en état d'arrestation.

CHAPITRE XV

Modus vivendi entre brigand et prêtre.

« On a voulu », dit encore M. Tajani, « attribuer le développement de ces instincts sauvages à l'ardeur du soleil, à la terre brûlante, à l'oisiveté, aux caractères naturellement méchants, etc. Ce sont là des causes lointaines. Il y en a d'autres plus immédiates. C'est d'abord la suppression des corpora-

tions religieuses qui possédaient presque le tiers de toutes les propriétés foncières de la Sicile. Ces corporations distribuaient journellement la soupe à un tas de fainéants qui n'avaient d'autres titres à cette charité que se tenir étendus toute la sainte journée le ventre au soleil. Lorsque ces corporations disparurent, un grand nombre de ces fainéants, privés de leur pitance quotidienne et contraints de chercher à vivre autrement, allèrent grossir les rangs de la Mafia. »

La *bulle de composition*. Dans le même discours duquel nous venons de détacher les passages qui précèdent, M. Tajani a raconté :

« Que pendant qu'il était procureur général à Palerme, il lui tomba sous les yeux un document étrange. C'était une bulle pontificale dite « BULLE DE COMPOSITION », REVÊTUE DE L'EXÉQUATUR ROYAL, AUTORISANT TOUS LES CONFESSEURS DE LA SICILE A DONNER L'ABSOLUTION A DES GENS AYANT COMMIS DES FRAUDES, DES VOLS, DES MEURTRES ET AUTRES CRIMES, MOYENNANT UNE RÉTRIBUTION DÉTERMINÉE EN ARGENT. »

Cette *bulle de composition* avait une certaine analogie avec les procédés de la Mafia, et M. Tajani non-seulement refusa l'exéquatur à cet étrange document, mais il le confisqua. Dans la bulle comme dans la lettre comminatoire du Mafioso, on vous propose un arrangement, une transaction.

« Je pourrais brûler vos récoltes, vos vignes », dit la Mafia, « je ne les brûle pas; donnez-moi une

somme qui corresponde à la valeur des substances que je vous conserve. »

La séquestration *(ricatto)* d'un propriétaire comporte ceci : « Je pourrais vous tuer, je ne vous tue pas ; vous me devez tant pour ne vous avoir pas fait de mal, tant pour la vie que je vous ai conservée. »

Il y a des Mafiosi qui s'établissent sur une propriété en disant au propriétaire :

« Nous vous garantissons que vous ne serez pas volés, mais pour la peine, vous nous donnerez tant pour cent sur vos récoltes. »

Ainsi d'un côté le Mafioso transige avec le prêtre, de l'autre avec sa victime ; et comme il y a similitude dans la manière d'agir, il a aussi appelé ces transactions, des *componenda.*

Le mode s'en répandit si bien en Sicile que, sous les Bourbons, le chef de police lui-même fit une *componenda* avec la Mafia. Il en fit venir les membres les plus influents et leur dit : « Je vois que vous savez vous entendre avec le prêtre et avec la victime, n'y aurait-il pas moyen que vous vous entendiez avec moi ? Faisons aussi une *componenda.* Vous serez à ma solde, mais à condition que vous tiendrez en respect les autres ; je sais bien qu'il faudra vous passer quelque chose, seulement ne touchez pas aux personnes comme il faut, aux *galantuomini.* »

On sait que les galantuomini étaient seulement ceux qui tenaient pour les Bourbons, les autres étaient hors la loi.

La Mafia et la police s'entendant, il n'y eut plus de grands scandales et les galantuonini furent respectés.

Il fallait bien qu'il en fût ainsi, car à la moindre transgression, le chef de police, Maniscalco, qui était un homme farouche et énergique qui n'aimait pas à plaisanter, faisait poignarder le transgresseur sans bruit ni éclat, en famille pour ainsi dire. De cette façon, Palerme put jouir, sous les Bourbons, d'une sécurité relative.

Exploits de la Mafia. Après l'insurrection de 1866, le gouvernement actuel, fatigué des désordres intérieurs et séduit par l'ordre qui avait existé sous le régime déchu, pendant lequel on pouvait, disait-on, se promener avec de l'or à la main, eut la malentreuse idée d'adopter le même système, comme si les conditions indispensables à un régime de tyrannie pouvaient être les mêmes que celles d'un régime de liberté (relative). S'il eut à se louer de son idée, c'est ce qu'on va voir.

« Enhardie par l'importance qu'on lui accordait, la Mafia ne se gêne plus. Un beau jour la chancellerie de la cour d'appel se trouva dépouillée de toutes les valeurs qui y étaient déposées — entre autres plusieurs milliers de francs en titres de rente.

Ensuite le palais de la duchesse du Beaufremont fut dévalisé, puis la maison Tasca, puis le palais des princes de la Trabia; enfin une nouvelle ébouriffante se répand dans Palerme : on venait de dévaliser le Mont-de-piété! Pour perpétrer cette grandiose soustraction de plus de dix millions de francs de valeurs déposées dans les magasins de cette institution, on avait été jusqu'à construire un tunnel au-dessous d'une des rues les plus centrales de Palerme. »

Les auteurs de ces vols audacieux étaient des Mafiosi; un fonctionnaire de la police était le chef de la bande!

« Quelque temps après, ce fut le musée archéologique qui fut dévalisé de plusieurs centaines de mille francs. Grâce aux révélations d'une femme, on sut que les objets soustraits avaient été déposés chez un chef de la garde de sûreté publique attaché à l'office central, c'est-à-dire au cabinet du questeur, du chef de la police lui-même.

» Si de tels faits pouvaient se passer à Palerme, je vous laisse deviner ce que l'on devait faire à la campagne, loin de toute surveillance, de toute publicité. Un brigadier de garde-champêtres prélevait de son chef et à son profit, dans la localité où il fonctionnait, des impôts sur les terres, sur les produits et les revenus des propriétés. On payait tant sur la récolte des grains, tant sur celle du vin, tant sur telle étendue de terre, etc. Et les proprié-

taires, pour vivre en paix et n'être pas rançonnés d'une autre manière ou subir quelque chose de pire encore, payaient sans regimber, payaient même souvent avec plus de régularité que leurs impôts au gouvernement. »

Si M. Tajani n'avait pas été procureur général et par conséquent initié d'office à tous ces faits, on aurait de la peine à y croire.

Ailleurs, c'était un délégué de la sûreté publique (commissaire de police) qui, à peine installé dans son district, y établit lui-même la Mafia et se met en rapport avec des voleurs qu'il fait travailler pour son compte. Ce même délégué, sachant que deux bandits étaient allés faire leur soumission à la gendarmerie, et craignant qu'ils ne fissent des déclarations compromettantes pour lui, s'en débarrassa en faisant poignarder l'un et pendre l'autre.

Voici enfin un fait qui constate que la Mafia officielle est mille fois plus redoutable que la Mafia non officielle, dont M. Nicotera prétend avoir surpris le secret et terrassé les chefs.

« Révoqué sur la plainte des habitants de l'endroit, puis rétabli par le gouvernement qui, paraît-il, y tenait beaucoup, ce même délégué devint chef d'un arrondissement et commandant provisoire de la milice à cheval chargée de poursuivre les brigands. Devenu plus puissant, ce modèle de la police gouvernementale ne discontinua pas pour

cela ses agissements; mais, instruit par l'expérience, il introduisit quelques modifications à son système d'exploitation. Au lieu de spolier ses administrés, il se rabattit sur ceux des arrondissements voisins. S'étant mis d'accord avec les miliciens qu'il commandait, il organisa des razzias de bétail, qui en était venu à disparaître par troupeaux. Le brave fonctionnaire était devenu fournisseur. »

Voilà pour la propriété.

Quant à la vie, à l'existence même des citoyens, elle n'était pas mieux protégée que la propriété.

« Il ne se passait pas un seul jour aux environs de Monreale sans qu'on trouvât au moins un cadavre étendu dans la rue.

» La voix publique accusait ouvertement la milice rurale de ces meurtres, et on en arriva au point qu'un fonctionnaire de l'ordre judiciaire, qui était resté quatre ans dans ces parages, s'écria un jour : « Ici, on vole, on tue, on attaque à main armée au » nom du gouvernement royal. » Un avocat, défendant un employé de la poste qui avait commis un vol, osa dire en pleine cour d'assises que « le gouvernement était lui-même voleur; qu'il n'y avait pas de crime à voler un voleur. »

Ce n'est pas tout. Des bandes de *malandrini* parcouraient l'île, volant, pillant, rançonnant, tuant ceux qui leur résistaient. livrant des combats aux troupes qui les poursuivaient.

Ces bandes sont formées de paysans que la misère a poussés au désespoir, de réfractaires à la

conscription, d'évadés de prisons, de gens qui, ayant eu maille à partir avec la justice, sont obligés de fuir les centres soumis aux investigations des gendarmes qui, eux du moins, ne sont pas Mafiosi.

A Monreale, à Misilmeri, villages des environs de Palerme, vingt-huit gendarmes et gardes de la sûreté publique, faits prisonniers par les habitants, furent tous massacrés d'une manière horrible dans une émeute.

Une statistique officielle, dressée à l'appui des mesures exceptionnelles *(provedimenti straordinari)* votées à la Chambre à la veille de l'évolution parlementaire du 18 mars 1875, porte que le nombre des réfractaires à la conscription *(renitenti)* en Sicile, au 1er janvier 1874, était de 1270; au 1er janvier 1875 de 1368, sans compter les évadés, les contumaces sous le coup d'un mandat d'amener. Voilà l'état de la Sicile au point de vue de la sûreté générale il y a deux ans. Cet état de choses n'a guère changé, quoi qu'en disent les dépêches officielles, puisque depuis le commencement de cette même année 1878, nous avons eu à enregistrer :

Au mois de Janvier : séquestration de M. Parisi par une bande de douze brigands dont le chef était une femme. Le malheureux Parisi a dû rester dix ou douze jours enfermé dans une caverne à la porte de laquelle veillait jour et nuit, le tromblon à la

main, un des bandits. Pendant ce temps, Parisi a été nourri avec de la viande et des maccaroni; le vin ne manquait pas non plus et il ne se plaint pas d'avoir été l'objet de mauvais traitements, mais plutôt de plaisanteries grossières de la virago qui commandait la bande. Enfin la famille ayant payé la rançon demandée, M. Parisi a été reconduit, les yeux bandés, dans une forêt où on lui a indiqué le chemin pour aller rejoindre sa famille qui l'attendait dans les angoisses les plus mortelles. La somme envoyée pour sa délivrance était en billets de la banque nationale.

Au mois de février 1878. Séquestration du jeune Pinteloro à Tusa, extrême limite de la province de Messine; rançon demandée : dix mille francs.

A la fin de mars on n'était pas encore sur la trace de la bande, quelque actives qu'aient été les recherches de l'autorité et de la force publique. Probablement à l'heure qu'il est la famille aura payé la rançon en cachette et M. Pinteloro sera rentré dans ses foyers.

Toujours au mois de février 1878, à Lercara, un nommé Messana, témoin principal dans un procès concernant des horreurs commises dans les mines de soufre, a été trouvé mort dans un champ; il avait la figure balafrée et la bouche horriblement déformée. Il avait été puni par où, selon la Mafia, il avait

péché. Cette fois la Mafia a frappé pour l'exemple; les juges n'ont point admis comme valide la déposition de Messana. Mais il avait déposé, il était donc criminel!

Un nommé Garofalo, entrepreneur, ayant eu maille à partir avec la Mafia, fut l'objet d'une tentative d'assassinat; le coup de fusil dirigé contre lui ayant manqué, on fit sauter sa maison avec de la dynamite.

5 mars 1878. La Mafia de Cacamo a décrété la mort de deux individus, père et fils, désignés à sa vengeance. Le premier, le père, un vieillard de soixante-dix ans, fut égorgé dans un endroit solitaire; le fils, amené sur le cadavre encore chaud de son père, y fut fusillé à son tour. Heureusement que ce dernier a pu encore, malgré ses blessures, dénoncer ses assassins avant d'expirer. Espérons que ceux-ci n'échapperont point au châtiment mérité. (Voir la *Gazette de Palerme* de cette année.)

Nous pourrions continuer indéfiniment cette lugubre chronique du crime, si un sentiment d'horreur pour les atrocités commises par des hommes abrutis dans l'ignorance, rendus sauvages par la haine, enhardis par le succès, par l'impunité dont ils jouissent, ne nous imposait de ne pas abuser de la sensibilité du lecteur. Pour que de tels faits ne soulèvent pas la conscience publique et l'indignation

générale, il faut que le pays où ils se produisent soit dans un état de complète anarchie morale et politique.

CHAPITRE XVI

Organisation de la Mafia. — Rites et cérémonies.

Par le fait assez significatif, quoique bien compréhensible, que rien d'écrit n'existe concernant la Camorra et la Mafia, tels que statuts, listes de noms, registres de comptes, de partage de bénéfices, ordres concernant telle ou telle opération, etc.; il en a été conclu qu'elles ne sont pas des associations organisées, mais un phénomène de décomposition sociale, produit naturel des institutions. En effet, M. Villari nie que la Mafia soit une société secrète; il croit à une génération spontanée produit d'un certain milieu — *generazione spontanea dell' ambiente*. M. Tajani affirme qu'il n'y a aucun pacte secret, aucun lien entre *Mafiosi*, qu'ils se flairent et se devinent sans se connaître les uns les autres.

Il est certain que tous les acolytes de la Camorra et de la Mafia ne se connaissent point. Mais il y a des noyaux, des groupes, où l'on se connaît et où l'on connaît son monde: on se donne le mot d'ordre lequel, suivant les ramifications et le terrain, peut se transmettre à de très grandes distances. Il est

hors de doute aussi que la Camorra et la Mafia ont leur police mieux faite peut-être que celle du gouvernement. Quelle garantie d'impunité, de silence — condition indispensable à la réussite de toute entreprise — auraient les camorristi et les mafiosi, sans une entente préalable, sans un pacte indissoluble de solidarité entre eux? La mort, dit-on, qui, comme l'épée de Damoclès, est suspendue sur la tête du traître. Mais si ce « traître », par exemple, était un agent de police, un homme à l'abri de toute atteinte, comment ferait-on pour le punir ?

Le labeur lent et mystérieux de la décomposition sociale ne se prête pas à l'analyse; ses phases différentes échappent à l'observateur le plus attentif. Cependant lorsque les liens moraux qui unissent les hommes entre eux sont brisés, le besoin en forme d'autres non moins puissants; lorsque la solidarité du bien n'existe plus, un autre principe d'affinité se fait jour peu à peu, la solidarité du crime. Tous ceux qui ne se rangent pas du côté de la société légale se rangeront du côté de la société *ex lege*, qui essaye de s'organiser sur d'autres bases que celles de la moralité, du droit et du devoir.

Ainsi, comme M. Mazzoleni, préfet de Girgenti, l'a dit, la Mafia a ses lois, en voici quelques-unes :

« Ordre de garder le silence sur tout crime qu'on a vu commettre; obligation de venir en aide à tout

accusé ou criminel, et de tout faire pour le sortir d'embarras; *devoir de résister, toutes les fois que cela est possible, à l'autorité publique...*, chercher à exploiter les riches sous prétexte de veiller sur eux; frapper sans merci celui qui est désigné à la vengeance de la secte. Ne jamais pardonner une injure, mais la venger toujours, même par la trahison; braver les ordonnances de la police; porter des armes prohibées; se battre en duel avec n'importe quelle arme, même sans autre motif que celui de prouver qu'on est fort. »

Pour établir leur supériorité sur les néophytes, les Mafiosi se provoquent et se battent entre eux, sans autre raison que celle d'essayer leur force physique; ils vont cinq ou six fois sur le terrain, jusqu'à ce que l'un des deux soit réduit à reconnaître son infériorité.

La Mafia a une organisation, des statuts, des rites, des signes de reconnaissance, etc.

A la suite d'aveux faits par des Mafiosi pris en flagrant délit et sur le point de quitter ce monde, on aurait récemment découvert à Monreale près de Palerme une société secrète de 150 membres, divisés en plusieurs sections avec un chef et des sous-chefs dans chaque quartier, un conseil d'administration, des statuts, des rites, un argot, etc.

On prétend que la dénomination du mot Mafia vient du mot grec *mafiale*, serment prêté la coupe à la main; les membres s'appellent *compari*, les

doyens *anziani*, les novices *picciotti listi*, jeunes hommes hardis mais rusés; *casciuttuna* c'est un mouchard; *infame* agent secret; *omerta* signifie ligne de conduite; *sgarra* escamoter; *omeri* éluder la loi; *anguilla* chaîne; *polenta* or; *mago* chef gardien ou commissaire de police; *far colomba* se passer le mot d'ordre, une arme, un billet en cachette; *far la barba* couper la gorge; *far gringola* emporter l'argent du jeu, nettoyer un tiroir; *agio fame* fais attention, nous sommes surveillés, etc.

Il va sans dire que ces statuts ne sont pas écrits, mais répétés de vive voix par les anciens membres aux nouveaux adeptes; les voici par chapitres, tels à peu près qu'ils ont été reproduits par un journal officieux de Livourne :

La société entre *compari, anziani* et *picciotti listi* a pour but et impose à ses membres l'obligation :

1° De s'entr'aider mutuellement dans toutes les circonstances, de venger les injures et les torts faits aux membres de la Mafia :

2° De défendre par tous les moyens possibles et d'obtenir la libération de tout associé qui tombe ou tombera entre les mains de l'autorité. A cet effet, chaque associé est tenu de chercher des témoins à décharge, de se taxer, s'il le faut, pour secourir l'associé détenu et payer les frais de dédommagement;

3° Le produit des dîmes, du neuvième, des bénéfices, des pourboires, etc. (lisez *ricatti*, rançons, vols, escroqueries, extorsions à main armée qui doivent s'effectuer à tour et d'une manière suivie), sera partagé et distribué, selon le pouvoir discrétionnel des chefs, entre tous les membres de l'association ou de la section, suivant le besoin de chacun et ayant des égards pour les plus malheureux d'entre eux; c'est ce qu'on appelle « secours mutuels »;

4° De prêter serment devant le « tribunal » de la section de ne jamais trahir la société des *compari*. La violation du serment, tout aveu ou toute déposition devant les tribunaux ordinaires, portant atteinte aux intérêts de la Mafia, sont considérés comme « trahison » et punis de mort. La sentence prononcée par le « tribunal des anziani » doit être exécutée dans les vingt-quatre heures par un des membres de la section désigné par le sort;

5° Avant d'être baptisé, c'est-à-dire avant d'être admis définitivement à faire partie de la Mafia et avant d'acquérir le titre et les droits de *compare*, il faut faire un apprentissage, passer la période de la candidature et de l'initiation — *dello inizio.* — Pour être *iniziato*, candidat, il faut que deux *compari emeriti* de la société ou de la section déclarent connaître intimement le candidat et répondent pour

lui. Sur quoi l'assemblée procède à la réception de l'initié, qui est baptisé *compare*.

Les formalités de l'initiation et du baptême sont terribles et solennelles ; elles ont lieu pendant la nuit. Le candidat s'avance au milieu de la salle éclairée par une lueur rougeâtre, décorée d'images de saints et de sinistres trophées ; il marche debout, la tête haute, jusque devant une grande table autour de laquelle se tiennent les *anziani*. Sur cette table on a arrangé l'image du saint protecteur de la section (le saint de l'endroit) et deux poignards formant une croix ; une tête de mort d'un côté, un flambeau ou cierge allumé de l'autre.

Sur l'invitation du président, chef de section, l'*iniziato* présente la main droite aux « parains » *(compari)* armés chacun d'une longue épingle ou d'un poignard à la pointe aiguë. Les parains percent la main du candidat jusqu'à ce que le sang jaillisse sur l'effigie du saint. Alors le candidat, posant la main sur l'image du saint teinte de son sang, répète à haute et intelligible voix la formule du serment de fidélité à la Mafia, au milieu des murmures, des invocations et des parjures que prononcent les autres compagnons d'une voix sombre et caverneuse.

Après avoir prêté serment, le nouvel initié brûle à la flamme de la chandelle bénite l'image du saint. C'est le baptême : il est reçu compère. La cérémonie

se termine par une tournée à la santé du nouveau compagnon.

Lorsqu'on a été reçu compère, on est admis à participer aux bénéfices et aux risques de la Mafia; c'est-à-dire aux droits et aux devoirs inhérents à la qualité de Mafioso. Le nouvel initié est le premier choisi et désigné pour une expédition dangereuse, décidée d'avance par l'assemblée.

Cet ordre est simple, laconique et n'admet aucune réplique ou observation.

« Compère A. est chargé de *forare* (poignarder) l'*infame* B., le *casciuttuna* C., de *far la barba* à tel ou tel fonctionnaire, agent, espion, traître ou mouchard. Le compère doit obéir aux décrets de l'assemblée sans fléchir, sans sourciller; s'il manque au rendez-vous, s'il hésite, il est condamné à mort dans une réunion qui aura lieu à son insu, et comme d'habitude la sentence fatale est exécutée dans les 24 heures. »

La cérémonie de réception, qui habituellement a lieu dans une maison désignée à fur et à mesure à cet effet, sous la présidence des anziani, chefs et sous-chefs, n'a pas toujours la même solennité. Dans des cas exceptionnels, en prison par, exemple, la réception se fait d'une manière plus simple et plus expéditive, quoique les rites soient autant que possible maintenus.

« Un soir, raconte un témoin, on amena dans les prisons de Borghetto un nommé Sapp... qui était chaleureusement recommandé par deux *compari* du dehors. Sapp... ayant manifesté le désir d'être baptisé *compare*, fut conduit en présence d'une espèce de tribunal composé de trois individus à mine farouche, aux regards perçants et sinistres. Sapp... était accusé d'incendie et de vol avec effraction; son début était bon et promettait bien. Les trois « juges », après lui avoir fait connaître les obligations qu'entraîne l'admission au sein de la Mafia, ajoutèrent : « Acceptez-vous ces conditions? »

» — J'accepte! » répondit le néophyte sans sourciller.

» — A genoux! devant le saint. C'est cela! Don-
» nez-moi la main. »

» On lui perce le pouce; le sang jaillit sur l'image bénite, que Sapp... allume à la flamme d'une lumière à huile, et lorsque la lithographie fut réduite en cendres, le chef dit à Sapp... : « Vous êtes *com-*
» *pare.* »

Il est à supposer que ces « sociétés de secours mutuels » font leurs affaires, car le nombre des prosélytes et des sections augmente toujours. Des renseignements fondés et des indices visibles démontrent qu'il en existe des succursales à S. Cristine, Bogheria, à Parco S. Giuseppe, à Montepelle, Piana dè Greci, à Caccamo, un peu partout — qu'elles embrassent toute la Sicile.

Signes de reconnaissance et de ralliement. Le mot d'ordre, qui change souvent, est précédé d'un

signe de convention qui consiste à porter la main droite à la bouche. Lorsque l'individu qui veut se faire connaître a attiré l'attention de son voisin, il s'écrie :

— *Mi duole* (j'ai mal).

— *Che vi duole?* (où avez-vous mal?)

— *Il dente canino* (la dent canine).

Cela suffit; les deux compères peuvent se fier l'un à l'autre.

CHAPITRE XVII

La répression.

Lors de la séquestration, au mois de septembre dernier, de M. Rose, banquier anglais établi à Palerme, la presse anglaise poussa de hauts cris en accusant le gouvernement italien de mollesse, d'incapacité et pire encore, parce qu'il n'avait point réussi à dégager le riche industriel qui, dit-on, eut à payer une rançon de deux cent mille francs. M. Rose était sorti de Palerme avec quelques amis pour une partie de chasse; évidemment, la Mafia avait tout disposé pour s'emparer de lui et elle y réussit sans peine.

Les Anglais, qui depuis un temps immémorial exploitent les riches mines de la Sicile, savent mieux que personne, non-seulement que ce pays

accidenté se prête admirablement aux embuscades et aux guet-à-pens, mais aussi que le brigandage et la Mafia sont le résultat nécessaire, inévitable, d'un régime d'écrasement qui pousse les hommes au désespoir et à la révolte. Ils ne peuvent pas ignorer non plus qu'en Sicile, où les écoles sont considérées dangereuses et les routes objet de luxe, l'autorité, par sa faute, n'a plus ni prestige ni influence, et qu'à côté de la société « légale » il y en a une autre illégale, illicite, laquelle se croit tout permis, parce que l'autre tremble à l'idée de rétablir l'ordre au prix du sacrifice de ses loisirs et de son argent. Cette société légale, qui danse sur un volcan, croit avoir tout fait lorsqu'elle a édicté des lois absurdes et dit au gouvernement, créé à son image : Faites ! Cela ne suffit pas; pour améliorer les conditions morales, politiques et économiques d'un pays, il faut autre chose que de la répression à effet, de la police et de la réclame à coups de grosse caisse. Comme nous l'avons dit au chapitre XVI, à côté du mendiant qui devient voleur pour assouvir sa faim, à côté du laboureur honnête qui, pour vivre, se fait brigand, la « société des repus » a un autre ennemi : cet ennemi, c'est elle-même; elle qui a fait de l'art de gouverner l'art d'exploiter les faibles; elle qui, plongée dans les jouissances matérielles, a élevé au-dessus des principes «la religion du confortable» à laquelle elle sacrifie tout : moralité, honneur, li-

berté et patrie; elle qui, ne voulant point admettre dans son sein des « hommes libres et conscients », a créé le parasitisme bureaucratique, la valetaille des solliciteurs, l'ordre chevaleresque des courtiers électoraux; elle qui, au lieu du travail honnête, de l'éducation sérieuse, de l'instruction réelle, a encouragé la corruption politique, la filouterie industrielle, l'adulation servile et le mensonge utile. L'ennemi est là, il faut le dompter ou se résigner à disparaître.

Est-ce que le pouvoir n'est pas suffisamment armé contre cette jacquerie nouvelle qu'on appelle Camorra et Mafia? La loi pénale est très rigide, celle sur la sûreté publique confère des pouvoirs si étendus à l'autorité politique que si on pouvait l'appliquer en tout et partout, pas un Italien ne pourrait dormir tranquille dans son lit.

Si les moyens de répression ordinaires et extraordinaires employés jusqu'à présent avaient pu suffire à étouffer la révolte des estomacs vides contre ceux qui souffrent de pléthore, depuis longtemps les provinces méridionales jouiraient d'une complète sécurité.

Les lois édictées contre le brigandage autorisent: 1° la force publique à poursuivre et même à fusiller tout brigand ou *cafone* pris les armes à la main; 2° la poursuite devant les tribunaux ordinaires, condamnation aux travaux forcés de tout individu

convaincu de complicité avec des brigands, camorristes ou mafiosi.

Voilà les moyens ordinaires. Et comme on a jugé qu'ils n'étaient pas suffisants, la Chambre, après des débats longs et orageux qui devaient, peu de jours après, amener la chute du ministère Minghetti-Cantelli et du parti modéré lui-même, vota des lois exceptionnelles *(provedimenti straordinari)*, dont voici les dispositions principales :

1° Etablissement d'un tribunal extraordinaire, *Giunta straordinaria*, pouvant, sur une dénonciation de la police et même de son propre chef, requérir l'arrestation et la relégation, *domicilio coatto*, pendant cinq ans dans une île pénitentiaire ou enceinte fortifiée de tout individu accusé par la voix publique ou simplement suspect de faire partie d'une société malfaisante.

Ce tribunal se compose : 1° du préfet; 2° du procureur du roi (ministère public); 3° du commandant de la gendarmerie; 4° du président du tribunal correctionnel; 5° de deux citoyens ou prud'hommes nommés par le conseil général de la province.

L'autorité politique remplacera le pouvoir judiciaire en tout ce qui concerne la procédure et l'application de l'*ammonizione* prononcée par le juge de paix à la requisition de la police, et du *domicilio coatto*. La police pourra requérir l'*ammonizione*, l'arrestation et la prison contre tout individu qui se

permettra d'attaquer ou exposer au mépris public, *soit en paroles, soit par la presse, les fonctionnaires de l'Etat;* elle pourra légalement procéder à l'arrestation et à la déportation de tout individu suspect *(ammonito)*.

Voici en quoi consiste l'*ammonizione* :

Le *pretore*, qui est en même temps juge de paix et officier de la police judiciaire, fait paraître devant lui l'individu suspect d'appartenir à une association dangereuse ou illicite, et le somme de ne plus donner prise aux soupçons pour l'avenir; de ne plus faire partie de telle ou telle société; de ne point fréquenter telle ou telle personne, tel ou tel endroit; de se mettre sérieusement au travail; de prouver qu'il travaille; de rentrer chez lui avant la tombée de la nuit et de n'en sortir qu'au jour, sous peine d'être arrêté et envoyé à *domicilio coatto*, qui, comme nous l'avons dit, est la déportation à Tremiti, à Fossignana, à Pantelleria, à Portoferraio, en Sardaigne, etc.

L'individu ainsi *ammonito* n'est plus sûr de sa liberté ni maître de ses mouvements; quoique innocent, il peut à tout instant être arrêté et envoyé dans une île. Les *ammoniti* se chiffrent par milliers dans les provinces méridionales et dans les Romagnes; huit mille personnes ont été envoyées à *domicilio coatto* en peu de temps.

Dans la composition de la *Giunta straordinaria* l'autorité politique (pouvoir exécutif) est prépondérante; le pouvoir judiciaire n'a qu'une seule voix, l'élément citoyen deux voix, de sorte que l'autorité politique est tout à la fois accusateur, juge et arbitre de la liberté des citoyens. Ce n'est pas seulement la suspension indéfinie des franchises reconnues par les statuts du royaume, c'est la suppression pure et simple des garanties juridiques qui sont la base du droit commun. Toute notion de jurisprudence, d'équité, d'impartialité est ici bouleversée pour y substituer l'omnipotence de la police.

Le code pénal italien admet la prescription et la réhabilitation, tandis que cette loi ne l'admet pas; ce ne sont plus des juges inamovibles qui condamnent, c'est un tribunal exceptionnel qui ne le cède en rien aux anciennes commissions mixtes de l'Autriche, du pape et du roi de Naples.

Les prétextes de cette loi, digne du Saint-Office, dont elle nous rappelle les procédés en matière de procédure pénale, sont la *Mafia* en Sicile, la *Camorra* à Naples, les *Accoltellatori* (association des malfaiteurs) dans les Romagnes; mais ces rigueurs ne visent, en réalité, que les républicains.

Est-il besoin de dire que cette monstruosité juridique, sans précédents chez les nations civilisées, a produit la plus pénible impression sur tous les

esprits éclairés, qu'elle provoque une explosion de colère dans la Sicile et dans les Romagnes, et les protestations unanimes de la presse indépendante, témoin les lignes suivantes que nous empruntons à la *Patria* de Bologne, journal de l'opposition modérée :

« Avant que la nouvelle loi nous force au silence sous peine de la prison, nous voulons jeter un cri d'alarme dans toutes les âmes honnêtes qui ont encore quelque culte pour la liberté. Il ne s'agit plus de suspendre l'*habeas corpus*, il s'agit de donner à trois fonctionnaires du pouvoir exécutif la faculté de faire mourir à Fossignana, dans l'Ile de Tremiti, ou à Pantelleria, des citoyens qui n'ont pas été condamnés par la cour d'assises.

» Tant qu'il y aura en Italie un homme qui aime la justice, il y aura une voix pour protester contre cette loi impie et criminelle : car elle deviendra une arme terrible dans les mains d'un pouvoir qui a des intérêts exclusifs à faire prévaloir, des passions politiques à satisfaire, et qui veut échapper au contrôle de l'opinion publique. »

Mais fût-elle exclusivement dirigée contre les malfaiteurs — souvent c'est le contraire qui arrive — cette loi comme toutes les autres lois de la même nature est frappée d'impuissance pour deux raisons : la première, c'est que, lorsqu'on sort du droit pour rentrer dans la légalité, on aboutit au crime et on autorise les autres à en faire autant; la se-

conde, c'est que l'instrument, l'exécuteur de la loi, est lui-même entaché d'un vice héréditaire : l'immoralité de l'institution.

Non-seulement à Palerme, mais dans presque toutes les provinces d'Italie, la police s'est rendue célèbre par des exploits dignes de la Camorra et de la Mafia. A Turin, par exemple, dans l'une des villes les plus développées de l'Italie du nord, on a vu de tout temps se former des bandes de voleurs qui se chargent de vider, à l'amiable ou non, les maisons et les poches des citoyens. Un questeur, chef de la police centrale, Curletti, était en même temps chef de la police centrale de Turin et d'une bande célèbre d'assassins. Il eut la chance vraiment rare de s'entendre condamner à vingt ans de travaux forcés tout en étant libre dans la salle de la cour d'assises et de s'en aller tranquillement à Philadelphie, où il est mort il y a à peine quelques mois. Son successeur, M. Bignami, chevalier de je ne sais plus combien d'ordres, a été condamné l'année dernière avec une partie de son personnel, comme coupable d'une série de détournements, de faux, d'escroqueries, etc. Un autre procès est en voie d'instruction dans la même ville, à l'heure présente. A Ferrare, la police est accusée d'une tentative d'assassinat. A Palerme, nous voyons le procureur général, M. Tajani, donner sa démission après avoir inutilement essayé de mettre en jugement le directeur de police, accusé

de rien moins que d'avoir donné le mandat ou l'autorisation d'assassiner plusieurs témoins gênants. M. Tajani qui, paraît-il, avait des preuves de ces hauts faits de la police, insistait pour que M. Albanese, questeur, et ses agents fussent poursuivis juridiquement; de hautes influences s'y opposèrent; le gouverneur civil et militaire, général Medici, prit fait et cause pour M. Albanese, et M. Tajani fut obligé de se retirer. Il est vrai que la population saine de Palerme lui a rendu justice en le nommant député à la Chambre, mais il n'est pas moins vrai que la *Mafia officielle*, dont l'existence est constatée par la commission d'enquête sur la Sicile (voir les déclarations du rapporteur M. Bonfadini), a la haute main sur le gouvernement et qu'elle se moque de la justice. M. Tajani a fait à ce sujet devant la Chambre des révélations écrasantes, et si un ministère de droite est tombé par un vote de blâme de cette même Chambre où il avait la majorité, c'est qu'il avait laissé la police se livrer à tous les excès les plus blâmables; les ministres seraient brisés le jour où ils oseraient rompre ouvertement avec la Mafia, officielle ou non.

Voilà pourquoi les lois exceptionnelles n'ont pu atteindre le but pour lequel on les avait octroyées.

A côté de ces moyens plus ou moins empiriques, on a des moyens *militaires* proprement dits. A l'époque dont nous parlons (1875), il y avait en

Sicile 151 détachements de troupes parcourant l'île dans tous les sens, 52 stations de gendarmes renforcées par des troupes de ligne et de cavalerie. Ce déploiement de forces coûte à l'Etat quelque chose comme 6,200,000 francs par an, savoir 2 millions 500,000 francs de plus que d'habitude, sans compter une somme inconnue, prise sur les fonds secrets, mise à la disposition du ministre de l'intérieur. Malgré toutes ces mesures, il y a eu en 1874 40 fonctionnaires de tués, 27 blessés; la statistique ne nous dit pas combien de citoyens : *de minimis non curat prætor!*

Par le décousu qu'on rencontre dans les institutions et par une conséquence fatale de notre organisation économique, les mesures exceptionnelles de l'*ammonizione* et du *domicilio coatto* ont échoué ou abouti à l'effet contraire; on a déplacé le centre de gravitation, on a infecté des plantes saines avec des greffes corrompues et communiqué la maladie à des contrées qui, jusqu'alors, en avaient été exemptes.

Ces milliers d'individus arrachés à leurs familles, éloignés du sol natal, déportés dans les îles, privés de moyens d'existence, exposés à toutes les mauvaises chances, à tous les besoins, sont forcément devenus, s'ils ne l'étaient déjà, des voleurs et des brigands. La nécessité les pousse au crime. Un exemple suffira pour ouvrir les yeux à tous les

hommes raisonnables. L'île de Sardaigne a été, par suite de considérations spéciales, choisie comme lieu de déportation. Or, il arrive souvent que les les déportés y forment des bandes, y volent, pillent et tuent, tout comme en Sicile.

On sait que le frère du sénateur Siotto-Pintor a été tué par des brigands tout près de sa ville natale de Sassari, et l'on croit que ces brigands, jusqu'à présent inconnus, sont des *mafiosi* et des *camorristi* condamnés au *domicilio coatto* dans l'île de Sardaigne. Je laisse la parole à l'honorable sénateur.

« L'île de Sardaigne », dit-il dans une lettre adressée au ministre de l'intérieur, « semble destinée à expier les fautes et les crimes du continent. Le *ricatto* (séquestration de personnes dont la libération est subordonnée, sous peine de mort, au paiement d'une rançon qui excède souvent les moyens du capturé) nous vient du continent. Les malfaiteurs envoyés dans l'île en *domicilio coatto*, étant dans l'impossibilité de pourvoir, par le travail, à leur existence, sont forcés de recourir à la violence et deviennent presque toujours des brigands... La cause principale des crimes qui se commettent dans l'île est la misère. C'est le fisc qui, absorbant toutes les ressources des laborieux, les réduit ainsi aux dernières extrémités. Vainement les pauvres protestent contre cette mauvaise organisation qui ne leur permet plus de vivre; placés dans l'alternative de réagir ou de mourir de faim, ils réagissent. *En*

beaucoup de cas, le vol est une nécessité de l'existence... : tant pis si, pour vivre, il faut voler, il faut tuer. Que peut faire le petit propriétaire, écrasé d'impôts, qui vit en Sardaigne ou en Sicile, sinon de se faire tuer en défendant son bien, comme mon frère l'a fait? »

Qu'on n'oublie point, en lisant les lignes qui précèdent, qu'elles sont écrites par un sénateur du royaume.

CHAPITRE XVIII

Les Remèdes. — Conclusion.

De l'ensemble des faits étranges, inouïs, horribles, que nous venons d'examiner et dont on pourrait à loisir continuer l'énumération, il résulte : 1° que l'anarchie dans l'ordre moral et administratif est à son comble; 2° qu'en Italie toutes les notions de la science économique sont bouleversées; 3° que l'ordre social dans ce pays, comme le disait il y a un demi-siècle le marquis Del Carretto, est l'organisation de l'injustice; 4° que les causes multiples des maux qui accablent le peuple italien sont connues; 5° qu'elles sont dues en grande partie à ceux-là même auxquels sont confiées les destinées de ce peuple, le dépôt sacré de la justice et de la morale; 6° que les remèdes employés jusqu'à présent pour introduire une harmonie quelconque et un état nor-

mal dans ce chaos ont été empiriques, arbitraires et sous tous les rapports insuffisants et blâmables.

Partout la société italienne nous offre le spectacle de « l'homme qui pleure à côté de l'homme qui rit ». Partout l'extrême misère à côté de l'opulence illégitime, insolente, oisive; ici un luxe effrené, là le dénuement complet. Aucun respect de la vie humaine, l'exploitation de l'homme par l'homme poussée jusqu'à la barbarie; aucun souci des devoirs sociaux; le gaspillage de la fortune publique érigé en système. Au fond, dans la pénombre, un être monstrueux renié par la société, un homme que l'ignorance, la misère, la colère ont rendu difforme d'âme et de corps, un Valjean qui se lève sans bruit, armé d'instruments meurtriers — la faim, la haine, la vengeance, la convoitise, — pour frapper son maître, lui donner la mort sans phrase. Dans la masse un désespoir, une indifférence, une lassitude qui paralysent tout mouvement, tout effort, pour sortir de ces ténèbres.

Conséquence inévitable et fatale de cet affreux état de choses : l'abaissement du caractère, l'obscurcissement du sens moral, l'éveil d'instincts sauvages et grossiers chez un peuple où le génie artistique est inné, où la vie intellectuelle et morale est une aspiration continuelle vers l'idéal, et où l'enthousiasme pour toutes les grandes et nobles cau-

ses est l'épanouissement naturel, spontané, d'une nature riche, généreuse, puissante !

L'absence de principes, de criterium du sens moral, d'humanité chez les classes dirigeantes en Italie, a appris à ce peuple idéaliste et naïf qu'il n'y a plus de justice là où il n'y a plus de morale, qu'il n'y a plus de devoirs à remplir là où le droit n'existe pas, ou, s'il existe, n'est point respecté. De cette conviction est né l'esprit de révolte; l'injustice excuse le crime, conscient ou non, par le fait que la société légale n'est sortie de la morale que pour rentrer dans l'anarchie dont les sectes malfaisantes sont le produit naturel et la manifestation visible.

Que faut-il faire pour que ce torrent de mauvaises passions rentre dans son lit?

La réponse est tout entière dans le problème lui-même : *il faut introduire le principe de la justice dans la politique et l'économie sociale.*

L'application de la *loi morale* dans les rapports individuels et collectifs nous amène à reconnaître :

1° Que tout homme et toute femme a le droit et le devoir de se conserver, de se développer et de se perfectionner; c'est la loi de la vie — qui est la loi du progrès — ce que nous appelons : *droit à la vie;*

2° Que la société de fait ne peut légitimement et sans porter atteinte à ses propres intérêts, refuser à tout homme et à toute femme le droit de se conserver, de se développer et de se perfectionner.

Que cette société perd elle-même tous ses droits si elle ne remplit pas son devoir en accordant à *tous* ses membres les mêmes moyens de conservation et de développement; de là la *réciprocité des devoirs et des droits.*

3° Le *droit à la vie* étant reconnu, tout homme et toute femme doit pouvoir exercer ses facultés laborieuses et satisfaire à ses besoins physiques, intellectuels et moraux. Pour quelle raison un petit nombre d'élus seulement auraient-ils ce droit de jouissance sur les choses, tandis que le plus grand nombre en serait exclu ? Evidemment le droit et le devoir de conservation et de développement est le même pour tous les êtres humains : c'est ce que prescrit le *respect de la vie humaine.* De ces prémisses, un autre principe se dégage, celui de la *solidarité entre les hommes;* par conséquent, concours entier et sans réserve de chacun pour tous et de tous pour chacun. Telle est la théorie, tel est le principe.

Malheureusement, entre la société de fait et la société de droit, il y a un abîme; aussi reconnaissons-nous, avec l'illustre Charles Lemonnier, que les contemporains ne sont pas complétement et les seuls responsables des inégalités et des injustices sociales dont nous nous plaignons et dont nous voyons la grande majorité des hommes être la victime.

« La société qui nous entoure, dit M. Lemonnier dans son rapport sur la question sociale [1], la société dans laquelle nous sommes nés, dans laquelle nous vivons, est une société de fait très loin d'être conforme à la société idéale dont la conscience humaine se trace aujourd'hui le plan. Quelles qu'en soient les causes, aucune partie de cette société n'est construite sur le type relativement parfait dont nous avons la notion; mais la même raison qui nous enseigne cet idéal, la même justice qui nous le retrace, nous commandent impérieusement de tenir, dans nos efforts les plus légitimes vers le mieux, un compte sérieux de ce qui est.

» Tous, tant que nous sommes, nous sommes engagés de fait et de naissance dans la fatalité sociale. La solidarité du mal nous étreint; nul n'a le droit d'en rejeter la responsabilité entière sur quelques-uns: c'est un fardeau dont il faut que tous se délivrent sans que personne en soit écrasé.

» Or, le défaut habituel des réformateurs politiques et sociaux, c'est de ne tenir aucun compte de cet écart fatal entre la société de fait et la société de droit; c'est de conclure perpétuellement de l'une à l'autre; c'est de faire incessamment ce qu'un philosophe éminent [2] appelle si justement la pétition de fait; paralogisme terrible quand la faute de logique passe du cabinet dans la rue, quand le faux raisonnement, commencé avec la plume, s'achève avec la mitrailleuse.

[1] Voir *La question sociale*, par Ch. Lemonnier : Bulletin officiel du cinquième Congrès de la Ligue internationale de la paix et de la liberté, p. 52 et suivantes.

[2] M. Ch. Renouvier.

» Cette difficulté énorme qui sort de la nécessité politique et morale de tenir un compte sérieux de de ce qui est, n'est point la seule que rencontre l'application du principe que nous avons posé : « la » propriété accessible à tous par le travail. »

» Même en se dégageant par la pensée de tous les obstacles qui naissent du fait accompli, même en rentrant dans le pur idéal, le principe de la propriété engendre une contradiction sur laquelle il faut arrêter un moment notre attention.

» En supposant qu'au point de départ tous les membres d'une société soient également pourvus et propriétaires des choses nécessaires à l'entretien de leur vie, au développement de leur personne, à l'exercice de leurs facultés laborieuses et capitalisatrices, par cela seul que vous laissez libre entre eux le jeu naturel de leur activité, de leurs passions, de leur industrie; par cela seul que vous laissez chacun d'eux courir la chance et la responsabilité des succès et des revers, que les forces majeures naturelles, que la diversité des caractères et des facultés ne peut manquer de créer autour d'eux, par cela seul, la proportionnalité ou même l'égalité de biens qui existait au départ entre tous, se trouvera promptement rompue. En quelques années, en quelques mois, en quelques semaines peut-être, la propriété se sera accumulée dans la main de ceux-ci, pendant qu'elle aura coulé de la main des autres : de sorte que le premier et inévitable effet de cette autonomie de la personne, qui est notre règle et notre principe, sera de créer de telles inégalités que l'on reverra, comme aujourd'hui, ici une

énorme accumulation de richesses, là-bas la pauvreté et peut-être l'indigence.

» En un mot, le principe qui fonde la propriété sur l'autonomie de la personne semble avoir pour conséquence logique un état de choses dans lequel l'inégalité extrême des conditions, rétablie par le jeu même de la liberté, détruit l'autonomie, en replaçant inévitablement les uns sous la dépendance des autres.

» Il est vrai que, dans la société idéale dont on trace alors l'utopie, la loi morale, la loi de justice, étant sentie, voulue et pratiquée par tous, cet écart entre l'excessive misère et l'excessive richesse serait incessamment corrigé par la disposition incessante des riches à fournir aux pauvres, à des conditions tracées par la justice, les instruments de travail nécessaires.

» Mais ne suffit-il point d'énoncer le problème et la seule solution absolue qu'il comporte, pour découvrir, au premier coup d'œil, combien la difficulté est grande, pour ne pas dire insurmontable, lorsque la question n'est plus de trouver une solution théorique calculée pour une société idéale, mais de faire régner la justice et la liberté dans cette société de fait où nul ne peut, sans imprudence, s'abandonner à la bonne foi et à la justice des autres!

» Cet écart entre le plus riche et le plus pauvre, il ne s'agit pas de l'empêcher de naître... Il existe! Cette accumulation de la propriété sur quelques têtes, cette absence totale de propriété chez le plus grand nombre, c'est le fait social actuel lui-même.

» Le remède que nous laissait tout à l'heure entrevoir la contemplation d'une société idéale, où le respect constant et empressé de chacun pour la justice rétablirait constamment l'équilibre rompu par le jeu de la liberté, il n'en faut point parler en face du monde réel, vivant, fatal, où chacun étant, avec raison, préoccupé de se défendre, quand il n'est point préoccupé d'attaquer, ne peut ni compter sur le concours fraternel des autres, ni même donner le sien, sans faire les réserves perpétuellement commandées par la prudence et par le devoir envers soi-même. »

Toutefois, si grandes que soient les difficultés qui se présentent lorsqu'on essaie d'apporter un remède efficace au désordre moral et économique qui menace l'existence même de cette société de fait dont parle M. Lemonnier, elles ne sont pas insurmontables. Il ne s'agit point de bouleverser de fond en comble l'ordre social, mais de le réformer graduellement par des améliorations et des mesures préventives commandées par la justice et la sagesse. M. Castagnola, député au Parlement et ancien ministre de l'agriculture et du commerce, disait à ce sujet dans un discours prononcé à la Chambre, le 31 juillet 1873 :

« Il y a là une *question sociale* qu'on ne saurait résoudre que par des améliorations matérielles, par des routes, par la cessation de l'usure, par l'institution des *monti fromentari* (magasins géné-

raux), par des banques agricoles, en un mot, par des mesures amenant le bien-être parmi les populations misérables, dénuées de toutes ressources. C'est là le seul moyen, le moyen radical d'extirper le brigandage. »

On le voit, les mesures proposées par M. Castagnola ne sont pas si radicales que M. Villari le croit; loin de là. Mais si elles avaient été appliquées, on aurait fait preuve de bonne volonté et leur insuffisance eût été démontrée. Au contraire, rien n'a été tenté pour résoudre le problème compliqué, sinon la vente de biens ecclésiastiques dont la masse avait été évaluée à 1,800,000,000 de francs.

« Mais par une conséquence fatale de notre organisation économique », s'écrie M. Villari, « tous ces petits lots de terre sont allés rapidement grossir la grande propriété (ou sont tombés dans les mains de grandes compagnies d'exploitation); le paysan n'en a rien eu et la tentative a échoué. »

Pourquoi? Parce que le paysan était trop pauvre pour acheter des terres, trop faible pour soutenir par son travail isolé la concurrence du capital associé et coalisé contre lui.

Ramené à sa plus simple expression, le problème social dans tous les pays est celui-ci :

Théoriquement : concevoir et régler une société dans laquelle chacun puisse, en travaillant, acquérir et conserver un capital suffisant pour assurer,

sans léser le prochain, la conservation, l'entretien, le plein développement de sa personne.

Pratiquement: trouver les moyens de transformer la société de fait en société de droit. En Italie, le problème se présente sous des formes plus alarmantes qu'ailleurs : c'est une plaie béante qui ne peut être cicatrisée par des emplâtres.

« La question sociale chez nous », dit le doyen de la démocratie italienne, M. Frédéric Campanella, dans un manifeste qu'au nom d'un groupe de sociétés ouvrières il adresse à la nation et au gouvernement, « est une question d'économie publique, de justice, de morale, une question de vie ou de mort. C'est le sphinx du siècle; c'est l'énigme qui harcèle les savants, agite la société et remue jusqu'aux entrailles la masse ouvrière. Le problème est celui-ci :

» Les ouvriers des villes et des bourgs, les travailleurs de la terre et de la mer ne peuvent et ne veulent plus être des gladiateurs affamés que la misère pousse à l'émeute, au vagabondage, à la mendicité. Privés de leurs droits politiques, sans instruction, sans éducation morale, livrés sans défense à la convoitise des propriétaires du sol et du capital, abrutis par les doctrines dégradantes du Syllabus qui tuent l'intelligence et engendrent les préjugés et les superstitions grossières, les ouvriers des campagnes vivent de la vie des brutes et n'ont souvent pas de quoi nourrir leurs enfants. Aussi voyons-nous ces infortunés s'entasser dans des caves immondes et, au milieu des plus cruelles privations et des souffrances les plus terribles,

s'étioler lentement et mourir d'une mort précoce, ou se livrer au brigandage, à la prostitution et au crime. Un tel état de choses est une honte et un danger pour la nation entière : il faut que l'injustice sociale qui condamne une partie de la nation à vivre dans la misère, l'abrutissement, l'ignorance, et à périr d'inanition, ait une fin. Il est grand temps que le gouvernement comprenne que la répression brutale ne peut guérir cette plaie, et qu'il faut autre chose que la prison ou l'échafaud pour améliorer les conditions intolérables du prolétaire italien. »

* * *

Si, pendant ces longs débats, nous avons cité un si grand nombre de témoins, pris dans les rangs des partis les plus opposés, c'est que nous tenions à prouver que nous ne sommes pas seuls à crier au scandale et à demander qu'on y mette fin. Maintenant les débats sont clos et le procès gagné, croyons-nous, devant l'opinion publique et devant la conscience humaine; il ne lui manque plus que de trouver grâce auprès des hommes qui se sont donné pour tâche de conduire l'Italie vers ce bien-être et cette grandeur morale auxquels aspirent toutes les nations civilisées.

Et comme la critique la plus consciencieuse et la plus impartiale demeurerait stérile si, après avoir mis au grand jour les défauts d'une institution, elle ne savait indiquer les moyens de les faire disparaître, nous tenons à soumettre au lecteur les mesures

qui nous paraissent les plus propres à atteindre le but. Dans une situation aussi anormale, aussi tendue que celle où l'Italie se trouve, il est évident qu'il faut renoncer aux demi-mesures qui feraient l'effet d'un emplâtre sur une jambe de bois. Les moyens radicaux que nous allons proposer sont des moyens économiques, politiques et moraux, tels qu'ils conviennent à une maladie aiguë.

Avant tout, il faut *rendre facile à tous l'accession à la propriété par le travail.* Ainsi, comme mesure d'économie générale, nous demandons :

1° Que le crédit de l'Etat soit mis au service des agriculteurs et des ouvriers, pour leur assurer la facilité de devenir, après un certain nombre d'années, propriétaires de la terre qu'ils cultivent.

2° Comme mesure restrictive de l'accumulation excessive de la richesse en quelques mains, l'abolition immédiate de l'impôt sur la mouture et des autres impôts frappant directement la consommation des choses nécessaires à la vie, tels que l'impôt sur le sel, sur le blé, le vin, le maïs, l'huile, le sucre, etc.; l'établissement d'un impôt progressif sur le revenu; la suppression des lois et des règlements constituant un privilége ou une prépondérance en faveur du capital contre le travail.

Tout revenu brut annuel constaté provenant du travail qui ne dépasse pas la somme de 1500 francs ne sera pas frappé d'impôt.

3° L'abolition, pour cause d'économie et de moralité publique, de la loterie royale *(regio lotto)*.

4° Vu que, par suite du monopole qu'exercent les grandes compagnies, la vente des biens ecclésiastiques ou de main morte n'a point produit les résultats attendus (de fractionner la propriété foncière) et que les paysans, par les conditions misérables dans lesquelles ils se trouvent, n'ont pu profiter de cette vente, ce qui reste desdits biens — la moitié environ de la masse totale — sera vendu par petits lots à des agriculteurs exclusivement, qui en payeront le prix d'évaluation en vingt ans, à partir des deux premières années de l'achat.

5° Vu que, sur 200,000 hectares de terrain formant la superficie de l'*Agro*, 7,000 seulement sont exploités, et cela d'une manière insuffisante et primitive, par des intermédiaires non agricoles, *mercanti di campagna*, qui ne demeurent pas sur les lieux, mais font travailler ces champs par des ouvriers-laboureurs mal nourris, mal logés, insuffisamment rétribués,

Considérant que ces terrains presqu'improductifs constituent, au moins pour les deux tiers, des fiefs dont jouissent, plus nominalement qu'effectivement, mille et quelques seigneurs, prélats, princes et dignitaires de l'Eglise romaine, qui n'en tirent qu'un profit dérisoire,

L'Etat, pour cause de salubrité et d'utilité publique, décrète l'expropriation et le rachat de ces terrains, moyennant une indemnité aux propriétaires calculée sur le revenu net et payable en titres de rente.

6° La même mesure s'appliquera aux immenses étendues de terrains, landes, forêts et pâturages du *tavoliere* d'Apulie, de la Sicile et de la Sardaigne.

7° Ces terrains ainsi rachetés seront cédés et répartis d'une manière équitable entre plusieurs *Colonies agricoles* qui en deviendront propriétaires moyennant le paiement, à partir des deux premières années, d'une annuité jusqu'au montant du prix de rachat.

Pendant les deux premières années la colonie ne payera ni annuité ni impôt.

8° Pour la correction du Tibre, l'assainissement et le défrichement de l'*Agro*, il sera alloué pendant cinq ans sur le budget de l'Etat une somme de 200 millions, dont une partie sera affectée à l'approvisionnement des instruments de travail, des moyens d'existence et à l'établissement des colonies agricoles. Cette somme sera prélevée sur les économies, les réductions de frais improductifs des ministères de la guerre et de la marine, de l'intérieur, etc.

9° La fondation de colonies agricoles, recommandée par tous les économistes éclairés, par les préfets et sous-préfets du royaume, comme mesure de

sûreté en même temps que de saine administration, sera facilitée et encouragée — pour le défrichement de l'Agro et des autres terrains incultes — par des avances en argent à ces mêmes colonies; ce qui équivaut à dire que les frais d'établissement seront soutenus par l'Etat, mais toujours remboursables. Les travaux d'assainissement et de défrichement seront exécutés selon un plan général et dirigés par les ingénieurs du génie civil et militaire. La distribution de terrain par familles de colons se fera selon un système autant que possible rationnel, c'est-à-dire en raison de l'étendue du terrain, du nombre des travailleurs valides, etc. L'établissement des colonies agricoles aura pour but et pour effet immédiat: la réintégration du système de métairie là où il n'existe plus, où il a été abandonné par imprévoyance et par avidité de lucre; l'abolition du travail à la journée sur la grande et la petite propriété; le placement d'un très grand nombre d'ouvriers sans travail; le fractionnement de la propriété et l'accroissement rapide de la richesse générale.

10° Une mesure d'urgence, cependant transitoire, dictée par des considérations d'ordre, de sûreté, d'humanité, en même temps que dans un esprit de prévoyante économie, est la correction et l'endiguement du Pô, depuis Cremone jusqu'à la mer. Les inondations périodiques qui ravagent cette belle et riche plaine et plongent dans la désolation

et le dénuement des milliers de familles, ont amplement prouvé que le plus maladroit des propriétaires — l'Etat — est celui qui laisse les eaux envahir le sol et détruire la récolte de plusieurs années. La grande inondation du Pô en 1875 a coûté 400 millions (perte nette) et laissé 200,000 personnes sans pain, sans vêtements et sans abri.

11° Considérant que tous les ouvriers ne sont pas des agriculteurs et que, même par la formation des compagnies agricoles dont il est question plus haut, on ne parviendra jamais à occuper tous les *braccianti* désœuvrés, les travaux de correction et d'endiguement du Pô et les autres travaux faits pour compte de l'Etat seront exécutés par des *compagnies ouvrières* travaillant à tâche, c'est-à-dire à forfait et sur tarif fixé d'avance.

Ce système présente le double avantage : à l'Etat, de ne payer que le travail réel ; à l'ouvrier, de travailler dans des conditions acceptables et de gagner davantage.

Il va sans dire que ces travaux, comme ceux de la correction du Tibre et du défrichement de l'Agro, se feront sous la direction des ingénieurs de l'Etat.

Il sera alloué, pendant cinq ans, pour la correction et l'endiguement du Pô, une somme de 200 millions, prélevée également sur les économies à faire dans le budget des différents ministères. L'Etat sera largement dédommagé de ces dépenses extraor-

dinaires par la vente des eaux pour l'irrigation et par les bénéfices de la navigation devenue possible et pratique tout le long de la grande rivière fertilisante, ainsi que par la vente et l'exploitation des terrains marécageux débarrassés des eaux fluviales et mis à l'abri des inondations. L'Etat veillera à ce que, sur les bénéfices réalisables, les compagnies ouvrières aient à prélever un fonds de réserve collectif, qui leur permettra d'entreprendre ensuite d'autres travaux à forfait.

L'exploitation des mines de l'Etat sera confiée aussi à des compagnies ouvrières, qui se formeront des éléments *ad hoc* déjà tout prêts, sur le même pied que celles du Pô et du Tibre. Des prix d'encouragement seront accordés aux colonies agricoles et aux compagnies ouvrières qui auront le mieux mené leurs entreprises.

12° Vu que l'Etat a racheté les chemins de fer et que, par une étrange contradiction, il semble disposé à en confier l'exploitation aux mêmes compagnies qui les lui ont vendus et qui ne les exploiteraient qu'à leur profit exclusif; vu que ces compagnies, représentées par Balduino, Bastagi, Bombrini, directeurs du Crédit mobilier, de la Banque nationale, de la Société des octrois et de la Régie des tabacs, détiennent le capital et ont le monopole de l'industrie et de presque toute la richesse nationale, au plus grand préjudice de la nation elle-même; que,

tandis que le travail ne reçoit qu'une rétribution dérisoire, les actions de la banque, de la régie, etc., reçoivent le 48 % d'intérêt, il est arrêté :

a) L'exploitation des chemins de fer, rachetés et à racheter, sera concédée au personnel dirigeant et ouvrier actuellement chargé de ce service, sous la surveillance de l'Etat et sur une base qui permette à ce même personnel de s'émanciper de la tutelle intéressée des grandes compagnies et en même temps de réduire les tarifs de transport de voyageurs et des marchandises, moyennant un fermage annuel payé par les mêmes compagnies coopératives ouvrières des différents réseaux.

Tandis que, par ce moyen, on aidera puissamment la classe ouvrière à devenir propriétaire et à conquérir son indépendance, on détruira le monopole que s'attribuent maintenant les grandes compagnies de capitalistes, surtout en Italie, où elles sont en quelque sorte maîtresses de l'État lui-même; l'on échappera ainsi au danger de constituer une bureaucratie ouvrière dépendant de l'Etat, dont elle deviendrait un instrument docile, dans le cas où l'Etat lui-même se chargerait de l'exploitation des lignes ferrées dont il est et demeurera propriétaire.

b) Suppression du droit d'octroi exercé maintenant au compte de l'Etat par une compagnie ano-

nyme; les villes pourvoiront à leur entretien par un *impôt communal* sur le revenu.

c) Résiliation du contrat existant entre l'Etat et la compagnie de la régie des tabacs. La culture et la fabrication du tabac, redevenues libres, seront soumises à un impôt spécial, de même que les boissons alcooliques et autres objets de luxe, jusqu'à ce que l'impôt progressif sur le revenu ait pris une assiette régulière. Dans tous les cas, l'impôt sur la culture et la fabrication du tabac ne dépassera pas le revenu actuel de 45 à 50 millions.

d) Il sera, en lieu et place des actions et des obligations émises par les compagnies existantes et garanties par l'Etat — la garantie des intérêts pour les chemins de fer seulement coûte à l'Etat 47 millions — fondé des banques *agricoles-industrielles-ouvrières*, magasins coopératifs, etc., dont les actions seront représentées et garanties, soit par la propriété foncière des compagnies agricoles, soit par le travail et l'épargne des compagnies ouvrières.

De cette manière l'usure deviendra impossible, car le crédit reposera sur une véritable valeur et la coopération amènera les ouvriers à se faire mutuellement crédit, sans exploitation et sans usure; l'intérêt du capital reviendra à son niveau naturel.

e) Le capital disponible trouvera un emploi raisonnable à 5 %, en prêtant à l'Etat la somme néces-

saire pour *retirer de la circulation le papier-monnaie* et reprendre les paiements en espèce; la cessation du cours forcé des billets émis sur la garantie de l'Etat par le consortium des trois banques — banque nationale, banque de Naples et banque de Toscane — aura pour effet de rehausser le crédit de l'Etat et de faire descendre du 10 % le prix des marchandises.

f) Vente et conversion en rente publique des biens immeubles et capitaux appartenant aux institutions de bienfaisance, *opere pie*, qui, en général, sont devenues des sinécures congréganistes, des asiles de fainéants et de parasites, et ne répondent plus aux besoins de notre époque. Les terrains et les autres propriétés agricoles de ces corporations seront de préférence cédés aux familles qui les cultivent et qui en payeront le prix d'estimation par annuités, comme au § 4. Par conséquent, renvoi à leurs foyers, avec une pension suffisante, des nonnes, des frères, des prêtres et des moines qui sont maintenant à la tête d'un grand nombre d'institutions pieuses de fainéantise et de mendicité.

g) Construction, aux abords de Naples, de Palerme, de Rome, de Milan, de Turin et des autres grandes villes, de maisons ouvrières ou *cités de familles*, en vue de procurer à la classe moins aisée des logements à bon marché et les moyens de lutter contre

le renchérissement croissant des objets nécessaires à la vie.

Ces établissements seront construits sur un système qui, en garantissant la séparation des familles, répondra aux besoins économiques et moraux qu'il s'agit de satisfaire, savoir :

1° Un grand bâtiment de quatre étages comprenant des logements de deux à six pièces, fermés par une seule porte et rendus entièrement indépendants les uns des autres par l'arrangement des paliers et par un nombre suffisant de montées éclairées au gaz.

Ces logements auraient les dépendances nécessaires mais ne comprendraient pas la cuisine.

2° Chaque locataire pourrait, à son gré, acheter au rez-de-chaussée de son logement les aliments dont il a besoin, pour les consommer chez lui avec sa famille, ou venir prendre ses repas dans la salle à manger de l'établissement. Il y aurait une *cuisine centrale*, au guichet de laquelle on viendrait demander les rations dont on a besoin, en les payant comptant comme dans le familistère de Guise et comme à la société de consommation.

La salle à manger servirait le soir de lieu de réunion et de salle de lecture.

3° Outre la cuisine et la chambre à manger, le rez-de-chaussée comprendrait encore une *crèche* et une *salle d'asile* ou jardin d'enfants.

4° Un *atelier de couture* avec machines à coudre.

5° Une *buanderie* avec chambres de bains et étendage.

6° La jouissance d'un jardin commun.

7° L'*eau* et le *gaz* à tous les étages et le chauffage par un ou plusieurs calorifères établis dans les caves, sans préjudice de quelques cheminées ou poëles dans certains appartements.

Les avantages économiques, sanitaires, éducatifs et moraux de ces établissements ont été démontrés à l'évidence par M. Edouard Raoux, ancien professeur à l'académie de Lausanne, dans son ouvrage le *Palais social*, et mieux encore dans le rapport qu'au nom du comité d'initiative de Lausanne il a récemment publié sous le titre la *Cité des familles*, avec un devis approximatif des dépenses de construction et un plan topographique très exact et très détaillé[1].

h) Organisation par la commune, par la province et par l'Etat, de l'*assistance publique*, qui sera laïque et devra s'étendre aux vieillards et aux infirmes des deux sexes, aux enfants sans ressources et sans famille, et aux cas de chômage forcé qui laissent souvent dans le dénûment des personnes valides.

Pour justifier cette mesure, nous nous en rapportons à ce qui a été dit, il y a sept ans, au congrès de Lausanne, par M. Ch. Lemonnier :

[1] Voir la note à la fin du volume.

« Pourtant, nous n'appuyons pas tout à fait le devoir d'assistance sur le même principe que le droit de propriété. L'un n'est point la conséquence de l'autre. Celui-là seul, à parler rigoureusement, a droit à devenir propriétaire qui peut, et surtout, qui veut travailler; ni le vieillard, ni l'infirme, ni le malade ne sont dans ce cas. Le devoir de les secourir naît surtout de cette considération, que l'état de société dans lequel nous vivons forcément, étant la plupart du temps, par les complications incidentées qu'il entraîne, sinon la seule cause, au moins l'une des causes principales des souffrances et des misères qui atteignent ceux dont le sort nous occupe, les personnes qui jouissent des bienfaits de cette société ont, par contre, la charge d'indemniser celles qui en sont en quelque sorte les victimes. »

Nécessairement, ce devoir d'assistance implique celui de protection à l'égard des enfants employés dans les fabriques et dans les mines; la morale, la justice, l'humanité exigent que l'existence de la jeunesse laborieuse soit mise à l'abri des attentats de la convoitise, des conseils de l'ignorance et du vice. D'accord en cela avec la grande majorité des ouvriers et des patrons honnêtes, nous demandons :

1° Que les enfants au-dessous de quatorze ans ne soient pas, sauf exception, admis à travailler dans les grandes usines, où leurs forces s'épuisent avant leur développement;

2° Que la durée du travail pour les enfants admis ne dépasse pas huit heures par jour ou, par excep-

tion, dix en moyenne, avec une heure de repos à chaque reprise ;

3° Que le travail de nuit et du dimanche soit interdit aux enfants, au moins jusqu'à l'âge de dix-huit ans;

4° Que l'horaire soit fixé de façon à permettre aux enfants de profiter des écoles du soir, où l'on enseigne les langues, le dessin, les règles d'hygiène, etc.

Afin de prévenir toute objection que pourraient soulever les adversaires de l'intervention de l'Etat, il faut que le lecteur se souvienne que la liberté individuelle, tant de fois invoquée lorsqu'il s'agit d'exploiter les faibles, devient une dérision si l'homme et l'enfant sont mis dans l'impossibilité d'en bénéficier, si pour vivre ils doivent s'exténuer. La liberté ne peut s'étendre à la spoliation et au suicide, qui cesse d'être volontaire lorsqu'il est la conséquence d'un effort supérieur aux facultés physiques de l'homme et de l'enfant. Dans le plus grand nombre de cas, l'intervention de l'autorité n'est ici que transitoire et réclamée par la nécessité inéluctable des choses : *salus publica suprema lex.*

La mise en pratique des mesures proposées entraînerait une réduction de 180 à 200 millions dans les revenus, et pour un certain nombre d'années des dépenses extraordinaires pouvant peut-être s'élever à 400 millions environ, savoir :

Suppression de l'impôt sur la mouture et sur les denrées alimentaires indispensables à la vie	fr.	180,000,000
Correction du Tibre, assainissement et défrichement des terrains marécageux et incultes .	»	200,000,000
Endiguement du Pô et autres travaux d'utilité publique . . .	»	200,000,000

Ces dépenses extraordinaires seraient aisément couvertes :

1° Par une réduction de l'armée permanente de 250,000 à 50,000 hommes remplacés par la milice nationale	fr.	180,000,000
2° Economies sur la marine de guerre	»	15,000,000
3° Réduction de la rente au taux d'émission 5 %	»	270,000,000
4° Suppression du compteur des moulins et d'autres services devenus inutiles par l'abolition des impôts sur la consommation . .	»	35,000,000
5° Réduction du personnel chargé de ces services, dépendant du ministère des finances .	»	15,000,000
A reporter . . .	fr.	515,000,000

A reporter. .	fr.	515,000,000
6° Réduction sur les hauts traitements, liste civile, vente et mise en exploitation d'un certain nombre de campagnes, parcs, villas, lieux de chasse et d'agrément de la couronne	»	25,000,000
7° Suppression d'un grand nombre de bureaux et de corps de gardes de la sûreté publique dont le service serait confié à la gendarmerie et aux communes . .	»	15,000,000
	fr.	555,000,000
8° En outre, vu que parmi les pensions payées par l'Etat, il y en a qui ne sont nullement dues, mais accordées pour entretenir le luxe de l'armée et de la haute bureaucratie oisive; que la somme payée pour ce chapitre qui, en 1861 n'était que de 38,484 millions, s'élève à l'heure présente à 75 millions, des mesures seront prises pour que le maximum des pensions ne dépasse pas 4000 francs : économie	»	15,000,000
Ensemble .	fr.	570,000,000

9° Vu qu'en Italie le nombre des paroisses et des diocèses, et par conséquent celui du clergé, est relativement aux autres pays catholiques dans les proportions suivantes :

Belgique	un diocèse pour	590,000	habitants.
Autriche	»	490,000	»
Bavière	»	297,000	»
Espagne	»	300,000	»
Portugal	»	266,000	»
France	»	450,000	»
Italie	»	90,000	»

Que, sur 115 millions de catholiques et 515,000 prêtres répandus sur la face du globe, l'Italie en a 200,500 sur 50,000 appartenant à d'autres confessions, soit 300 diocèses et 300 évêques sur 27 millions d'habitants, et 1 prêtre sur 135 habitants, ainsi presque autant de prêtres que de soldats,

Il faut d'abord supprimer le budget des cultes, ce qui donnera une économie de 14 millions, puis réduire le nombre des diocèses et des paroisses au strict nécessaire.

La séparation de l'Eglise et de l'Etat entraîne nécessairement l'interdiction aux communes d'allouer des fonds pour un objet religieux, laissant à l'initiative privée, au zèle et à la foi des citoyens, le soin de pourvoir au service du culte qu'ils désirent.

Les églises et les palais épiscopaux qui ne servent plus au culte et à l'agrément des évêques seront transformés en écoles et autres établissements d'utilité publique. Nous obtiendrons ainsi 585 millions d'économie. Voilà comment on pourrait rétablir l'équilibre économique et donner à la production une vie nouvelle.

Quelque révolutionnaires et radicales que puissent paraître ces mesures, seules elles ne suffiraient pas au relèvement de l'Italie. Aussi, comme l'a dit M. Aurelio Saffi, un homme qui jouit de l'estime et de la considération méritée de tous ses concitoyens sans distinction de partis,

« Les ouvriers doivent penser que toutes les questions d'économie sociale demandent beaucoup de temps avant de recevoir dans la pratique une solution équitable. L'application de la morale et de la justice à l'économie sociale est subordonnée à l'éducation morale et politique de tout un peuple. Il nous faut le grand moyen de l'organisation sociale : la liberté. C'est par elle que le peuple devient souverain et maître de ses destinées. Les changements brusques et soudains, les secousses violentes et désordonnées, en aggravant la situation, inquiètent les esprits au lieu de les calmer. Cependant, ce n'est point assez que d'essayer, par tous les efforts possibles, d'obtenir la réduction immédiate des impôts, la suppression des dépenses improductives ; il faut encore combattre le monopole sous lequel se masque et se déguise le ver rongeur de la société

moderne. Le monopole tue et anéantit tout. La première tâche d'une nation agricole comme la nôtre, c'est de développer et d'étendre l'agriculture.

» Je prêcherai l'opposition ferme, persévérante, éclairée, contre le triste gouvernement (*mal governo*), contre la mauvaise administration, contre le désordre de nos finances et contre le gaspillage qui en est la cause; puis, je prêcherai la paix, la concorde, la mutualité de services, la coopération fraternelle et la solidarité entre les diverses classes sociales. C'est par ce moyen, à mon avis, qu'on arrivera à moraliser la société et à la grandeur véritable de notre chère patrie. »

Les grands moyens d'organisation sociale dont parle l'ex-triumvir de la république romaine de 1849 nous paraissent les suivants :

L'établissement d'un gouvernement reposant sur le principe de la souveraineté du peuple, qui garantisse : la liberté individuelle, de la pensée, de la parole et de la presse; le droit de suffrage, la liberté de réunion, d'association, de coalition, de circulation et d'échange. Ce gouvernement doit opérer la dislocation ou décentralisation administrative, et garantir la liberté communale dans les limites de la constitution que le peuple lui-même se sera donnée; il doit assurer la responsabilité effective et individuelle de tous les fonctionnaires de l'ordre exécutif et judiciaire; la nomination des magistrats, toujours révocables par le peuple ou par ses repré-

sentants élus par le suffrage universel; le droit de consentir et de refuser l'impôt, de participer à la discussion et à la confection des lois: le droit de guerre et de paix exercé directement par le peuple; le droit de conclure ou de ratifier les alliances politiques et les traités de commerce; le droit de perfectionner lui-même sa constitution.

La libre possession et le plein exercice de toutes ces libertés est la condition préalable de toute amélioration sociale. Pratiquement, le suffrage universel doit être l'instrument de la réforme sociale comme il l'est de la réforme politique.

Pourtant, ni la réforme économique ni la liberté elles-mêmes ne suffiraient à transformer la société italienne et à rétablir l'équilibre : pour que l'ordre de cette société devienne définitif et durable, pour que la liberté ne dégénère pas en licence et ne se transforme pas en instrument d'oppression et de despotisme, il nous faut l'*instruction*, l'*éducation* large, solide, générale. La liberté est le moyen d'ordre suprême, l'instruction est la garantie de cette même liberté. Il faut non-seulement que le travailleur ait sa part du rendement net du travail et du capital, mais aussi que le travailleur soit mis en état de discuter son contrat et de donner à sa personne tout le développement possible.

« Le progrès économique doit être une transaction incessante entre les deux facteurs de la richesse

humaine, le travail et le capital; la question sociale consiste essentiellement à introduire entre ces deux facteurs, ou plutôt au-dessus de tous les deux, la notion fondamentale de toute justice, savoir un respect égal pour toute personne humaine. Plus on méditera la formule à laquelle nous avons ramené la question sociale — *rendre facile à tous l'accession à la propriété par le travail* — mieux on verra qu'il n'est qu'un moyen vraiment efficace pour les propriétaires de payer leur dette envers les non-propriétaires, c'est de mettre chaque enfant, garçon ou fille, à même de donner plein essor, plein développement à ses facultés personnelles. Le premier instrument du travail pour l'homme, c'est l'homme lui-même; le premier capital, c'est la possession pleine et entière de ses propres facultés.

» Le jour où tout travailleur sera mis sur un pied de parfaite égalité avec tout proriétaire, le capitaliste cessera de dicter la loi et sera tout naturellement, pacifiquement, sans violence, par le simple exercice de la liberté, forcé de consentir à une série de transactions dont la tendance inévitable sera de multiplier sans cesse le nombre des personnes qui, réunissant à la fois la double qualité de capitaliste et de travailleur, formeront le vrai noyau de la société transformée. Ce n'est pas seulement sous le rapport de la valeur industrielle, commerciale, agricole, artistique, donnée à l'individu que doit être considérée cette diffusion universelle de l'éducation et de l'instruction, il y faut voir aussi l'*élévation du niveau moral*.

» Quand le vrai trésor public, j'entends le trésor des connaissances, des sciences, des traditions, sera

ouvert, et chaque jour accessible et distribué à toutes et à tous, il ne restera plus, de personne à personne, que les différences légitimes, les différences de valeur individuelle. *Il faut donc que, sous le double rapport des connaissances acquises et de la dignité morale, tout travailleur et tout capitaliste soit en fait et en droit sur un pied de parfaite égalité;* l'universalité et l'identité de l'éducation et de l'instruction peuvent seules accomplir cette transformation. »[1]

Aussi, considérant que l'éducation est la base fondamentale de tout progrès; que l'instruction est le meilleur gage de sécurité que puissent avoir les propriétaires; que l'une et l'autre sont le remède le plus efficace contre la misère; nous demandons comme garantie et condition de la paix publique :

1° Que l'éducation et l'instruction cessent d'être le privilége de quelques privilégiés;

2° Que la gratuité et l'universalité de l'éducation et de l'instruction, toutes deux laïques, obligatoires au premier degré, soient assurées par l'établissement immédiat des écoles communales, aux frais de l'Etat, de la province et de la commune;

3° Que l'éducation et l'instruction publiques soient confiées à des instituteurs laïques sous la haute surveillance de l'Etat;

[1] Ch. Lemonnier, ouvrage cité, p. 64, 65.

4° Que toute instruction religieuse soit laissée à l'initiative des citoyens et regardée comme une affaire de conscience individuelle;

5° Que l'Etat oblige les communes à fonder une école par un nombre donné d'habitants; que si les communes sont trop pauvres ou trop petites pour pourvoir à l'entretien des écoles, l'Etat soit tenu de leur venir en aide, soit par un concours en argent, soit en favorisant l'union ou consortium des communes ;

6° Que les enfants pauvres, les orphelins, etc., aient droit à l'assistance, afin qu'ils puissent participer à l'instruction au même titre que tous les autres enfants ;

7° Que l'instruction soit complète, générale, intellectuelle et professionnelle.

A l'établissement et à l'entretien de ce système complet d'éducation et d'instruction générale, il sera pourvu au moyen d'un impôt sur le revenu.

Ainsi à côté de l'enseignement laïque, obligatoire et gratuit à tous les degrés pour les deux sexes, il y aura l'assistance publique — et comme garantie des libertés nécessaires, l'abolition de l'armée permanente et son remplacement par des milices nationales — l'abolition de tous les impôts indirects et leur remplacement par l'impôt direct et progressif; enfin l'institution de chambres syndicales, l'institution de l'arbitrage en matières industrielles et com-

merciales, etc. Réforme du code pénal, en partant du principe que nul homme n'a droit sur la vie d'un autre homme; par conséquent, abolition de la peine de mort et de toute autre peine corporelle; le droit de punir limité au droit de défense.

Réforme du système pénitentiaire dans le sens que la prison doit être une école de réhabilitation plutôt qu'un lieu d'expiation.

Institution, dans les prisons, d'écoles d'arts et métiers, établissement d'un sytème d'instruction et d'éducation qui permette d'atteindre ce but. Suppression de tous comités militaires, commissions mixtes et tribunaux exceptionnels, et retour pur et simple au droit commun; tout délit ou tout crime devra être jugé par le jury jouissant de toute son indépendance et des bienfaits de la publicité, lorsque les débats n'exigeront pas le huis-clos en vue des bonnes mœurs.

* * *

Conclusion. — Supposant que nos lecteurs, à quelque parti qu'ils appartiennent, soient appelés à former un jury et à rendre leur verdict, nous leur soumettons cette première question :

Le régime tel qu'il fonctionne maintenant en Italie, veut-il, et le voulant, peut-il accorder et assurer les réformes indispensables que nous venons d'indiquer?

Pour une foule de raisons, que le cadre de cet ouvrage ne permet point de développer, le jury répondrait : *non!*

Seconde question : Ce régime répond-il à un besoin généralement senti, à une nécessité historique? Evidemment non; parce que, loin de satisfaire aux besoins et aux aspirations légitimes du peuple, l'ordre de choses actuel, par une fatalité dont il n'est peut-être pas le seul responsable, se présente comme un obstacle au bien-être du plus grand nombre et au relèvement de l'Italie.

Quelle que soit sa forme, tout régime qui n'assure pas à tous les citoyens une somme égale de droits et de bienfaits correspondants à la somme des sacrifices qu'il leur impose, est injuste, irrationnel et par conséquent illégitime.

L'association entre les individus, les communes, les provinces et les Etats est, selon le droit public moderne, un contrat bilatéral librement consenti, imposant des devoirs et conférant des droits corélatifs. Si par le fait établi une des parties contractantes se trouve lésée, le contrat est nul et sa résiliation devient nécessaire.

Dans une société civile, telle que nous la concevons, il ne peut y avoir *à priori* des hommes supérieurs et des hommes inférieurs, des patrons et des serfs, des seigneurs et des esclaves. Selon la conception moderne, le contrat social n'est légitime

qu'à condition de faire une part égale pour tous : c'est un contrat entre des hommes égaux dans le devoir et dans le droit.

En sommes-nous là? Encore une fois : NON. En Italie, il y a l'homme libre qui dispose de tout, et l'homme esclave qui ne compte pour rien et qui souffre pour tous; on y trouve l'homme excessivement riche et heureux, et l'homme extrêmement pauvre et malheureux; une petite minorité qui possède tout : pouvoir, richesse, instruction, bien-être, et une immense majorité qui ne possède absolument rien et qui supporte le lourd fardeau des charges publiques.

On nous dit : « Vous n'êtes pas mûrs pour la liberté », et sous ce prétexte on gouverne par la force. Or, une institution qui s'impose par la force ne peut durer qu'autant que dure la compression. Le droit de révolte contre un ordre de choses imposé par la force est et demeure imprescriptible et nécessaire. Dès que la compression cesse, le régime tombe et s'affaisse sur lui-même; donc il doit se transformer ou disparaître pour faire place à un autre plus rationnel et plus légitime. S'il résiste à la volonté générale, lorsque la mesure est comble, il est renversé!

Telle est la logique inexorable de l'histoire.

NOTE SUR LES FAMILISTÈRES AGRICOLES

M. Ed. Raoux, auquel la Suisse doit un grand nombre d'ouvrages remarquables visant à l'éducation et au bien-être des travailleurs, dit qu'il n'y a qu'un seul moyen d'arrêter le dépeuplement croissant des campagnes et le fâcheux encombrement des villes : c'est de transporter aux champs ce que les paysans viennent chercher dans les grandes cités, c'est-à-dire une existence matérielle plus supportable et plus en harmonie avec les besoins sociaux, intellectuels et esthétiques de la nature humaine. Dans les *familistères agricoles*, les ouvriers trouveraient une existence non seulement équivalente, mais évidemment très-supérieure en agréments et en avantages matériels et moraux à celle qu'ils rencontrent aujourd'hui dans les villes.

« Les ouvriers des villes et des campagnes, créateurs de la richesse industrielle et agricole, sont souvent plus mal logés que les plantes de nos serres, les animaux de nos jardins publics, les chevaux de nos étables et les hôtes des bagnes et des prisons.

» Cette honte de la civilisation contemporaine afflige partout les regards et chacun peut la toucher du doigt dans son village, dans sa ville natale, dans son quartier, dans sa rue et souvent sous son toit.

» Demi-souterrains sombres et humides; greniers brûlants en été, glacés en hiver; réduits malpropres, séparés par des parois disjointes et des planchers troués; rez-de-chaussées

pavés avec de la boue de la rue ou le détritus du ruisseau; bouges sans air ni lumière, entourés de cloaques infectés de parasites et partagés quelquefois par des quadrupèdes, voilà les asiles des invalides du travail, voilà les demeures des producteurs de la richesse. »

L'auteur du *Palais social* compare le bien-être et la réjouissance qu'on trouve au *familistère de Guise* aux désagréments, aux souffrances des logements isolés où s'entassent par centaines les familles ouvrières.

« Voici, dit-il, dans une verdoyante presqu'île, trois grands bâtiments entourés de jardins, de prairies et de nombreuses dépendances.

» Ces trois constructions sont séparées par trois grandes cours vitrées, dont l'une contient quinze mille mètres cubes d'air que l'on peut réchauffer ou rafraîchir à volonté, au moyen de calorifères et de ventilateurs établis dans les souterrains.

» Une machine à vapeur élève chaque jour vingt mille litres d'eau dans des réservoirs établis aux greniers, d'où elle redescend à tous les étages pour alimenter les fontaines et les pompes en cas d'incendie. La vapeur de cette machine chauffe l'eau d'un grand réservoir qui se distribue partout pour le besoin du ménage, des bains et de la buanderie extérieure.

» Les trois grandes cours, les balcons qui les entourent à chaque étage et les larges escaliers qui serpentent aux angles des trois édifices sont éclairés au gaz pendant toute la nuit.

» Les appartements peuvent se chauffer ou par les grands calorifères souterrains ou par des appareils portatifs s'appliquant contre les ouvertures des grands conduits de ventilation. Des cabinets inodores et des couloirs aux balayures disposés à tous les paliers facilitent le service de la propreté générale.

» Dans ces conditions de confortable inconnu à bien des ménages riches, le prix des logements est inférieur de presque de moitié à celui des autres localités manufacturières. »

Autour de ces trois édifices on trouve boulangerie, boucherie, restaurant, magasins de vêtements, d'étoffes, d'épicerie, de combustibles, etc., administrés et régis sur le système coopératif, service médical, jardins d'enfant, soins des orphelins, écoles, cours, salles de lectures, concerts, théâtres ; enfin non seulement tout le confortable pour la vie matérielle, mais tout le nécessaire pour l'éducation intégrale. Dans quel village avons-nous cela ?

FIN



TABLE DES MATIÈRES

[illegible]

[illegible]

[illegible] Cape [illegible]

[illegible] the Mississippi [illegible] Ky

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Vevey. Plan
Maison Shindler
pour M. Poroff

